FCPE
HSBC EE HORIZON

FCPE à 9 compartiments

Rapport annuel au 30 décembre 2022

Sommaire

Pages

FCPE CONSOLIDANT : HSBC EE HORIZON **12**

Rapport d'activité **12**

Informations réglementaires **20**

Certification du Commissaire aux Comptes **22**

Bilan Actif 27

Bilan Passif 28

Hors-Bilan 29

Compte de Résultat 30

Règles et méthodes comptables 31

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME **32**

Informations concernant les placements et la gestion **33**

Rapport d'activité **38**

Evolution de la performance **43**

Comptes Annuels **46**

Bilan Actif 47

Bilan Passif 48

Hors-Bilan 49

Comptes de Résultat 50

Annexes **51**

Règles et méthodes comptables 52

Evolution de l'Actif Net 55

Souscriptions Rachats 56

Compléments d'information 57

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 64

Inventaire 65

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2040-2042 **66**

Informations concernant les placements et la gestion **67**

Rapport d'activité **72**

Evolution de la performance **78**

Comptes Annuels **79**

Bilan Actif 80

Bilan Passif 81

Hors-Bilan 82

Comptes de Résultat 83

Annexes **84**

Règles et méthodes comptables 85

Evolution de l'Actif Net 88

Souscriptions Rachats 89

Compléments d'information 90

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 97

Inventaire 98

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2037-2039 **99**

Informations concernant les placements et la gestion **100**

Rapport d'activité **105**

Evolution de la performance **111**

Comptes Annuels **114**

Bilan Actif 115

Bilan Passif 116

Hors-Bilan 117

Comptes de Résultat 118

Annexes **119**

Règles et méthodes comptables 120

Evolution de l'Actif Net 123

Souscriptions Rachats 124

Compléments d'information 125

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 132

Inventaire 133

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2034-2036 **134**

Informations concernant les placements et la gestion **135**

Rapport d'activité **140**

Evolution de la performance **146**

Comptes Annuels **149**

Bilan Actif 150

Bilan Passif 151

Hors-Bilan 152

Comptes de Résultat 153

Annexes **154**

Règles et méthodes comptables 155

Evolution de l'Actif Net 158

Souscriptions Rachats 159

Compléments d'information 160

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 167

Inventaire 168

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2031-2033 **169**

Informations concernant les placements et la gestion **170**

Rapport d'activité **175**

Evolution de la performance **181**

Comptes Annuels **184**

Bilan Actif 185

Bilan Passif 186

Hors-Bilan 187

Comptes de Résultat 188

Annexes **189**

Règles et méthodes comptables 190

Evolution de l'Actif Net 193

Souscriptions Rachats 194

Compléments d'information 195

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 202

Inventaire 203

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2028-2030 **204**

Informations concernant les placements et la gestion **205**

Rapport d'activité **210**

Evolution de la performance **216**

Comptes Annuels **219**

Bilan Actif 220

Bilan Passif 221

Hors-Bilan 222

Comptes de Résultat 223

Annexes **224**

Règles et méthodes comptables 225

Evolution de l'Actif Net 228

Souscriptions Rachats 229

Compléments d'information 230

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 237

Inventaire 238

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2025-2027 **239**

Informations concernant les placements et la gestion **240**

Rapport d'activité **245**

Evolution de la performance **250**

Comptes Annuels **253**

Bilan Actif 254

Bilan Passif 255

Hors-Bilan 256

Comptes de Résultat 257

Annexes **258**

Règles et méthodes comptables 259

Evolution de l'Actif Net 262

Souscriptions Rachats 263

Compléments d'information 264

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 271

Inventaire 272

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON 2022-2024 **273**

Informations concernant les placements et la gestion **274**

Rapport d'activité **279**

Evolution de la performance **284**

Comptes Annuels **287**

Bilan Actif 288

Bilan Passif 289

Hors-Bilan 290

Comptes de Résultat 291

Annexes **292**

Règles et méthodes comptables 293

Evolution de l'Actif Net 296

Souscriptions Rachats 297

Compléments d'information 298

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 305

Inventaire 306

FCPE HSBC EE HORIZON

Compartiment : HSBC EE HORIZON MONETAIRE **307**

Informations concernant les placements et la gestion **308**

Rapport d'activité **313**

Evolution de la performance **327**

Comptes Annuels **330**

Bilan Actif 331

Bilan Passif 332

Hors-Bilan 333

Comptes de Résultat 334

Annexes **335**

Règles et méthodes comptables 336

Evolution de l'Actif Net 339

Souscriptions Rachats 340

Compléments d'information 341

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 348

Inventaire 349

Annexe SFDR 350

Rapport annuel de l’OPC Maître 358

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaines d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022[1], avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4).
Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021.

pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus[2] ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années. Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2022.

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes[3] table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis. Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023[4] s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité

[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2022.
[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2022.

économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records[5] (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, déblocages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne. Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents

[5] Estimations du FMI décembre 2022.

(-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY[7] +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).
Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY[6]+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce. Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin

[6] L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY [6] +7% t /t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1er juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond

au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre-0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
Source : données Bloomberg au 31//12/2022.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

FCPE HSBC EE HORIZON

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022.
A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :
- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCPE HSBC EE HORIZON

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement d'Entreprise HSBC EE HORIZON Compartiments :

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME
HSBC EE HORIZON 2040-2042
HSBC EE HORIZON 2037-2039
HSBC EE HORIZON 2034-2036
HSBC EE HORIZON 2031-2033
HSBC EE HORIZON 2028-2030
HSBC EE HORIZON 2025-2027
HSBC EE HORIZON 2022-2024
HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement d'Entreprise
HSBC EE HORIZON

Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC EE HORIZON constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciationsnous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 05/10/2023 19:37:53

Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**52 158 400,46**	**64 514 130,65**
OPC MAÎTRE	**28 595 620,99**	**38 467 537,17**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**23 562 779,47**	**26 046 593,48**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	23 562 779,47	26 046 593,48
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**2 062,17**	**190,16**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 062,17	190,16
COMPTES FINANCIERS	**407 918,76**	**227 292,62**
Liquidités	407 918,76	227 292,62
TOTAL DE L'ACTIF	**52 568 381,39**	**64 741 613,43**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 301 743,09	64 223 709,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 658 530,46	953 977,21
Résultat de l'exercice (a,b)	-442 490,98	-495 098,77
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**52 517 782,57**	**64 682 587,46**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**49 904,77**	**58 394,71**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	49 904,77	58 394,71
COMPTES FINANCIERS	**694,05**	**631,26**
Concours bancaires courants	694,05	631,26
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**52 568 381,39**	**64 741 613,43**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : HSBC EE HORIZON

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	455,14	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**455,14**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 389,81	1 694,84
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**2 389,81**	**1 694,84**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-1 934,67**	**-1 694,84**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	456 605,80	474 194,55
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-458 540,47**	**-475 889,39**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	16 049,49	-19 209,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-442 490,98**	**-495 098,77**

Règles et méthodes comptables

HSBC EE HORIZON, est composé de 9 compartiments.

Compartiments de l'OPC :

- HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME
- HSBC EE HORIZON 2040-2042
- HSBC EE HORIZON 2037-2039
- HSBC EE HORIZON 2034-2036
- HSBC EE HORIZON 2031-2033
- HSBC EE HORIZON 2028-2030
- HSBC EE HORIZON 2025-2027
- HSBC EE HORIZON 2022-2024
- HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Devises de référence des compartiments :

- HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME : Euro
- HSBC EE HORIZON 2040-2042: Euro
- HSBC EE HORIZON 2037-2039 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2034-2036 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2031-2033: Euro
- HSBC EE HORIZON 2028-2030 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2025-2027 : Euro
- HSBC EE HORIZON 2022-2024 : Euro
- HSBC EE HORIZON MONETAIRE : Euro

Compartiment ouvert :

- HSBC EE HORIZON 2040-2042 (créé le 20 avril 2022)

Compartiment fermé :

- HSBC EE HORIZON 2019-2021 (Le compartiment HSBC EE HORIZON 2019-2021 a fusionné vers le compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE le 29 avril 2022).

Devise d'agrégation :

La devise, dans laquelle les documents de synthèse des compartiments de l'OPC ont été agrégés, est l'euro.

Méthodes de conversion des devises retenues pour l'agrégation des comptes :

Les comptes, dont la devise de référence n'est pas l'euro, ont été convertis avec les cours des devises au jour de l'évaluation.

Méthode d'agrégation des comptes :

En l'absence d'opérations réciproques, les comptes consolidés résultent d'une simple agrégation des comptes individuels de chaque compartiment.
Ainsi, les comptes de même nature ont été cumulés les uns avec les autres.

Compartiment :

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Rapport d'activité

Politique de gestion

L'année 2021 s'est achevée dans un contexte sanitaire en amélioration mais toujours incertain (variant Omicron). De plus, l'inflation élevée et le durcissement des discours des principales banques centrales qui en a résulté ont été des éléments qui nous ont poussés à renforcer les Etats-Unis au détriment de l'Europe. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en début d'année 2022 nous a confortés dans ce choix, l'Europe étant plus particulièrement exposée à cet événement, notamment pour son approvisionnement en énergie.
Du côté des pays émergents, nous sommes restés prudents sur cette zone qui souffre de conditions de financements dégradées (forte hausse du dollar) ainsi que de la politique chinoise drastique de lutte contre le Covid-19 qui a pénalisé la zone asiatique en raison des nombreux confinements qu'elle a engendré.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée d'OPC « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 32.6% sur l'OPC HSBC Actions Europe.
- 45.7% sur l'OPC HSBC Sustainable Global Equity. Cet OPC permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.
- 10.1% sur l'OPC GIF Asia ex. Japan Equity qui représente notre investissement sur les actions émergentes.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Compartiment dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME).
Au 30 décembre 2022, la part du Compartiment investi dans ce thème était de 10.8%.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -14,82% pour la part F et de -14,90% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.
Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

En application du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.
Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 99,21%,
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 99,21%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 689 837,44	3 181 224,84
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	1 167 532,05	2 099 473,71
HSBC EURO PME Z C	379 410,94	771 702,79
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	348 632,76	712 728,40

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,01%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,06%** *0,06%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,07%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,11%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,06%** *0,06%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,17%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Performances

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 50% MSCI AC World ex EMU (NR) + 50% MSCI EMU (EUR)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME (RE) (C) (EUR)

Indice de référence : 50% MSCI AC World ex EMU (NR) + 50% MSCI EMU (EUR)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022

Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Indice de référence : 50% MSCI AC World ex EMU (NR) + 50% MSCI EMU (EUR)

Evolution de la structure de l'actif

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**15 404 754,76**	**21 504 843,18**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**15 404 754,76**	**21 504 843,18**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	15 404 754,76	21 504 843,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**919,39**	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	919,39	
COMPTES FINANCIERS	**135 682,20**	**127 369,74**
Liquidités	135 682,20	127 369,74
TOTAL DE L'ACTIF	**15 541 356,35**	**21 632 212,92**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	14 522 631,78	21 548 227,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 166 744,30	262 758,90
Résultat de l'exercice (a,b)	-162 920,02	-200 648,09
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**15 526 456,06**	**21 610 338,33**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**14 900,29**	**21 874,59**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	14 900,29	21 874,59
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**15 541 356,35**	**21 632 212,92**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	60,93	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**60,93**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	624,78	519,91
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**624,78**	**519,91**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-563,85**	**-519,91**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	174 306,81	192 853,71
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-174 870,66**	**-193 373,62**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	11 950,64	-7 274,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-162 920,02**	**-200 648,09**

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l’exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion			
1 et 2	Catégorie de parts F *N° Code AMF : 990000107489*	Actif net	1,10% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge duCompartiment
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF : 990000107819*	Actif net	1,20% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge duCompartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20 % TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge duCompartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Parts	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**21 610 338,33**	**15 237 107,33**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	5 053 911,28	4 396 876,62
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-8 042 551,02	-2 035 854,04
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 201 957,86	242 494,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-160 207,07	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	156 030,94	177 064,63
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 118 153,60	3 786 022,73
Différence d'estimation exercice N	*1 644 479,68*	*5 762 633,28*
Différence d'estimation exercice N-1	*-5 762 633,28*	*-1 976 610,55*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-174 870,66	-193 373,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**15 526 456,06**	**21 610 338,33**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12283 HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**5 053 911,28**	**4 396 876,62**
Versements de la réserve spéciale de participation	3 085 732,90	2 509 265,79
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		4,20
Versement de l'intéressement	245 423,67	201 317,72
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	273 271,12	360 036,77
Abondements de l'entreprise	491 362,70	519 515,71
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	376 688,67	276 915,09
Transferts provenant d'un CET	481 080,76	466 305,33
Transferts provenant de jours de congés non pris	100 351,46	63 516,01
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise		*1 075,66*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**8 042 551,02**	**2 035 854,04**
Rachats	740 259,36	1 056 665,66
Transferts à destination d'un autre OPC	7 302 291,66	979 188,38

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							135 682,20	0,87
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	135 682,20	0,87								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	919,39
TOTAL DES CRÉANCES		**919,39**
DETTES		
	Rachats à payer	440,10
	Frais de gestion fixe	14 460,19
TOTAL DES DETTES		**14 900,29**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-13 980,90**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F		
Parts souscrites durant l'exercice	216 889,87010	4 929 593,12
Parts rachetées durant l'exercice	-349 079,45620	-7 933 742,18
Solde net des souscriptions/rachats	-132 189,58610	-3 004 149,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	689 539,79590	
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE		
Parts souscrites durant l'exercice	5 424,22770	124 318,16
Parts rachetées durant l'exercice	-4 957,51820	-108 808,84
Solde net des souscriptions/rachats	466,70950	15 509,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 981,89050	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	169 251,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 055,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			15 404 754,76
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	5 058 866,84
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	1 681 026,71
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	1 570 679,77
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	7 094 181,44
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**15 404 754,76**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-162 920,02	-200 648,09
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-162 920,02**	**-200 648,09**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-157 760,13	-195 398,52
Total	**-157 760,13**	**-195 398,52**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 159,89	-5 249,57
Total	**-5 159,89**	**-5 249,57**

FCPE HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 166 744,30	262 758,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**1 166 744,30**	**262 758,90**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 133 012,42	256 488,31
Total	**1 133 012,42**	**256 488,31**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	33 731,88	6 270,59
Total	**33 731,88**	**6 270,59**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**7 491 696,60**	**11 545 936,74**	**15 237 107,33**	**21 610 338,33**	**15 526 456,06**
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F en EUR					
Actif net	7 260 284,31	11 306 586,62	14 905 113,52	21 094 862,07	15 077 837,97
Nombre de titres	437 838,61790	553 391,43350	722 080,61950	821 729,38200	689 539,79590
Valeur liquidative unitaire	16,582	20,431	20,641	25,671	21,866
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,03	1,13	-0,04	0,31	1,64
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,15	-0,18	-0,23	-0,22
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE en EUR					
Actif net	231 412,29	239 350,12	331 993,81	515 476,26	448 618,09
Nombre de titres	14 214,84410	11 944,83430	16 415,76200	20 515,18100	20 981,89050
Valeur liquidative unitaire	16,279	20,037	20,224	25,126	21,381
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,03	1,11	-0,04	0,30	1,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,05	-0,17	-0,19	-0,25	-0,24

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	3 862,556	5 058 866,84	32,58
HSBC EURO PME Z C	EUR	1 247,219	1 681 026,71	10,83
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	3 857,567	7 094 181,44	45,69
TOTAL FRANCE			**13 834 074,99**	**89,10**
LUXEMBOURG				
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	24 129,78	1 570 679,77	10,12
TOTAL LUXEMBOURG			**1 570 679,77**	**10,12**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**15 404 754,76**	**99,22**
TOTAL Organismes de placement collectif			**15 404 754,76**	**99,22**
Créances			**919,39**	
Dettes			**-14 900,29**	**-0,09**
Comptes financiers			**135 682,20**	**0,87**
Actif net			**15 526 456,06**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME F	**EUR**	**689 539,79590**	**21,866**
Part HSBC EE HORIZON TRES LONG TERME RE	**EUR**	**20 981,89050**	**21,381**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2040-2042

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2040-2042 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2040-2042 - part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF : 990000131749

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment, fonds de fonds, a pour objectif de gestion de rechercher à optimiser le couple rendement/risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2040, 2041 ou 2042. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du Compartiment évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - ▶ A son lancement, le Compartiment est exposé aux marchés actions au minimum à 70% de son actif.
  - ▶ A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du Compartiment (soit en 2032), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - ▶ A compter de 2038, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le Compartiment étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

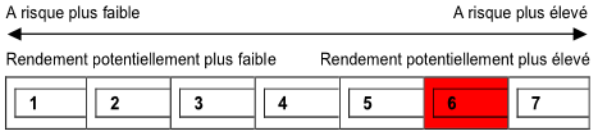
  Détention d'actifs à faible risque :

De 2030 à 2034	De 2035 à 2037	A compter de 2038
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce Compartiment couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2040, 2041 et 2042.
  - ▶ Après le 31 décembre 2042, le Compartiment fera l'objet d'une fusion, sous condition d'un agrément de l'AMF. Vous en serez informé préalablement.
- Les allocations du Compartiment reposent sur l'optimisation du couple rendement / risque et pourront être révisées comme suit :
  - ▶ Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque selon l'horizon résiduel du Compartiment.
  - ▶ Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- Le Compartiment est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 10 % minimum de l'actif net jusqu'en 2027 inclus puis à hauteur de 8,5 % minimum de l'actif net de 2028 à 2030 inclus, puis à hauteur de 7 % minimum de l'actif net de 2031 à 2032 inclus et enfin à hauteur de 3 % minimum de l'actif net de 2033 à 2035 inclus.
- Le Compartiment est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.
- Le Compartiment peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le Compartiment peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques ; cette exposition est inférieure à 20% de son actif.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le Compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2040. L'échéance du Compartiment est le 31 décembre 2042. Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le Compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit ; Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le Compartiment est classé dans la catégorie 6. Cette catégorie correspond à une exposition majoritairement sur les marchés actions.
- Le profil de risque et de rendement du Compartiment a vocation à évoluer en fonction de la dégressivité progressive de la proportion d'actifs risqués au bénéfice d'actifs faiblement risqués sur la durée de vie résiduelle du Compartiment. La catégorie a donc elle aussi vocation à évoluer vers un niveau de risque plus faible.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - ▶ Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

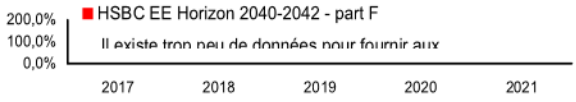
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50 %*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,08%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations Pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment a été créé en 2022.
- La part F a été créée en 2022.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le Compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du Compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le Compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2040-2042 - part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF : 990000131739

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment, fonds de fonds, a pour objectif de gestion de rechercher à optimiser le couple rendement/risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2040, 2041 ou 2042. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du Compartiment évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - ▶ A son lancement, le Compartiment est exposé aux marchés actions au minimum à 70% de son actif.
  - ▶ A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du Compartiment (soit en 2032), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - ▶ A compter de 2038, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le Compartiment étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

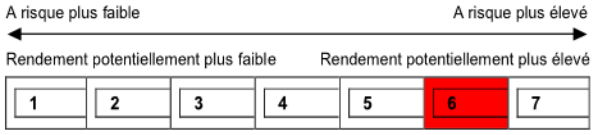
  Détention d'actifs à faible risque :

De 2030 à 2034	De 2035 à 2037	A compter de 2038
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce Compartiment couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2040, 2041 et 2042.
  - ▶ Après le 31 décembre 2042, le Compartiment fera l'objet d'une fusion, sous condition d'un agrément de l'AMF. Vous en serez informé préalablement.
- Les allocations du Compartiment reposent sur l'optimisation du couple rendement / risque et pourront être révisées comme suit :
  - ▶ Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque selon l'horizon résiduel du Compartiment.
  - ▶ Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- Le Compartiment est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 10 % minimum de l'actif net jusqu'en 2027 inclus puis à hauteur de 8,5 % minimum de l'actif net de 2028 à 2030 inclus, puis à hauteur de 7 % minimum de l'actif net de 2031 à 2032 inclus et enfin à hauteur de 3 % minimum de l'actif net de 2033 à 2035 inclus.
- Le Compartiment est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.
- Le Compartiment peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le Compartiment peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques ; cette exposition est inférieure à 20% de son actif.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le Compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2040. L'échéance du Compartiment est le 31 décembre 2042. Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le Compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit ; Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le Compartiment est classé dans la catégorie 6. Cette catégorie correspond à une exposition majoritairement sur les marchés actions.
- Le profil de risque et de rendement du Compartiment a vocation à évoluer en fonction de la dégressivité progressive de la proportion d'actifs risqués au bénéfice d'actifs faiblement risqués sur la durée de vie résiduelle du Compartiment. La catégorie a donc elle aussi vocation à évoluer vers un niveau de risque plus faible.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - ▶ Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

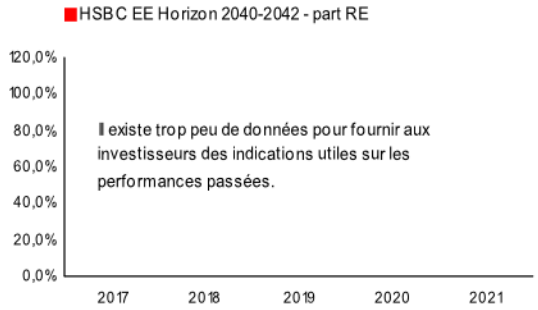
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50 %*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,28%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations Pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment a été créé en 2022.
- La part RE a été créée en 2022.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le Compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du Compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le Compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mai 2022.

Rapport d'activité

Politique de gestion

Par construction, le Compartiment HSBC EE HORIZON 2040-2042 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 80.6%.
En contrepartie, la part du Compartiment investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 19.4% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée d'OPC « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 15.4% sur l'OPC HSBC Actions Europe.
- 35.2% sur l'OPC HSBC SRI Global Equity. Cet OPC permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titres axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 6.7% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Compartiment dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 30 décembre 2022, la part du Compartiment investi dans ce thème était de 12.8%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers l'OPC HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 10.5% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

L'OPC « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. L'OPC est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres de l'OPC.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 8.8% de l'OPC HSBC SRI Euro Bond,
- 3.0% de l'OPC HSBC GIF Euro High Yield,
- 1.5% de l'OPC HSBC GIF Global Inflation Linked Bond,
- 1.5% de l'OPC HSBC GIF Global EM Market Local Debt.

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du Compartiment investie sur les actifs monétaires était d'environ 3.8%, répartie comme suit :

- 2.0% sur l'OPC HSBC Monétaire,
- 1.8% sur l'OPC HSBC SRI Money.

Performances

Créées le 10 mai 2022, aucune donnée n'est encore disponible pour les parts F et RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Création du compartiment HSBC EE HORIZON 2040-2042

➔ date de prise d'effet : 10 mai 2022

De par construction, le FCPE HSBC EE HORIZON comprend 9 compartiments dont 7 compartiments dits millésimés.

Suite à la fusion du compartiment HSBC EE HORIZON 2019-2021, un nouveau compartiment millésimé HSBC EE HORIZON 2040-2042, agréé par l'AMF le 25 mars 2022, a été créé le 10 mai 2022.

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

En application du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 95,47%,
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 95,47%,

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 772 866,63	232 023,42
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	768 887,13	117 774,98
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	574 974,42	110 685,13
HSBC EURO PME Z C	626 408,47	30 826,32
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	420 291,63	4 737,69
EUROLAND GROWTH ZC	329 696,60	44 118,95
HSBC SRI MONEY ZC	127 734,37	49 568,79
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	135 124,94	1 374,00
HSBC Monetaire	93 920,14	6 055,65
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	69 673,87	5 547,68

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,95%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	**0,07%**
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	*0,08%*
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	*-0.01%*
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,02%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,15%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	**0,07%**
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	*0,08%*
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	*-0.01%*
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,22%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Performances

Le compartiment ayant débuté sa valorisation en 2022, nous ne faisons pas mention dans le rapport annuel des données de performance.

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	
DÉPÔTS	
INSTRUMENTS FINANCIERS	**4 312 832,47**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Organismes de placement collectif	**4 312 832,47**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 312 832,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
Opérations temporaires sur titres	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
Autres instruments financiers	
CRÉANCES	**139,84**
Opérations de change à terme de devises	
Autres	139,84
COMPTES FINANCIERS	**34 741,33**
Liquidités	34 741,33
TOTAL DE L'ACTIF	**4 347 713,64**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES	
Capital	4 366 767,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 009,05
Résultat de l'exercice (a,b)	-26 832,09
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**4 342 944,87**
** Montant représentatif de l'actif net*	
INSTRUMENTS FINANCIERS	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
DETTES	**4 768,77**
Opérations de change à terme de devises	
Autres	4 768,77
COMPTES FINANCIERS	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
TOTAL DU PASSIF	**4 347 713,64**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	30/12/2022
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35,29
Produits sur actions et valeurs assimilées	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	
Crédits d'impôt	
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
TOTAL (1)	**35,29**
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	265,89
Autres charges financières	
TOTAL (2)	**265,89**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-230,60**
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	26 932,85
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-27 163,45**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	331,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-26 832,09**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
Le premier exercice clos au 30 décembre 2022 a une durée exceptionnelle de 7 mois et 22 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Frais de gestion

	Frais facturés	Assiette	Taux barème		Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion				
1 et 2	Catégorie de parts F *N° Code AMF : 990000131749*	Actif net	Jusqu'au 31/12/2034	1% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2035 au 31/12/2037	0,70% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2038 au 31/12/2040	0,50% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2041	0,30% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF : 990000131739*	Actif net	Jusqu'au 31/12/2034	1,20% TTC l'an maximum*	à la charge duCompartiment
			Du 01/01/2035 au 31/12/2037	0,80% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2038 au 31/12/2040	0,60% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2041	0,40% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20 % TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents		à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant		---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant		---

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Parts	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	4 848 658,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-404 927,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 880,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 935,06
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transactions	
Différences de change	-30 665,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-47 902,27
Différence d'estimation exercice N	*-47 902,27*
Différence d'estimation exercice N-1	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	
Différence d'estimation exercice N	
Différence d'estimation exercice N-1	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-27 163,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**4 342 944,87**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12320 HSBC EE HORIZON 2040-2042

	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**4 848 658,49**
Versements de la réserve spéciale de participation	535 359,35
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	
Versement de l'intéressement	27 033,27
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	
Versements volontaires	47 051,05
Abondements de l'entreprise	38 904,51
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	4 165 707,62
Transferts provenant d'un CET	17 203,70
Transferts provenant de jours de congés non pris	17 398,99
Distribution des dividendes	
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*209,07*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**404 927,84**
Rachats	88 020,38
Transferts à destination d'un autre OPC	316 907,46

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							34 741,33	0,80
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	34 741,33	0,80								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	139,84
TOTAL DES CRÉANCES		**139,84**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	4 768,77
TOTAL DES DETTES		**4 768,77**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-4 628,93**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F		
Parts souscrites durant l'exercice	475 414,04450	4 752 680,56
Parts rachetées durant l'exercice	-40 398,80430	-402 998,77
Solde net des souscriptions/rachats	435 015,24020	4 349 681,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	435 015,24020	
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	9 611,44300	95 977,93
Parts rachetées durant l'exercice	-200,00920	-1 929,07
Solde net des souscriptions/rachats	9 411,43380	94 048,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 411,43380	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	26 631,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	340,79
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	648,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Rétrocessions des frais de gestion	6,77

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 312 832,47
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	290 885,45
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	65 087,75
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	669 467,31
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	553 902,80
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	458 042,52
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	64 683,55
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	131 577,34
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	88 058,15
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	383 307,71
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 529 444,01
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	78 375,88
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**4 312 832,47**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	
Résultat	-26 832,09
Résultat avant acompte(s)	
Total	**-26 832,09**

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-26 147,19
Total	**-26 147,19**

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-684,90
Total	**-684,90**

FCPE HSBC EE HORIZON 2040-2042

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 009,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
Total	**3 009,05**

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	2 945,35
Total	**2 945,35**

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	63,70
Total	**63,70**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**4 342 944,87**
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F en EUR	
Actif net	4 251 091,92
Nombre de titres	435 015,24020
Valeur liquidative unitaire	9,772
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE en EUR	
Actif net	91 852,95
Nombre de titres	9 411,43380
Valeur liquidative unitaire	9,759
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	511,153	669 467,31	15,42
HSBC EURO PME Z C	EUR	410,962	553 902,80	12,75
HSBC Monetaire	EUR	29	88 058,15	2,03
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	428,205	383 307,71	8,83
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	831,658	1 529 444,01	35,21
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	57,479	78 375,88	1,81
TOTAL FRANCE			**3 302 555,86**	**76,05**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	17 710,999	290 885,45	6,69
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	6 022,183	65 087,75	1,50
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	7 036,74	458 042,52	10,55
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	6 606,429	64 683,55	1,49
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	2 571,477	131 577,34	3,03
TOTAL LUXEMBOURG			**1 010 276,61**	**23,26**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**4 312 832,47**	**99,31**
TOTAL Organismes de placement collectif			**4 312 832,47**	**99,31**
Créances			**139,84**	
Dettes			**-4 768,77**	**-0,11**
Comptes financiers			**34 741,33**	**0,80**
Actif net			**4 342 944,87**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 F	**EUR**	**435 015,24020**	**9,772**	
Part HSBC EE HORIZON 2040-2042 RE	**EUR**	**9 411,43380**	**9,759**	

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2037-2039

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2037-2039 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2037-2039 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000121609

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment, fonds de fonds, a pour objectif de gestion, au travers d'OPC du Groupe HSBC, de rechercher à optimiser le couple rendement/risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2037, 2038 ou 2039. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224- 3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du Compartiment évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le Compartiment est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du Compartiment (soit en 2029), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2035, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le Compartiment étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2027 à 2031	De 2032 à 2034	A compter de 2035
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce Compartiment couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2037, 2038 et 2039.
  - Après le 31 décembre 2039, le Compartiment fera l'objet d'une fusion, sous condition d'un agrément de l'AMF. Vous en serez informé préalablement.
- Les allocations du Compartiment reposent sur l'optimisation du couple rendement / risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque selon l'horizon résiduel du Compartiment.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- Le Compartiment est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2024 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2025 à 2027 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2028 à 2029 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2030 à 2032 inclus.
  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.
- Le Compartiment est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.
- Le Compartiment peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le Compartiment peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques ; cette exposition est inférieure à 20% de son actif.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2037. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2039. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.
  Cette catégorie correspond à une exposition majoritairement sur les marchés actions.
- Le profil de risque et de rendement du Compartiment a vocation à évoluer en fonction de la dégressivité progressive de la proportion d'actifs risqués au bénéfice d'actifs faiblement risqués sur la durée de vie résiduelle du Compartiment. La catégorie a donc elle aussi vocation à évoluer vers un niveau de risque plus faible.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

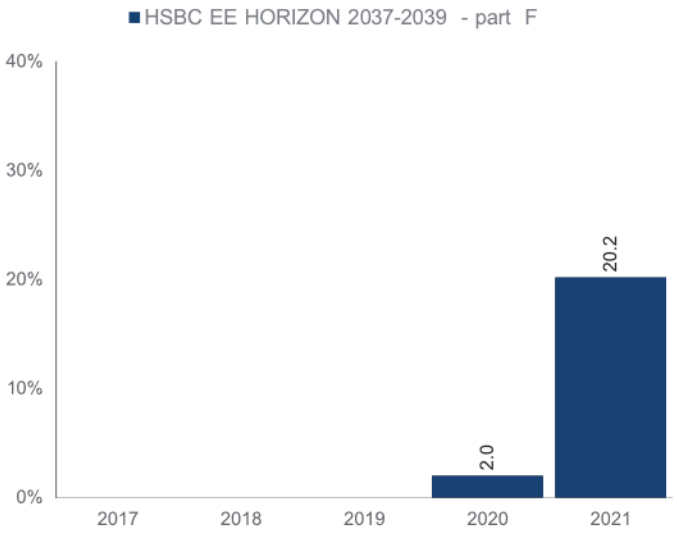
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,02%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 11 janvier 2019.
- La part F a été créée le 11 janvier 2019.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2037-2039 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000121789

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment, fonds de fonds, a pour objectif de gestion, au travers d'OPC du Groupe HSBC, de rechercher à optimiser le couple rendement/risque pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2037, 2038 ou 2039. Dans ce cadre, afin de chercher à diminuer le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années, la proportion d'actifs risqués sera réduite progressivement au bénéfice d'actifs faiblement risqués au détriment du potentiel de performance qui se réduira également au cours du temps.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224- 3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du Compartiment évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le Compartiment est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du Compartiment (soit en 2029), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2035, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le Compartiment étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2027 à 2031	De 2032 à 2034	A compter de 2035
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce Compartiment couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2037, 2038 et 2039.
  - Après le 31 décembre 2039, le Compartiment fera l'objet d'une fusion, sous condition d'un agrément de l'AMF. Vous en serez informé préalablement.
- Les allocations du Compartiment reposent sur l'optimisation du couple rendement / risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin de chercher à optimiser le couple rendement / risque selon l'horizon résiduel du Compartiment.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- Le Compartiment est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2024 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2025 à 2027 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2028 à 2029 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2030 à 2032 inclus.
  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.
- Le Compartiment est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.
- Le Compartiment peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le Compartiment peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques ; cette exposition est inférieure à 20% de son actif.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2037. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2039. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.
  Cette catégorie correspond à une exposition majoritairement sur les marchés actions.
- Le profil de risque et de rendement du Compartiment a vocation à évoluer en fonction de la dégressivité progressive de la proportion d'actifs risqués au bénéfice d'actifs faiblement risqués sur la durée de vie résiduelle du Compartiment. La catégorie a donc elle aussi vocation à évoluer vers un niveau de risque plus faible.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

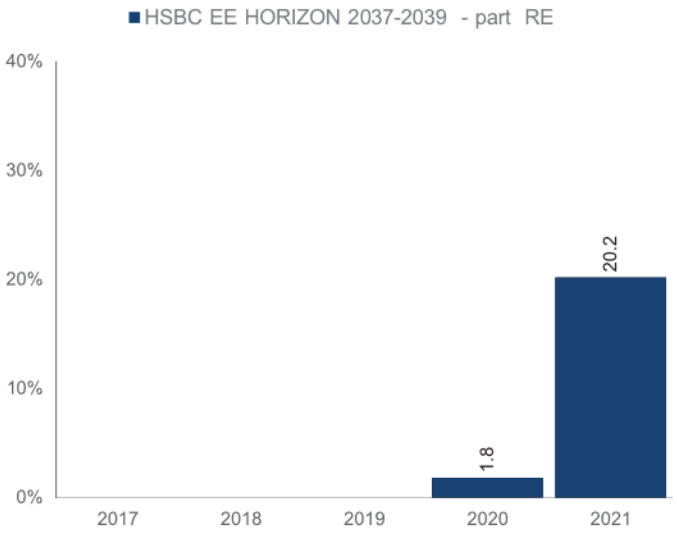
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,22%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 11 janvier 2019.
- La part RE a été créée le 11 janvier 2019.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Rapport d'activité

Politique de gestion

Par construction, le Compartiment HSBC EE HORIZON 2037-2039 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 70.0%.

En contrepartie, la part du Compartiment investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 30.0% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée d'OPC « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 13.0% sur l'OPC HSBC Actions Europe.
- 29.8% sur l'OPC HSBC SRI Global Equity. Cet OPC permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titres axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 5.66% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche actions du Compartiment dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 30 décembre 2022, la part du Compartiment investi dans ce thème était de 12.6%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers l'OPC HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 8.9% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

L'OPC « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. L'OPC est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres de l'OPC.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 13.5% de l'OPC HSBC SRI Euro Bond,
- 4.6% de l'OPC HSBC GIF Euro High Yield,
- 2.3% de l'OPC HSBC GIF Global Inflation Linked Bond,
- 2.3% de l'OPC HSBC GIF Global EM Market Local Debt.

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du Compartiment investie sur les actifs monétaires était d'environ 5.8%, répartie comme suit :

- 3.0% sur l'OPC HSBC Monétaire,
- 2.8% sur l'OPC HSBC SRI Money.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -15,62% pour la part F et de -15,79% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

En application du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 92,60%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 92,60%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l’engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	281 822,31	465 230,71
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	114 972,68	223 173,72
HSBC EURO PME Z C	193 640,57	113 200,11
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	162 516,38	142 876,02
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	201 589,16	94 952,32
EUROLAND GROWTH ZC	71 882,32	85 763,88
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	54 335,65	32 919,17
HSBC SRI MONEY ZC	46 524,06	36 157,38
HSBC Monetaire	36 360,18	27 275,64
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	29 491,52	26 436,75

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,94%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	**0,07%**
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	*0,09%*
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	*-0.02%*
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,01%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,14%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	**0,07%**
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	*0,09%*
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	*-0.02%*
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,21%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

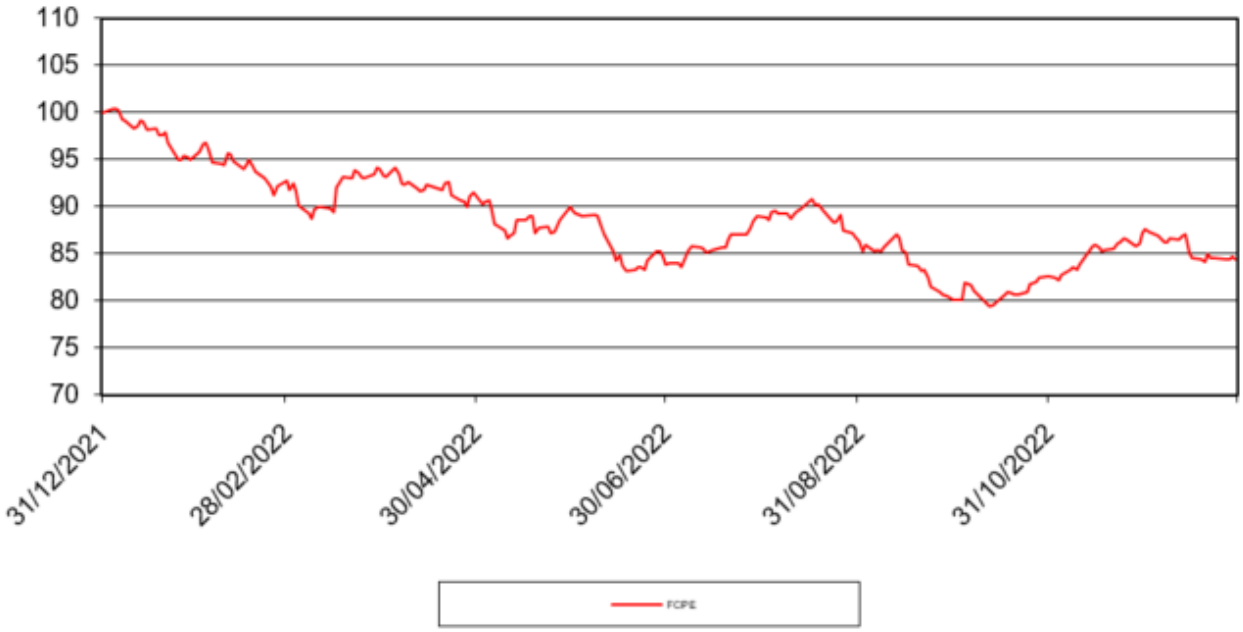
FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Performances

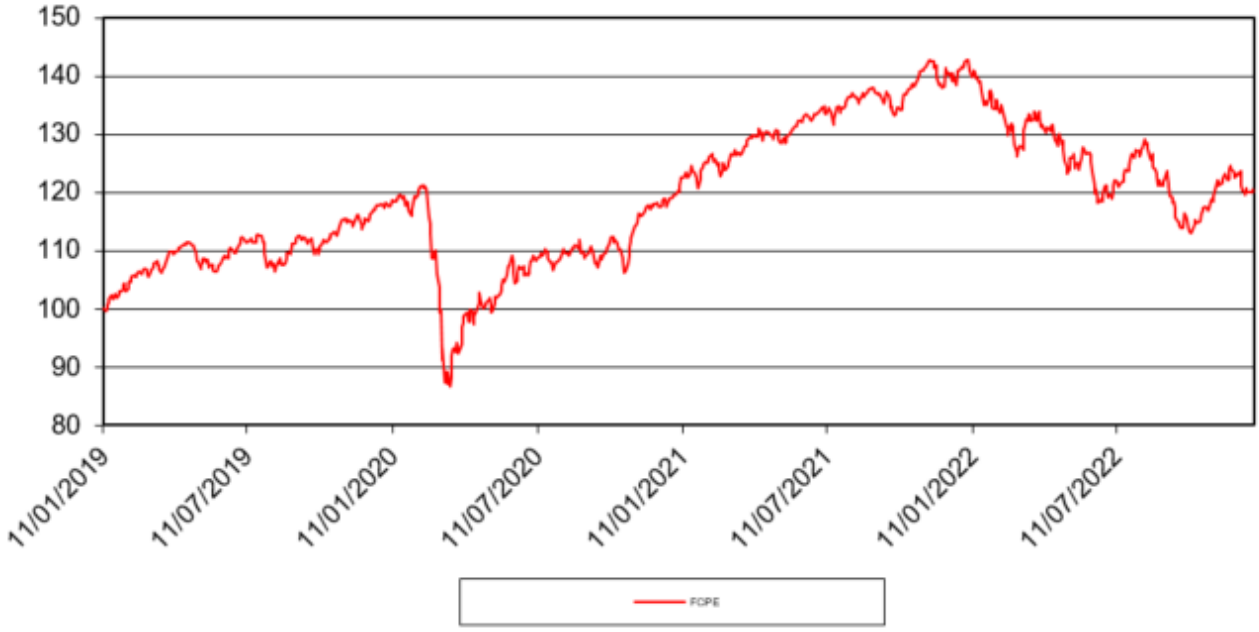
HSBC EE HORIZON 2037-2039 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance depuis l'origine
Du 11/01/2019 au 30/12/2022



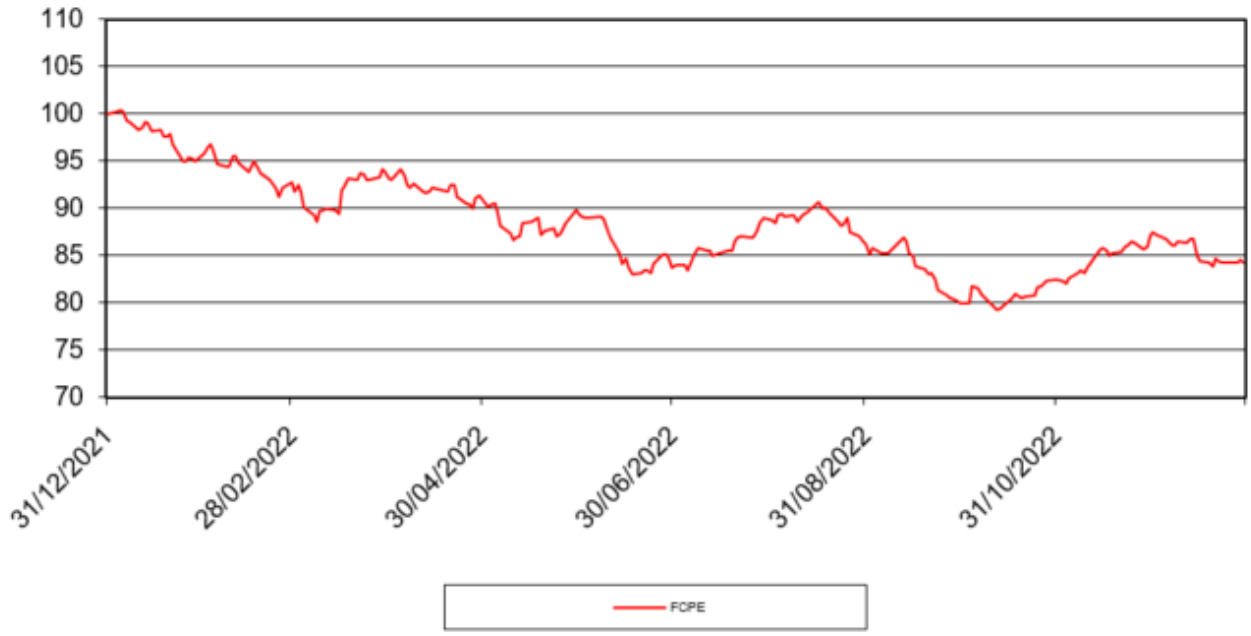
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

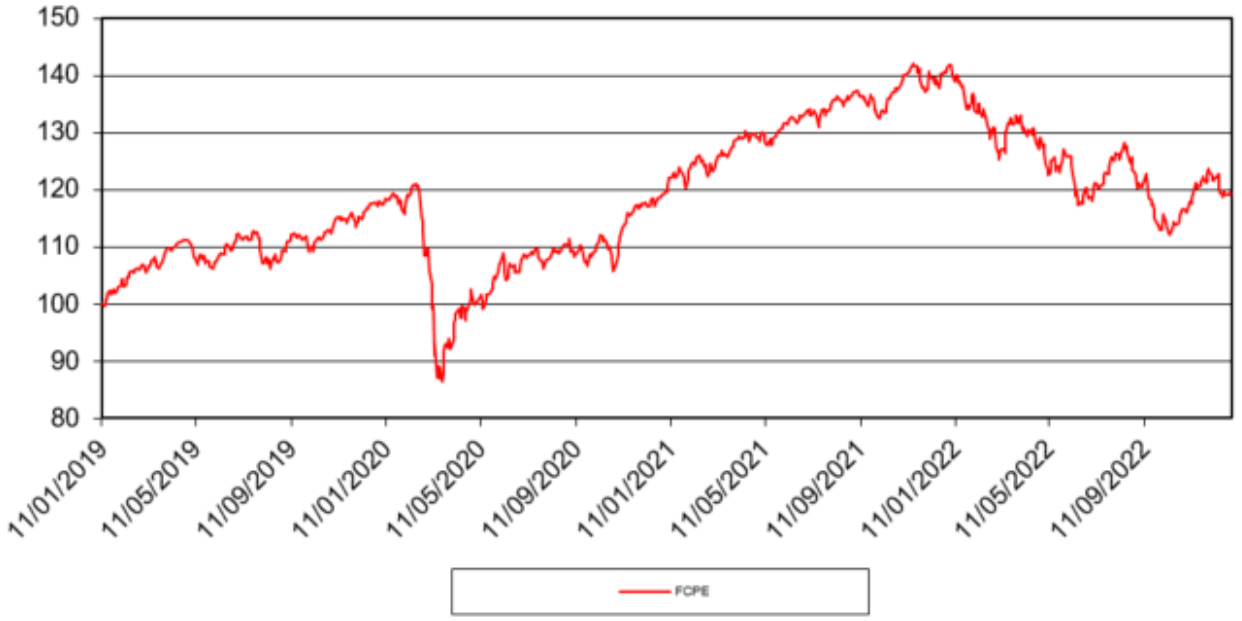
HSBC EE HORIZON 2037-2039 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance depuis l'origine
Du 11/01/2019 au 30/12/2022



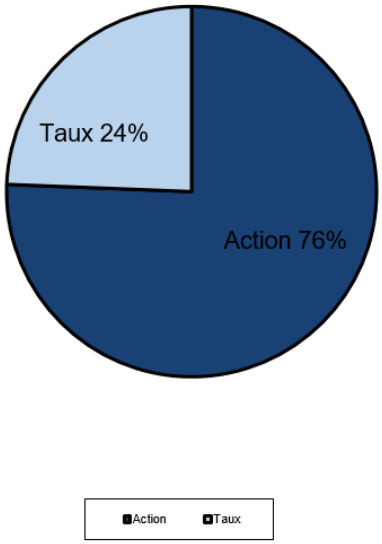
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

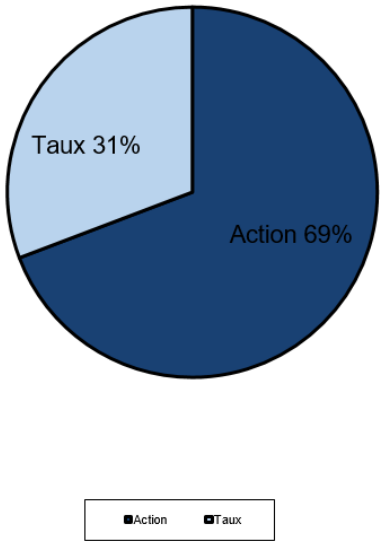
Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif

31/12/2021



30/12/2022



FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**3 845 192,24**	**4 541 750,30**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**3 845 192,24**	**4 541 750,30**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 845 192,24	4 541 750,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**196,57**	**190,16**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	196,57	190,16
COMPTES FINANCIERS	**65 256,87**	**26 548,18**
Liquidités	65 256,87	26 548,18
TOTAL DE L'ACTIF	**3 910 645,68**	**4 568 488,64**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 746 683,50	4 477 611,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	197 452,58	125 628,94
Résultat de l'exercice (a,b)	-37 938,57	-39 717,86
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**3 906 197,51**	**4 563 522,43**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**4 448,17**	**4 966,21**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 448,17	4 966,21
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**3 910 645,68**	**4 568 488,64**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	31,72	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**31,72**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	165,92	144,98
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**165,92**	**144,98**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-134,20**	**-144,98**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	38 305,97	37 676,28
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-38 440,17**	**-37 821,26**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	501,60	-1 896,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-37 938,57**	**-39 717,86**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l’exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et commissions :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion			
1	Catégorie de parts F N° Code AMF : 990000121609	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2031 : 1.0% TTC l'an maximum Du 01/01/2032 au 31/12/2034 : 0.70% TTC l'an maximum Du 01/01/2035 au 31/12/2037 : 0.50% TTC l'an maximum A partir du 01/01/2038 : 0.30% TTC l'an maximum *incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0.10.%TTC l'an maximum plafonnés à 1 500 TTC l'an)	à la charge du compartiment
2	Catégorie de parts RE N° Code AMF : 990000121789	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2031 : 1.20% TTC l'an maximum Du 01/01/2032 au 31/12/2034 : 0.80% TTC l'an maximum Du 01/01/2035 au 31/12/2037 : 0.60% TTC l'an maximum A partir du 01/01/2038 : 0.40% TTC l'an maximum *incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0.10.%TTC l'an maximum plafonnés à 1 500 TTC l'an)	à la charge du compartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20 % TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant.	-
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant.	-

Frais de transaction

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Parts	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**4 563 522,43**	**3 363 773,68**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 191 231,06	934 845,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 154 858,24	-416 548,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	204 235,55	120 284,37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-32 272,36	-341,46
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	23 721,40	26 639,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-850 942,16	572 690,00
Différence d'estimation exercice N	*198 613,56*	*1 049 555,72*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 049 555,72*	*-476 865,72*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-38 440,17	-37 821,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**3 906 197,51**	**4 563 522,43**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12315 HSBC EE HORIZON 2037-2039

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 191 231,06**	**934 845,85**
Versements de la réserve spéciale de participation	581 480,82	400 852,35
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		1,92
Versement de l'intéressement	93 381,00	81 618,56
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	126 835,72	123 768,74
Abondements de l'entreprise	112 296,28	119 102,88
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	117 164,47	76 533,72
Transferts provenant d'un CET	140 058,85	120 934,74
Transferts provenant de jours de congés non pris	20 013,92	12 032,94
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise		*338,85*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**1 154 858,24**	**416 548,50**
Rachats	200 465,99	105 740,80
Transferts à destination d'un autre OPC	954 392,25	310 807,70

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							65 256,87	1,67
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	65 256,87	1,67								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	196,57
TOTAL DES CRÉANCES		**196,57**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	4 448,17
TOTAL DES DETTES		**4 448,17**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-4 251,60**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F		
Parts souscrites durant l'exercice	90 063,93290	1 131 007,67
Parts rachetées durant l'exercice	-86 212,05440	-1 105 198,93
Solde net des souscriptions/rachats	3 851,87850	25 808,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	309 948,29100	
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	4 838,00890	60 223,39
Parts rachetées durant l'exercice	-4 043,20490	-49 659,31
Solde net des souscriptions/rachats	794,80400	10 564,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 703,13120	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36 883,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Rétrocessions des frais de gestion	737,46
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 195,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Rétrocessions des frais de gestion	36,01

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			3 845 192,24
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	221 143,99
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	89 194,21
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	508 958,50
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	492 717,17
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	348 224,18
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	88 640,30
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	180 309,43
	FR0007486634	HSBC Monetaire	118 423,02
	FR0013015542	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	525 273,12
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 162 750,62
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	109 557,70
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**3 845 192,24**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-37 938,57	-39 717,86
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-37 938,57**	**-39 717,86**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-35 749,49	-37 507,19
Total	**-35 749,49**	**-37 507,19**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 189,08	-2 210,67
Total	**-2 189,08**	**-2 210,67**

FCPE HSBC EE HORIZON 2037-2039

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	197 452,58	125 628,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**197 452,58**	**125 628,94**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	187 992,30	119 822,23
Total	**187 992,30**	**119 822,23**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 460,28	5 806,71
Total	**9 460,28**	**5 806,71**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**2 606 571,40**	**3 363 773,68**	**4 563 522,43**	**3 906 197,51**
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F en EUR				
Actif net	2 486 621,10	3 205 395,89	4 352 777,85	3 719 256,18
Nombre de titres	212 041,87270	267 899,79150	306 096,41250	309 948,29100
Valeur liquidative unitaire	11,727	11,964	14,220	11,999
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,12	-0,07	0,39	0,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,10	-0,10	-0,12	-0,11
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE en EUR				
Actif net	119 950,30	158 377,79	210 744,58	186 941,33
Nombre de titres	10 248,41290	13 289,17630	14 908,32720	15 703,13120
Valeur liquidative unitaire	11,704	11,917	14,136	11,904
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,12	-0,07	0,38	0,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	-0,12	-0,14	-0,13

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	388,601	508 958,50	13,02
HSBC EURO PME Z C	EUR	365,566	492 717,17	12,61
HSBC Monetaire	EUR	39	118 423,02	3,04
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	586,799	525 273,12	13,45
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	632,263	1 162 750,62	29,77
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	80,347	109 557,70	2,81
TOTAL FRANCE			**2 917 680,13**	**74,70**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	13 464,685	221 143,99	5,66
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	8 252,61	89 194,21	2,29
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	5 349,641	348 224,18	8,91
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	9 053,243	88 640,30	2,26
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	3 523,871	180 309,43	4,62
TOTAL LUXEMBOURG			**927 512,11**	**23,74**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**3 845 192,24**	**98,44**
TOTAL Organismes de placement collectif			**3 845 192,24**	**98,44**
Créances			**196,57**	
Dettes			**-4 448,17**	**-0,11**
Comptes financiers			**65 256,87**	**1,67**
Actif net			**3 906 197,51**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 RE	**EUR**	**15 703,13120**	**11,904**	
Part HSBC EE HORIZON 2037-2039 F	**EUR**	**309 948,29100**	**11,999**	

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2034-2036

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2034-2036 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2034-2036 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000116309

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2034-2036, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2034-2036 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
- *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
- *A compter de 2032, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2028	De 2029 à 2031	A compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.

A compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

- *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
- *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2034. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2036. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 6.

  Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

Frais

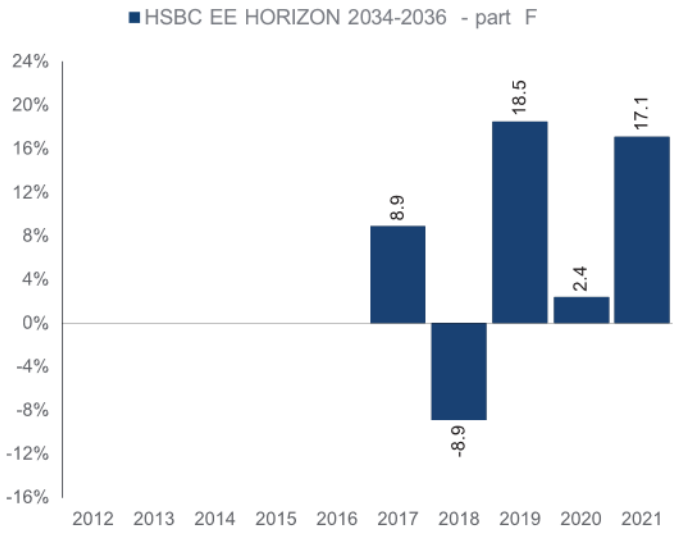
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,13%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 11 janvier 2016.
- La part F a été créée le 11 janvier 2016.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2034-2036 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000115869

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2034-2036, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2034-2036 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
- *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
- *A compter de 2032, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2028	De 2029 à 2031	A compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.

A compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

- *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
- *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2034. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2036. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible → A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 6.

Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

Frais

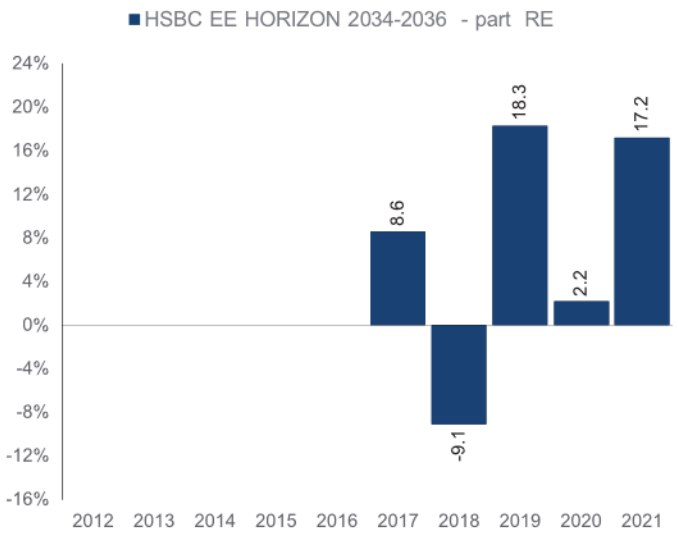
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,33%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 11 janvier 2016.
- La part RE a été créée le 11 janvier 2016.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2034-2036 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2034-2036.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2034-2036 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 60.6%.
En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 39.4% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 11.0% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 25.1% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 4.8% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 30 décembre 2022, la part du fonds investi dans ce thème était de 12.1%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 7.5% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 18.3% du fonds HSBC SRI Euro Bond,
- 6.3% du fonds HSBC GIF Euro High Yield,
- 3.1% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond,
- 3.1% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt.

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 7.9%, répartie comme suit :

- 4.1% sur le fonds HSBC Monétaire,
- 3.8% sur le fonds HSBC Money Maitre.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -15,40% pour la part F et de -15,57% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

En application du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,39%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,39%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Horizon 2034-2036 Z	1 378 208,19	1 600 267,43

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC Maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,93%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,13%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,13%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,33%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

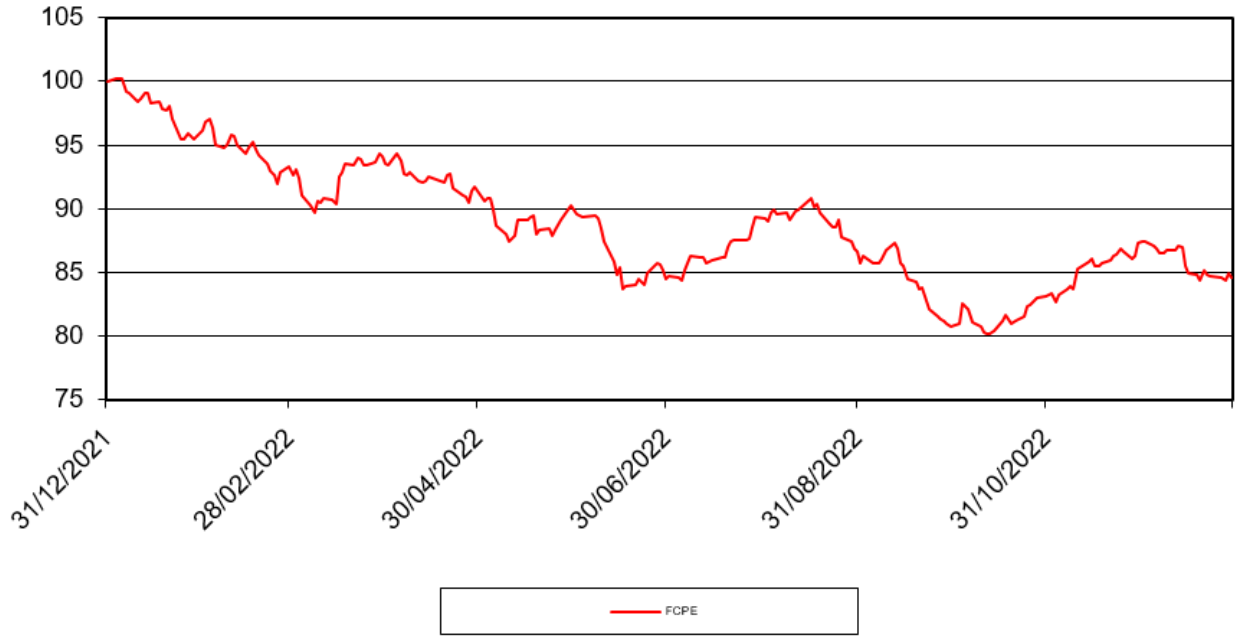
FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Performances

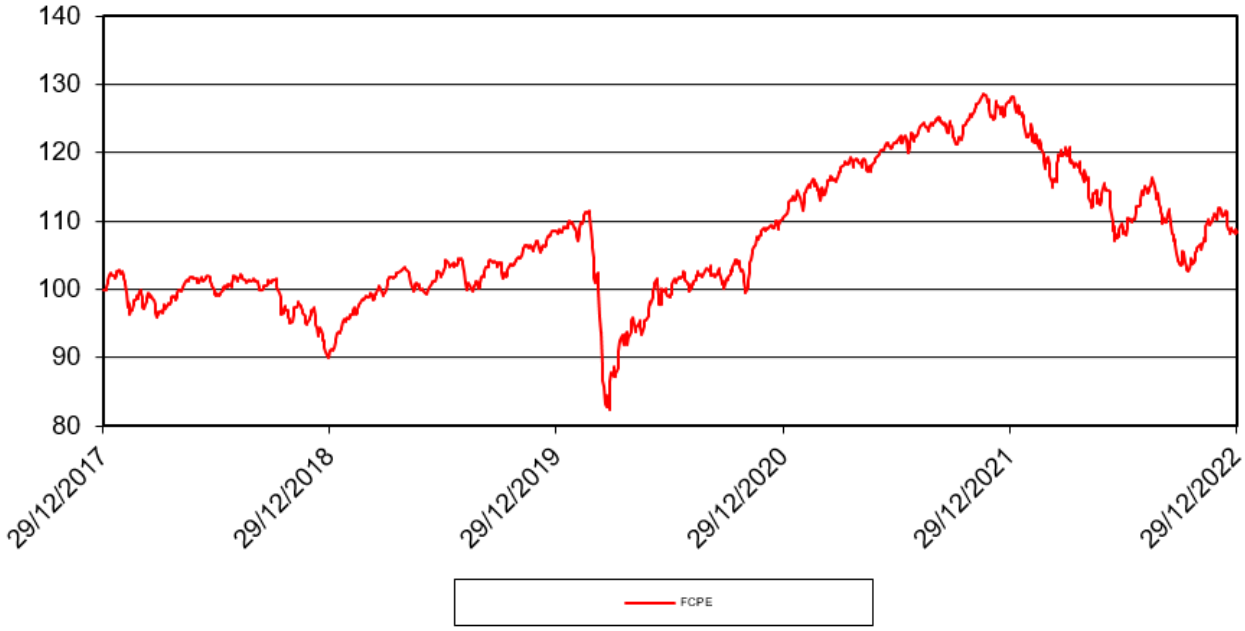
HSBC EE HORIZON 2034-2036 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022



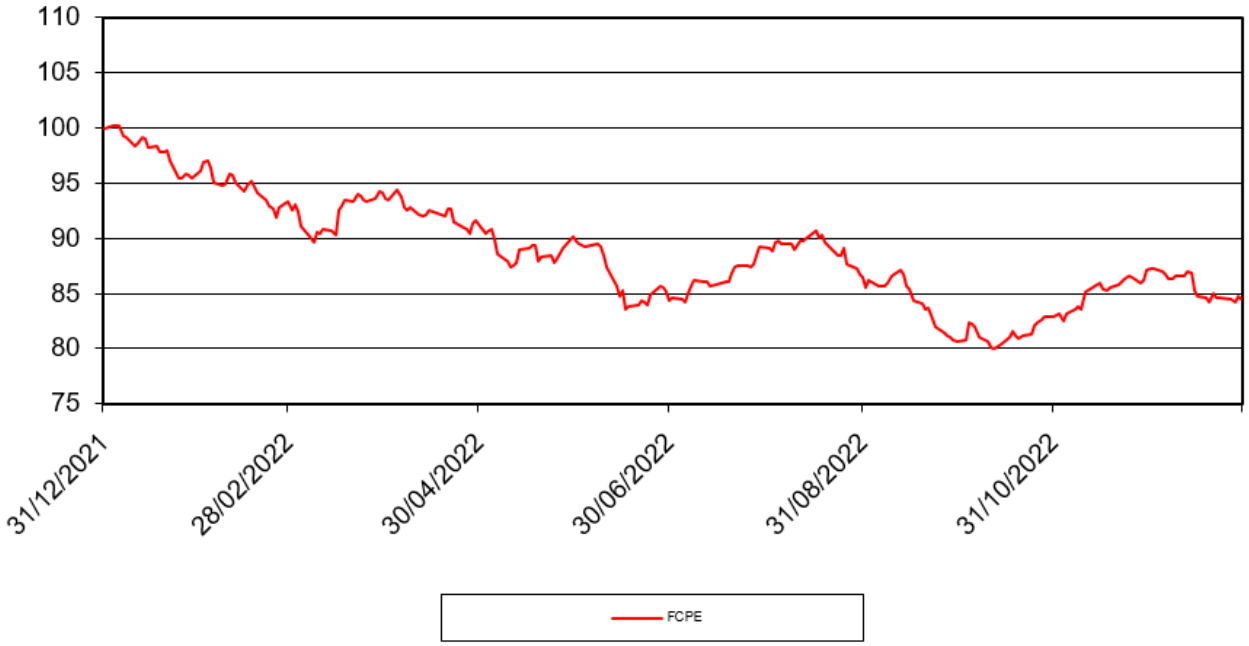
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

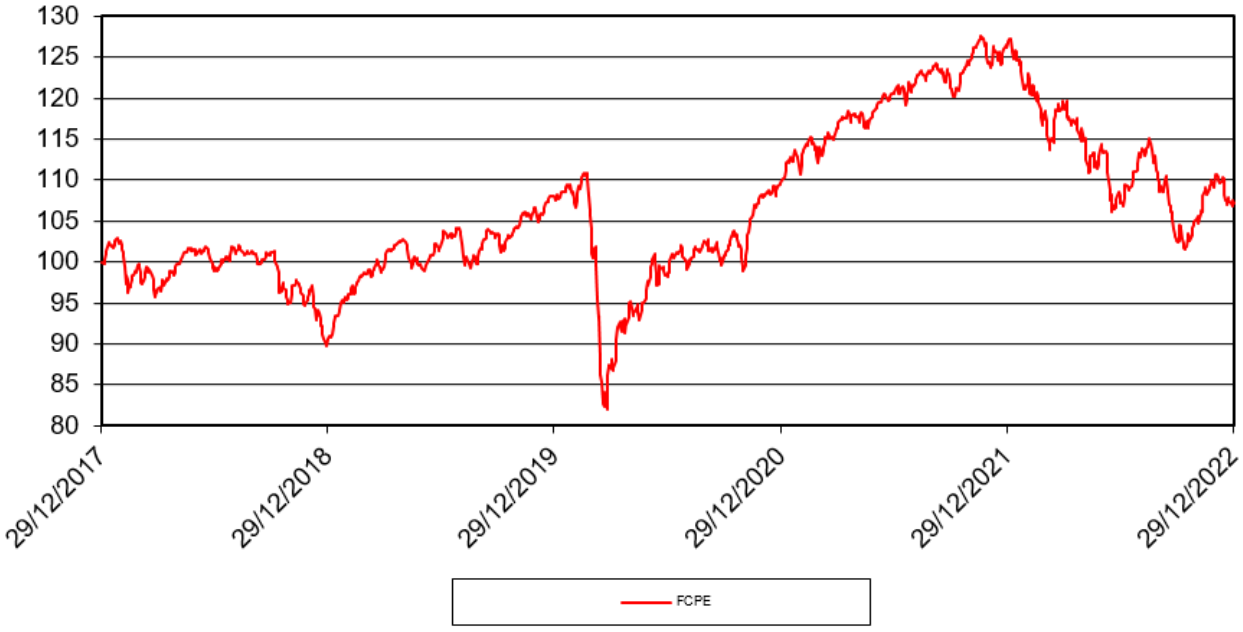
HSBC EE HORIZON 2034-2036 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022



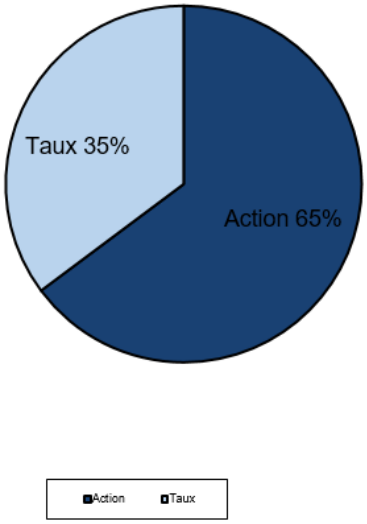
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

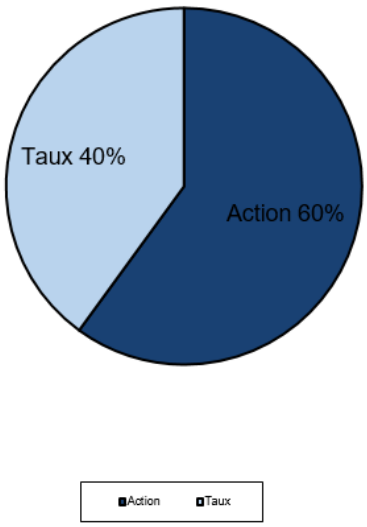
Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif

31/12/2021



30/12/2022



FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**4 417 958,26**	**5 389 053,93**
OPC MAÎTRE	**4 417 958,26**	**5 389 053,93**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS		**48,73**
Liquidités		48,73
TOTAL DE L'ACTIF	**4 417 958,26**	**5 389 102,66**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 252 839,54	5 359 323,37
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	203 599,75	71 827,93
Résultat de l'exercice (a,b)	-43 449,65	-47 619,09
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**4 412 989,64**	**5 383 532,21**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**4 827,73**	**5 570,45**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 827,73	5 570,45
COMPTES FINANCIERS	**140,89**	
Concours bancaires courants	140,89	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**4 417 958,26**	**5 389 102,66**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,10	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**0,10**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	206,06	72,64
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**206,06**	**72,64**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-205,96**	**-72,64**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	44 434,51	45 200,64
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-44 640,47**	**-45 273,28**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	1 190,82	-2 345,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-43 449,65**	**-47 619,09**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2034 – 2036, Part Z », appelé Maître.

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

<table>
<tr><th></th><th>Frais facturés</th><th>Assiette</th><th>Taux/Barème</th><th>Prise en charge FCPE/Entreprise</th></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">1 et 2</td><td>Catégorie de parts F
N° Code AMF : 990000116309</td><td>Actif net</td><td><table><tr><td>Du 07/01/2019 au 31/12/2028</td><td>1% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2029 au 31/12/2031</td><td>0,70% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2032 au 31/12/2034</td><td>0,50% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>A partir du 01/01/2035</td><td>0,30% TTC l’an maximum*</td></tr></table>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l’an maximum plafonnés à 1500 € TTC l’an)</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>Catégorie de parts RE
N° Code AMF : 990000115869</td><td>Actif net</td><td><table><tr><td>Du 07/01/2019 au 31/12/2028</td><td>1.20% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2029 au 31/12/2031</td><td>0,80% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2032 au 31/12/2034</td><td>0,60% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>A partir du 01/01/2035</td><td>0,40% TTC l’an maximum*</td></tr></table>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l’an maximum plafonnés à 1500 € TTC l’an)</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</td><td>Actif net</td><td>0,20% TTC l’an maximum de l’actif net du FCP maître</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>4</td><td>Commission de mouvement</td><td>Prélèvement sur chaque transaction</td><td>Néant</td><td>---</td></tr>
<tr><td>5</td><td>Commission de surperformance</td><td>Actif net</td><td>Néant</td><td>---</td></tr>
</table>

Les frais de gestion n’incluent pas les frais de transaction.

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Parts	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**5 383 532,21**	**3 972 686,22**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 242 258,02	1 088 461,16
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 419 123,69	-360 263,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	195 196,26	68 249,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-944 232,69	659 671,76
Différence d'estimation exercice N	*236 486,87*	*1 180 719,56*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 180 719,56*	*-521 047,80*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-44 640,47	-45 273,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**4 412 989,64**	**5 383 532,21**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12299 HSBC EE HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 242 258,02**	**1 088 461,16**
Versements de la réserve spéciale de participation	551 546,32	395 596,21
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		3,45
Versement de l'intéressement	117 575,24	91 260,36
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	121 372,16	141 225,23
Abondements de l'entreprise	138 678,00	134 988,28
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	116 497,92	132 424,36
Transferts provenant d'un CET	164 675,05	167 183,92
Transferts provenant de jours de congés non pris	31 913,33	25 779,35
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*379,04*	*253,71*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**1 419 123,69**	**360 263,36**
Rachats	137 488,88	89 001,03
Transferts à destination d'un autre OPC	1 281 634,81	271 262,33

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	4 827,73
TOTAL DES DETTES		**4 827,73**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-4 827,73**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F		
Parts souscrites durant l'exercice	84 833,15360	1 221 758,79
Parts rachetées durant l'exercice	-95 404,35660	-1 404 269,24
Solde net des souscriptions/rachats	-10 571,20300	-182 510,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	313 927,00930	
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	1 389,31900	20 499,23
Parts rachetées durant l'exercice	-1 142,99590	-14 854,45
Solde net des souscriptions/rachats	246,32310	5 644,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 852,01290	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	42 952,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 481,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 417 958,26
	FR0010299560	HSBC Horizon 2034-2036 Z	4 417 958,26
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**4 417 958,26**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-43 449,65	-47 619,09
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-43 449,65**	**-47 619,09**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-42 033,74	-46 153,39
Total	**-42 033,74**	**-46 153,39**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 415,91	-1 465,70
Total	**-1 415,91**	**-1 465,70**

FCPE HSBC EE HORIZON 2034-2036

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	203 599,75	71 827,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**203 599,75**	**71 827,93**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	198 100,82	69 997,59
Total	**198 100,82**	**69 997,59**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 498,93	1 830,34
Total	**5 498,93**	**1 830,34**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**1 749 215,18**	**3 167 592,65**	**3 972 686,22**	**5 383 532,21**	**4 412 989,64**
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F en EUR					
Actif net	1 641 472,80	3 013 991,62	3 870 861,81	5 246 450,40	4 293 935,80
Nombre de titres	142 608,26730	220 870,98840	276 953,80070	324 498,21230	313 927,00930
Valeur liquidative unitaire	11,510	13,645	13,976	16,167	13,678
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,06	0,06	0,21	0,63
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,12	-0,12	-0,14	-0,13
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE en EUR					
Actif net	107 742,38	153 601,03	101 824,41	137 081,81	119 053,84
Nombre de titres	9 443,68160	11 379,19600	7 379,76870	8 605,68980	8 852,01290
Valeur liquidative unitaire	11,408	13,498	13,797	15,929	13,449
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,06	0,06	0,21	0,62
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	-0,14	-0,14	-0,17	-0,15

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC Horizon 2034-2036 Z	EUR	3 102,891	4 417 958,26	100,11
TOTAL FRANCE			**4 417 958,26**	**100,11**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**4 417 958,26**	**100,11**
TOTAL Organismes de placement collectif			**4 417 958,26**	**100,11**
Dettes			**-4 827,73**	**-0,11**
Comptes financiers			**-140,89**	
Actif net			**4 412 989,64**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 RE	**EUR**	**8 852,01290**	**13,449**
Part HSBC EE HORIZON 2034-2036 F	**EUR**	**313 927,00930**	**13,678**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2031-2033

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2031-2033 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2031-2033 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107509

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2031-2033, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2031-2033 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224- 3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
- *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
- *A compter de 2029, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.

A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

- *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
- *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 5,95 % minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2031. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2033. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 5.

  Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

Frais

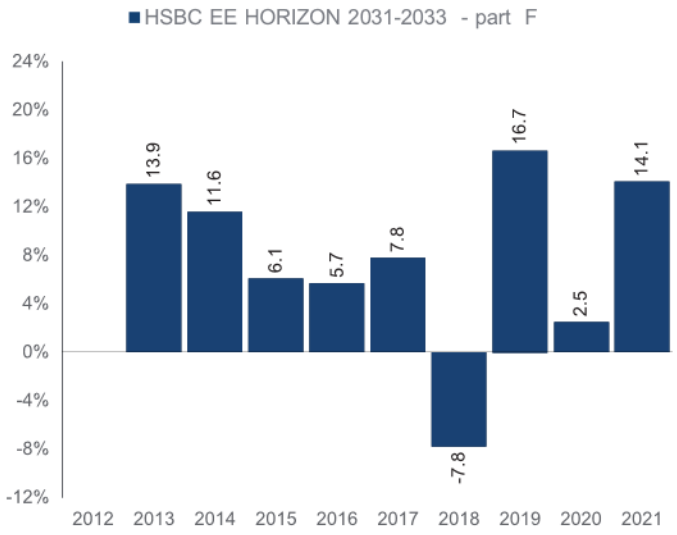
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,13%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 10 avril 2012.
- La part F a été créée le 10 avril 2012.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2031-2033 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107799

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2031-2033, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2031-2033 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033 en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces trois années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224- 3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
- *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
- *A compter de 2029, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.

A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

- *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
- *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 5,95 % minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 7% à 10% ; 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du Groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2031. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2033. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 5.

Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

Frais

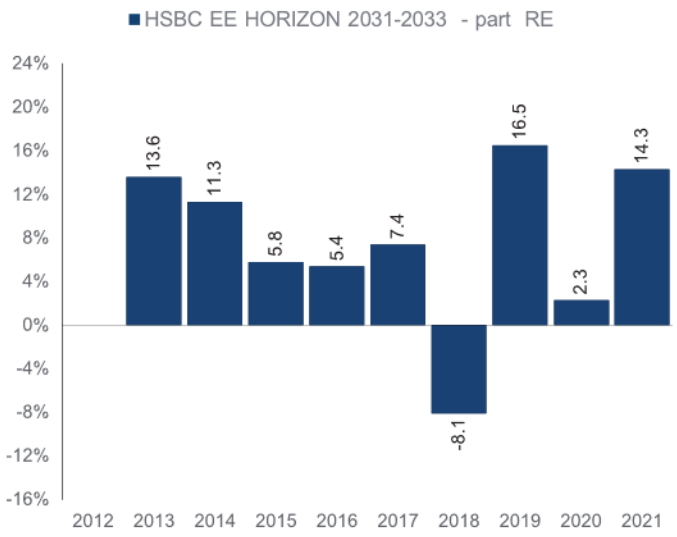
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,33%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 10 avril 2012.
- La part RE a été créée le 17 décembre 2012.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2031-2033 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2031-2033.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2031-2033 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 48.7%.

En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 51.3% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 8.8% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 20.1% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 3.8% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 30 décembre 2022, la part du fonds investi dans ce thème était de 9.9%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 6.0% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 24.2% du fonds HSBC SRI Euro Bond,
- 8.3% du fonds HSBC GIF Euro High Yield,
- 4.1% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond,
- 4.1% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt.

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 10.0%, répartie comme suit :

- 5.1% sur le fonds HSBC Monétaire,
- 4.9% sur le fonds HSBC Money Maitre.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -14,77% pour la part F et de -14,94% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

En application du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 101,36%,
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 101,36%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Horizon 2031-2033 Z	1 644 966,68	1 784 028,20

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,93%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,13%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2031-2033 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,13%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,33%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

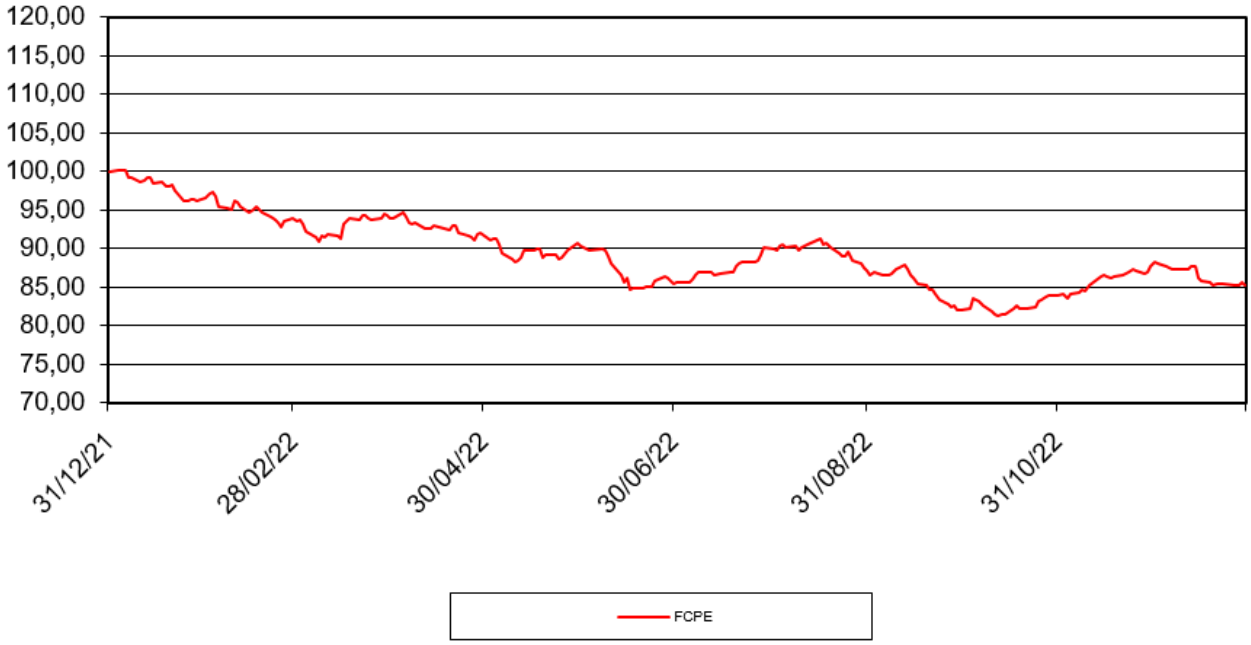
FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Performances

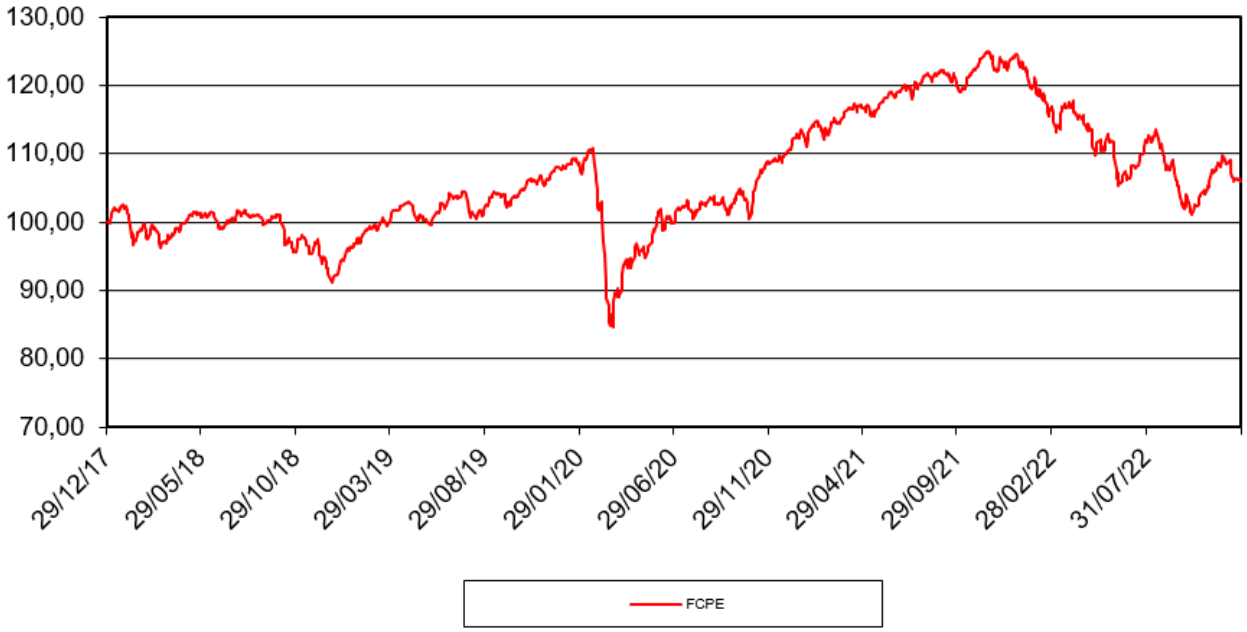
HSBC EE HORIZON 2031-2033 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022



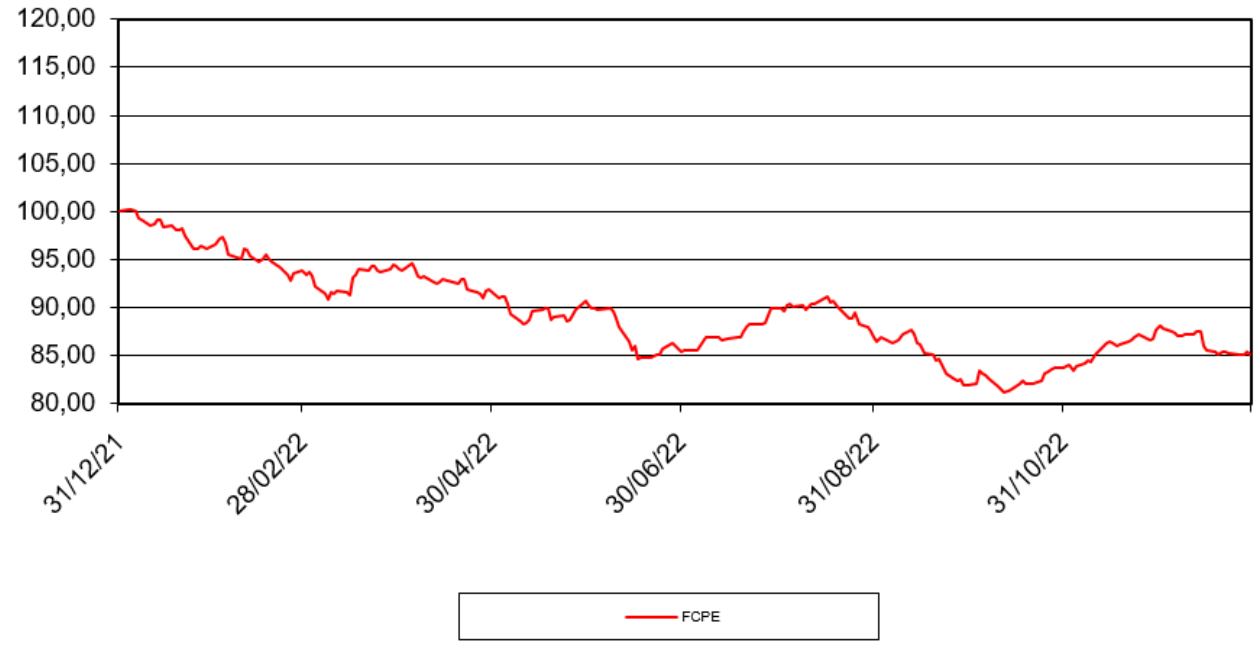
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

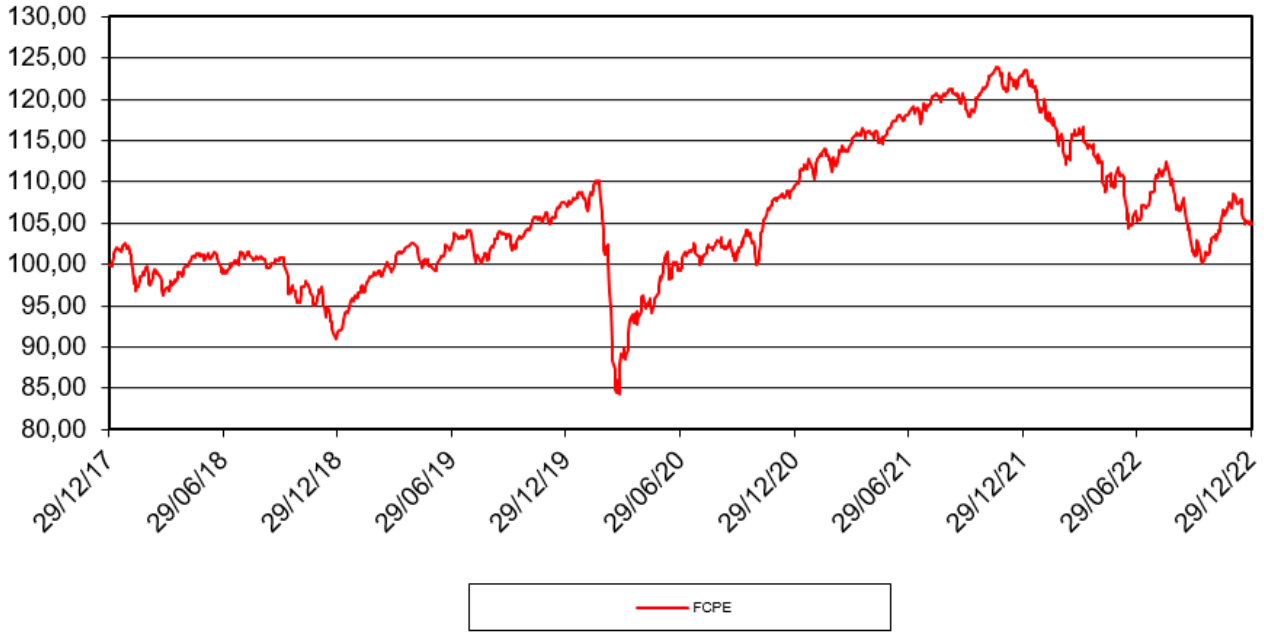
HSBC EE HORIZON 2031-2033 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022

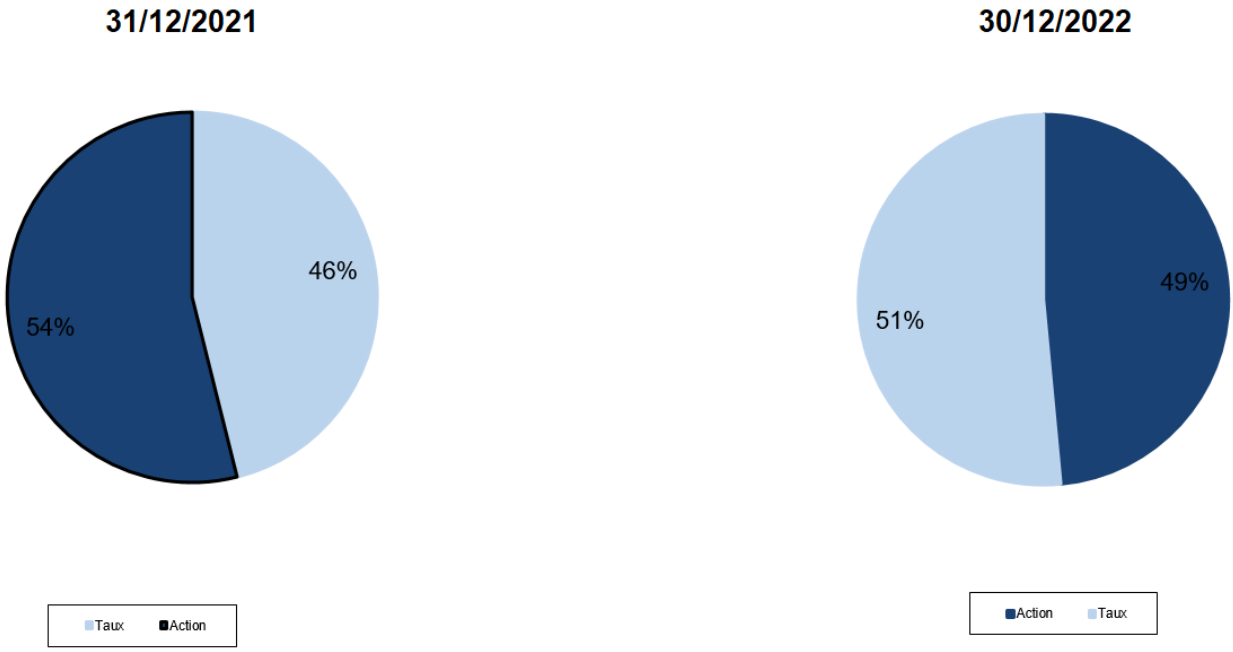


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif



FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**5 121 077,09**	**6 060 337,21**
OPC MAÎTRE	**5 121 077,09**	**6 060 337,21**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS		**51,19**
Liquidités		51,19
TOTAL DE L'ACTIF	**5 121 077,09**	**6 060 388,40**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 970 063,70	6 007 635,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	195 831,61	100 591,06
Résultat de l'exercice (a,b)	-50 234,85	-53 932,51
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**5 115 660,46**	**6 054 294,39**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**5 355,68**	**6 094,01**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 355,68	6 094,01
COMPTES FINANCIERS	**60,95**	
Concours bancaires courants	60,95	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**5 121 077,09**	**6 060 388,40**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	125,00	93,09
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**125,00**	**93,09**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-125,00**	**-93,09**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	49 604,12	51 178,68
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-49 729,12**	**-51 271,77**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-505,73	-2 660,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-50 234,85**	**-53 932,51**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l’exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2031-2033, Part Z », appelé Maître.

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème		Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	**Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion**				
	Catégorie de parts F *N° Code AMF : 990000107509*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2025	1% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2026 au 31/12/2028	0,70% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2029 au 31/12/2031	0,50% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2032	0,30% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF : 990000107799*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2025	1,20% TTC l'an maximum*	à la charge du Compartiment
			Du 01/01/2026 au 31/12/2028	0,80% TTC l'an maximum*	
			Du 01/01/2029 au 31/12/2031	0,60% TTC l'an maximum*	
			A partir du 01/01/2032	0,40% TTC l'an maximum*	
			* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)		
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître		à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant		---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant		---

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Parts	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**6 054 294,39**	**4 541 348,03**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 392 746,30	1 411 336,23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 481 452,51	-541 794,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	180 844,46	96 027,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22,62	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-981 020,44	598 648,38
Différence d'estimation exercice N	*155 366,39*	*1 136 386,83*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 136 386,83*	*-537 738,45*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-49 729,12	-51 271,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**5 115 660,46**	**6 054 294,39**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12284 HSBC EE HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 392 746,30**	**1 411 336,23**
Versements de la réserve spéciale de participation	596 716,03	442 504,11
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		3,12
Versement de l'intéressement	81 775,18	120 127,33
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	215 133,40	139 711,30
Abondements de l'entreprise	149 948,34	167 163,45
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	159 464,93	276 276,17
Transferts provenant d'un CET	189 708,42	233 348,28
Transferts provenant de jours de congés non pris		32 202,47
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise		*454,13*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**1 481 452,51**	**541 794,18**
Rachats	34 783,00	251 186,47
Transferts à destination d'un autre OPC	1 446 669,51	290 607,71

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	5 355,68
TOTAL DES DETTES		**5 355,68**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-5 355,68**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F		
Parts souscrites durant l'exercice	71 171,75890	1 319 471,40
Parts rachetées durant l'exercice	-77 420,23340	-1 477 400,85
Solde net des souscriptions/rachats	-6 248,47450	-157 929,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	277 645,67160	
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	4 398,36620	73 274,90
Parts rachetées durant l'exercice	-250,15260	-4 051,66
Solde net des souscriptions/rachats	4 148,21360	69 223,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 254,78340	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	47 551,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 052,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 121 077,09
	FR0010214031	HSBC Horizon 2031-2033 Z	5 121 077,09
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**5 121 077,09**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-50 234,85	-53 932,51
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-50 234,85**	**-53 932,51**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-47 731,76	-52 093,03
Total	**-47 731,76**	**-52 093,03**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 503,09	-1 839,48
Total	**-2 503,09**	**-1 839,48**

FCPE HSBC EE HORIZON 2031-2033

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	195 831,61	100 591,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**195 831,61**	**100 591,06**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	187 725,55	97 750,37
Total	**187 725,55**	**97 750,37**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 106,06	2 840,69
Total	**8 106,06**	**2 840,69**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**1 921 753,94**	**3 580 695,11**	**4 541 348,03**	**6 054 294,39**	**5 115 660,46**
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F en EUR					
Actif net	1 866 553,84	3 497 947,91	4 435 102,24	5 883 468,04	4 904 163,86
Nombre de titres	121 531,03930	195 173,06640	241 331,59280	283 894,14610	277 645,67160
Valeur liquidative unitaire	15,358	17,922	18,377	20,724	17,663
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,14	0,05	0,03	0,34	0,67
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,16	-0,16	-0,18	-0,17
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE en EUR					
Actif net	55 200,10	82 747,20	106 245,79	170 826,35	211 496,60
Nombre de titres	3 946,85140	5 080,43150	6 374,27380	9 106,56980	13 254,78340
Valeur liquidative unitaire	13,985	16,287	16,667	18,758	15,956
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,12	0,04	0,02	0,31	0,61
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,05	-0,17	-0,17	-0,20	-0,18

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC Horizon 2031-2033 Z	EUR	2 762,401	5 121 077,09	100,11
TOTAL FRANCE			**5 121 077,09**	**100,11**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**5 121 077,09**	**100,11**
TOTAL Organismes de placement collectif			**5 121 077,09**	**100,11**
Dettes			**-5 355,68**	**-0,11**
Comptes financiers			**-60,95**	
Actif net			**5 115 660,46**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 F	**EUR**	**277 645,67160**	**17,663**
Part HSBC EE HORIZ0N 2031-2033 RE	**EUR**	**13 254,78340**	**15,956**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2028-2030

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2028-2030 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2028-2030 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000088539

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2028-2030, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2028-2030 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
- *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
- *A compter de 2026, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.

A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

- *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
- *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2030. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 5.

  Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

Frais

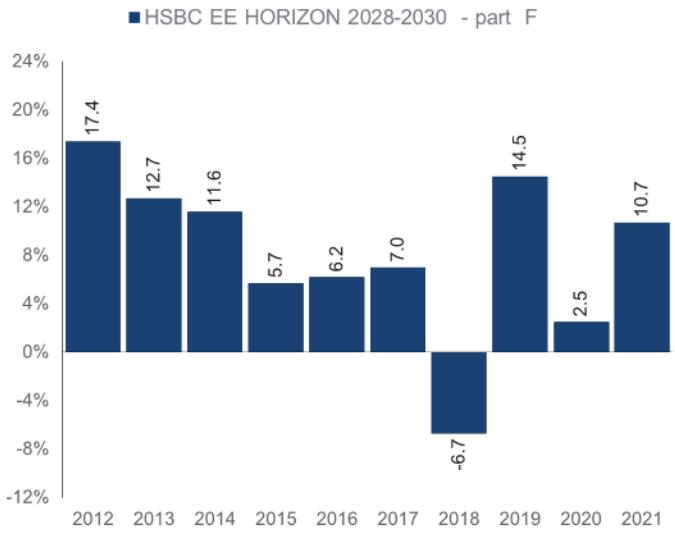
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,12%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 9 septembre 2005.
- La part F est réputée créée le 9 septembre 2005.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2028-2030 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107739

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2028-2030, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2028-2030 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

- *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
- *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
- *A compter de 2026, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.

A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

- *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
- *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.

A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 5,95% à 8,5% ; 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2030. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 5.

  Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

Frais

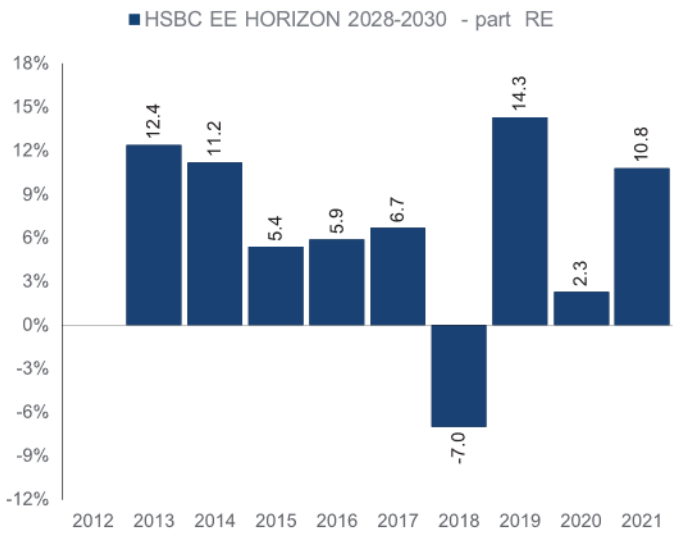
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,32%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 9 septembre 2005.
- La part RE a été créée le 9 juillet 2012.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2028-2030 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2028-2030.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2028-2030 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 35.7%.
En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 64.3% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « coeur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 6.8% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 15.6% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 3.0% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 30 décembre 2022, la part du fonds investi dans ce thème était de 5.6%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 5.0% de cet actif.

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 30.1% du fonds HSBC SRI Euro Bond,
- 9.8% du fonds HSBC GIF Euro High Yield,
- 5.1% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond,
- 5.1% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt.

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 13.0%, répartie comme suit :

- 6.6% sur le fonds HSBC Monétaire,
- 6.4% sur le fonds HSBC Money Maitre.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -14,05% pour la part F et de -14,22% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

En application du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 101,49%,
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 101,49%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2028-2030 Z FCP 3DEC	1 798 606,91	2 752 653,07

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,93%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,13%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**1,13%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**1,33%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

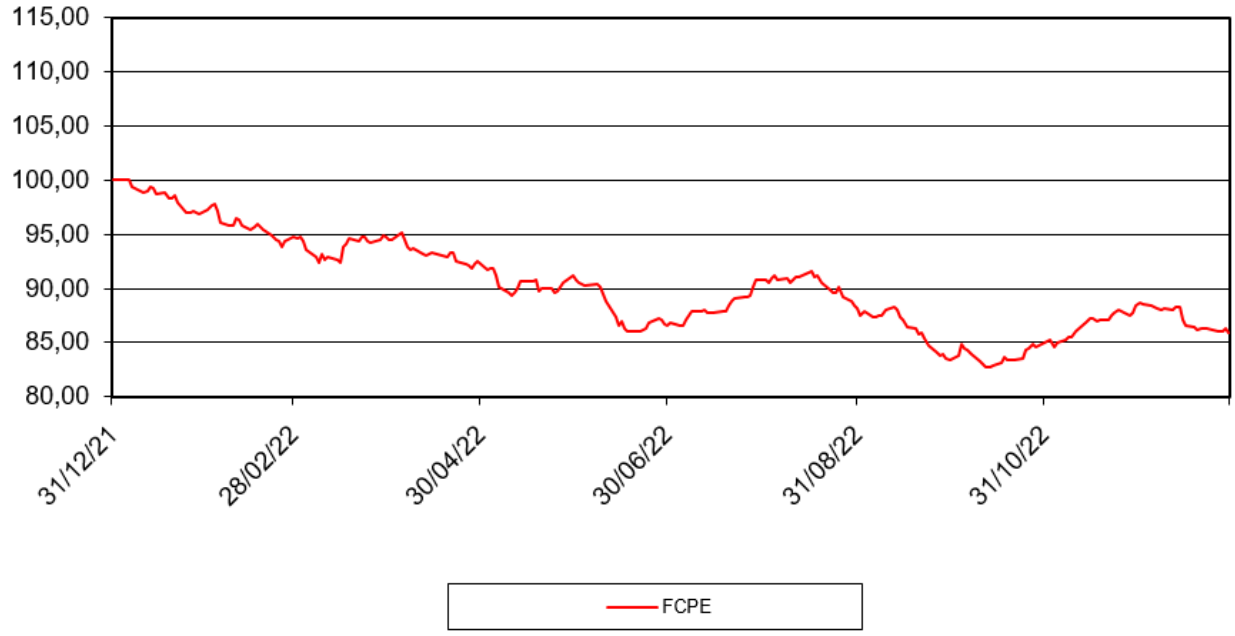
FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Performances

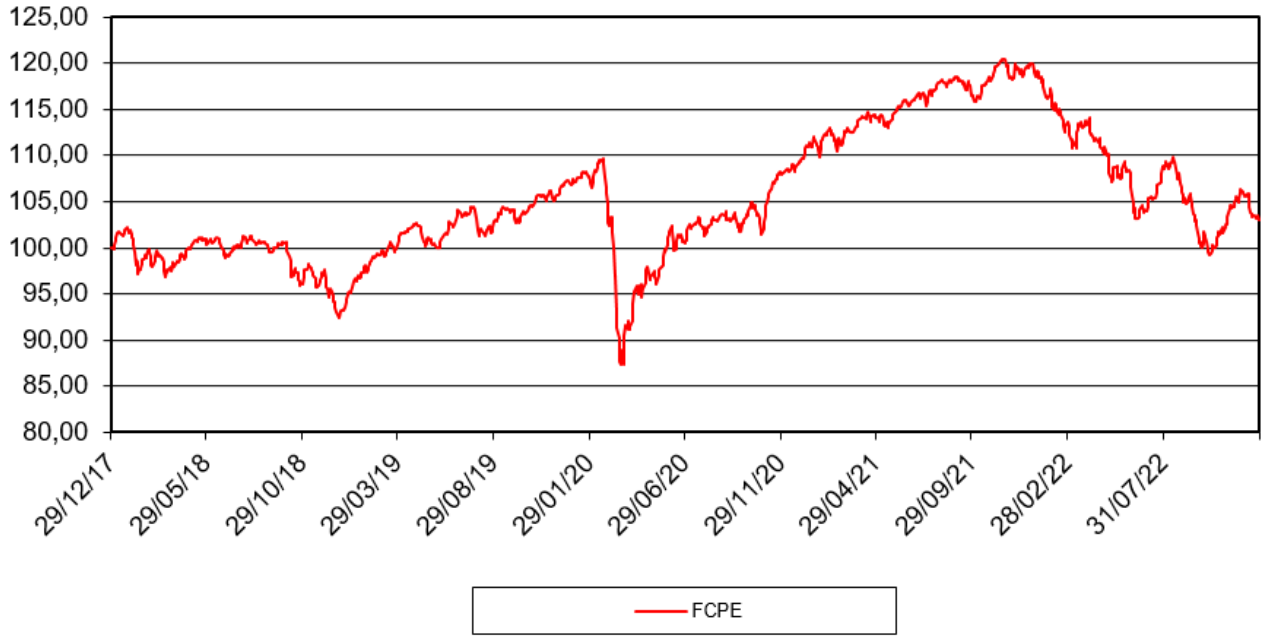
HSBC EE HORIZON 2028-2030 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022



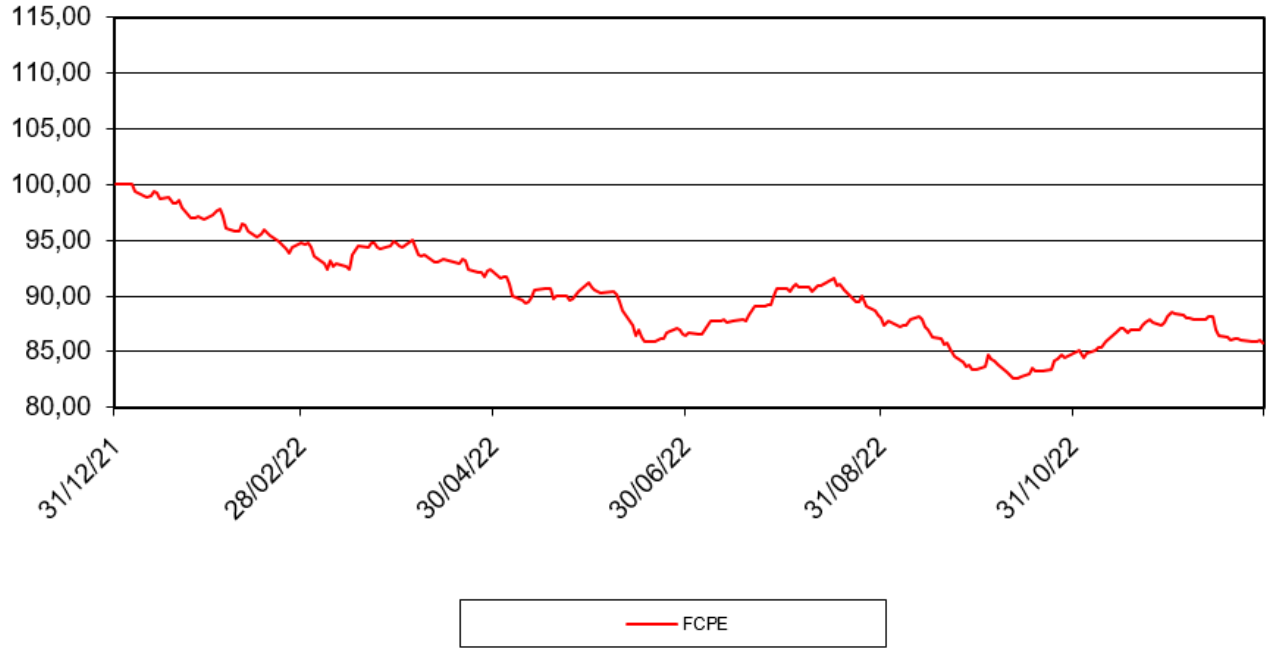
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

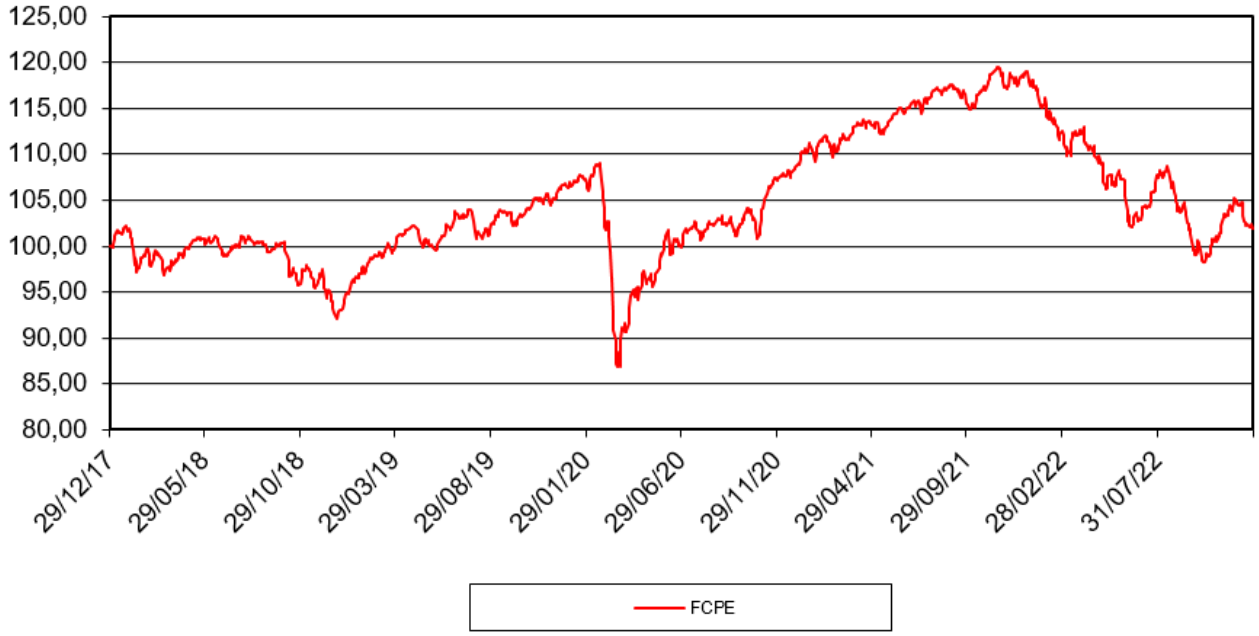
HSBC EE HORIZON 2028-2030 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022

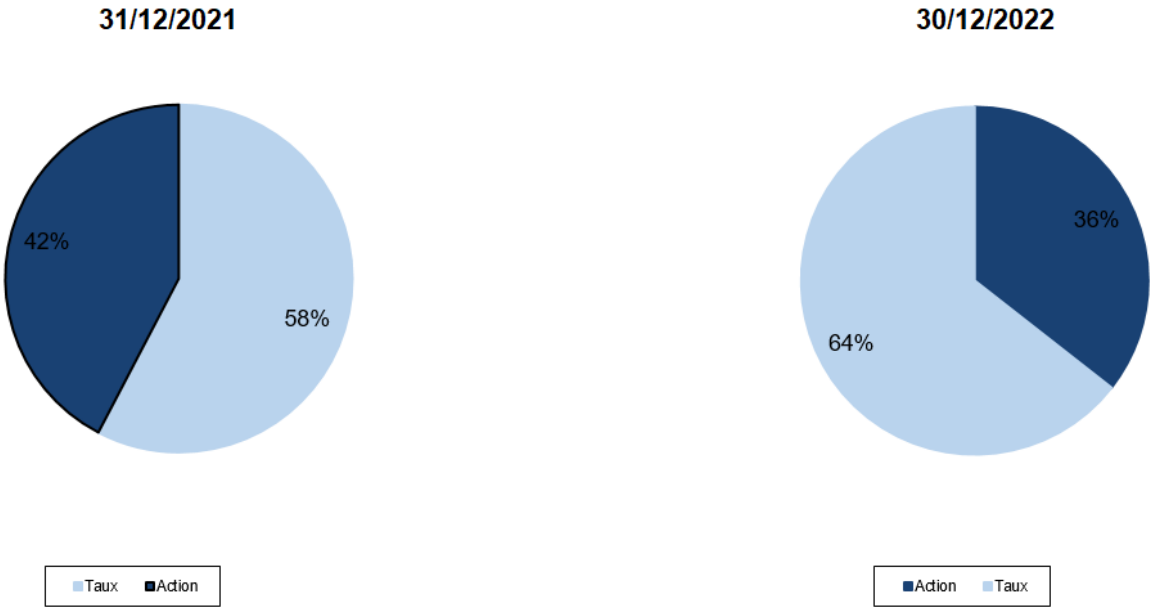


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif



FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**5 276 035,16**	**7 053 122,40**
OPC MAÎTRE	**5 276 035,16**	**7 053 122,40**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	**4 869,75**	
Liquidités	4 869,75	
TOTAL DE L'ACTIF	**5 280 904,91**	**7 053 122,40**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 945 388,19	6 977 868,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	381 886,06	131 458,68
Résultat de l'exercice (a,b)	-51 850,45	-63 336,41
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**5 275 423,80**	**7 045 991,26**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**5 481,11**	**6 898,78**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 481,11	6 898,78
COMPTES FINANCIERS		**232,36**
Concours bancaires courants		232,36
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**5 280 904,91**	**7 053 122,40**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	146,96	99,67
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**146,96**	**99,67**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-146,96**	**-99,67**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	53 084,95	60 624,76
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-53 231,91**	**-60 724,43**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	1 381,46	-2 611,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-51 850,45**	**-63 336,41**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l’exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2028-2030, Part Z », appelé Maître.

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion			
1 et 2	Catégorie de parts F *N° Code AMF : 990000088539*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2022 : 1% TTC l'an maximum* Du 01/01/2023 au 31/12/2025 : 0,70% TTC l'an maximum* Du 01/01/2026 au 31/12/2028 : 0,50% TTC l'an maximum* A partir du 01/01/2029 : 0,30% TTC l'an maximum * incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF : 990000107739*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2022 : 1.20% TTC l'an maximum* Du 01/01/2023 au 31/12/2025 : 0,80% TTC l'an maximum* Du 01/01/2026 au 31/12/2028 : 0,60% TTC l'an maximum* A partir du 01/01/2029 : 0,40% TTC l'an maximum * incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0.20 % TTC maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Parts	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**7 045 991,26**	**5 754 352,90**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 542 240,37	1 475 409,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-2 436 534,84	-767 740,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	351 121,75	123 723,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 174 162,83	520 969,98
Différence d'estimation exercice N	*235 962,19*	*1 410 125,02*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 410 125,02*	*-889 155,04*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-53 231,91	-60 724,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**5 275 423,80**	**7 045 991,26**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12208 HSBC EE HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 542 240,37**	**1 475 409,95**
Versements de la réserve spéciale de participation	575 663,24	471 686,33
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		2,68
Versement de l'intéressement	150 922,85	100 296,28
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	193 972,76	182 136,44
Abondements de l'entreprise	182 215,08	202 522,68
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	210 411,68	178 092,40
Transferts provenant d'un CET	197 802,14	309 547,17
Transferts provenant de jours de congés non pris	31 252,62	31 125,97
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*544,55*	*479,80*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**2 436 534,84**	**767 740,71**
Rachats	72 368,36	222 216,29
Transferts à destination d'un autre OPC	2 364 166,48	545 524,42

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	5 481,11
TOTAL DES DETTES		**5 481,11**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-5 481,11**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F		
Parts souscrites durant l'exercice	89 627,25300	1 490 147,64
Parts rachetées durant l'exercice	-141 609,35500	-2 428 092,34
Solde net des souscriptions/rachats	-51 982,10200	-937 944,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	317 217,43400	
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	3 177,82730	52 092,73
Parts rachetées durant l'exercice	-546,65310	-8 442,50
Solde net des souscriptions/rachats	2 631,17420	43 650,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 468,50360	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	50 164,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 920,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,13
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 276 035,16
	FR0010214023	HSBC HORIZON 2028-2030 Z FCP 3DEC	5 276 035,16
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**5 276 035,16**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-51 850,45	-63 336,41
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-51 850,45**	**-63 336,41**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-48 678,37	-60 453,27
Total	**-48 678,37**	**-60 453,27**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 172,08	-2 883,14
Total	**-3 172,08**	**-2 883,14**

FCPE HSBC EE HORIZON 2028-2030

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	381 886,06	131 458,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**381 886,06**	**131 458,68**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	362 443,05	126 497,62
Total	**362 443,05**	**126 497,62**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	19 443,01	4 961,06
Total	**19 443,01**	**4 961,06**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**5 142 516,65**	**4 677 180,51**	**5 754 352,90**	**7 045 991,26**	**5 275 423,80**
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F en EUR					
Actif net	4 853 799,40	4 355 775,27	5 476 126,63	6 780 374,24	5 007 177,79
Nombre de titres	339 852,28430	266 240,62830	326 707,39580	369 199,53600	317 217,43400
Valeur liquidative unitaire	14,282	16,360	16,761	18,365	15,784
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,47	1,01	0,14	0,34	1,14
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,14	-0,14	-0,16	-0,15
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE en EUR					
Actif net	288 717,25	321 405,24	278 226,27	265 617,02	268 246,01
Nombre de titres	20 613,85910	20 073,22020	16 994,46370	14 837,32940	17 468,50360
Valeur liquidative unitaire	14,005	16,011	16,371	17,901	15,355
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,46	0,99	0,14	0,33	1,11
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	-0,17	-0,17	-0,19	-0,18

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC HORIZON 2028-2030 Z FCP 3DEC	EUR	4 646,565	5 276 035,16	100,01
TOTAL FRANCE			**5 276 035,16**	**100,01**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**5 276 035,16**	**100,01**
TOTAL Organismes de placement collectif			**5 276 035,16**	**100,01**
Dettes			**-5 481,11**	**-0,10**
Comptes financiers			**4 869,75**	**0,09**
Actif net			**5 275 423,80**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 F	**EUR**	**317 217,43400**	**15,784**
Part HSBC EE HORIZON 2028-2030 RE	**EUR**	**17 468,50360**	**15,355**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2025-2027

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2025-2027 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2025-2027 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000088759

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2025-2027, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2025-2027 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  - *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
  - *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
  - *A compter de 2023, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.

  A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  - *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
  - *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus puis à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2027. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 4.

  Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

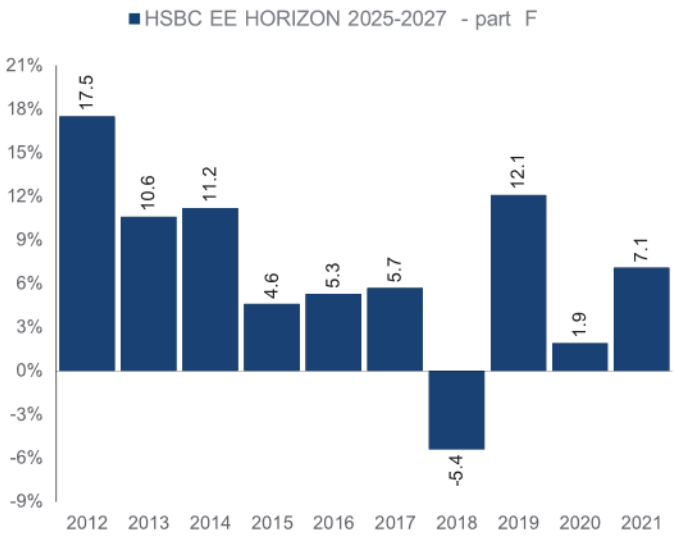
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,82%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 13 février 2006.
- La part F est réputée créée le 13 février 2006.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2025-2027 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107789

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2025-2027, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2025-2027 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  - *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
  - *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
  - *A compter de 2023, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.

  A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  - *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
  - *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus puis à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de : 4,9% à 7% ; 2,1% à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2027. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 4.

  Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

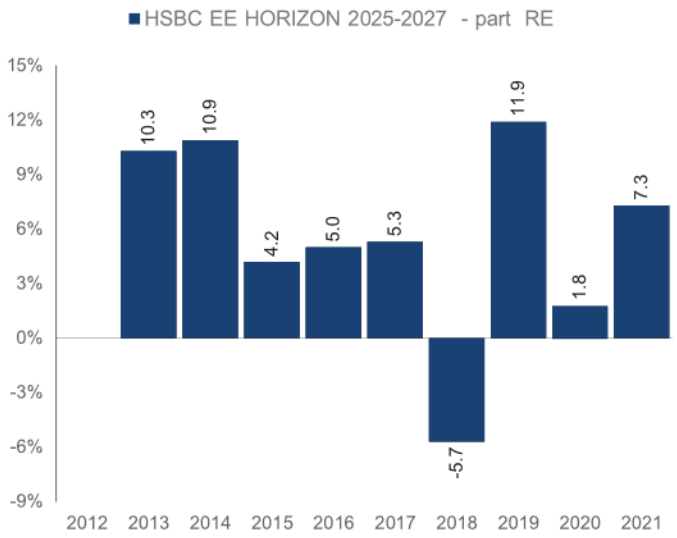
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,92%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 13 février 2006.
- La part RE a été créée le 9 juillet 2012.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2025-2027 est nourricier de l'OPC maître HSBC HORIZON 2025-2027.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2025-2027 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 19.9%.

En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 80.1% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 4.5% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 10.3% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 2.0% de cet actif.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 3.1% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 32.4% du fonds HSBC Oblig Euro,
- 9.9% du fonds HSBC GIF Euro High Yield,
- 5.5% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond,
- 5.5% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt.

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 26.4%, répartie comme suit :

- 13.3% sur le fonds HSBC Monétaire,
- 13.1% sur le fonds HSBC Money Maitre.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -12,08% pour la part F et de -12,17% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

En application du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,25%,
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,25%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2025-2027 Z FCP 3DEC	1 986 064,72	3 136 413,36

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,62%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,82%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,72%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,92%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

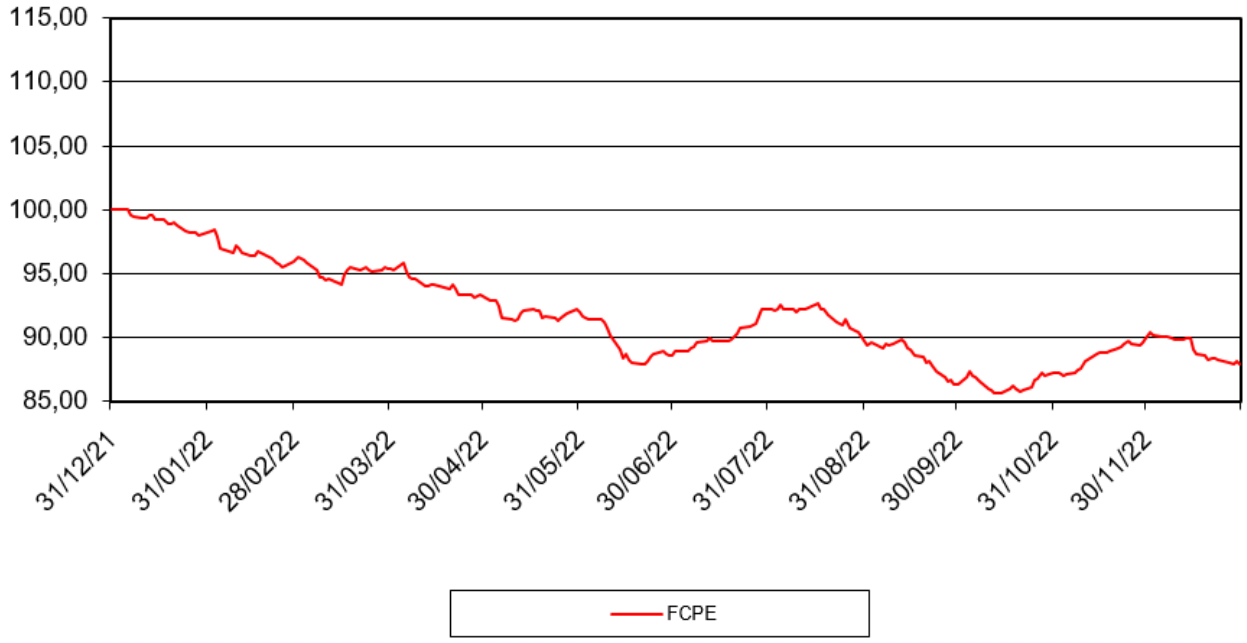
FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Performances

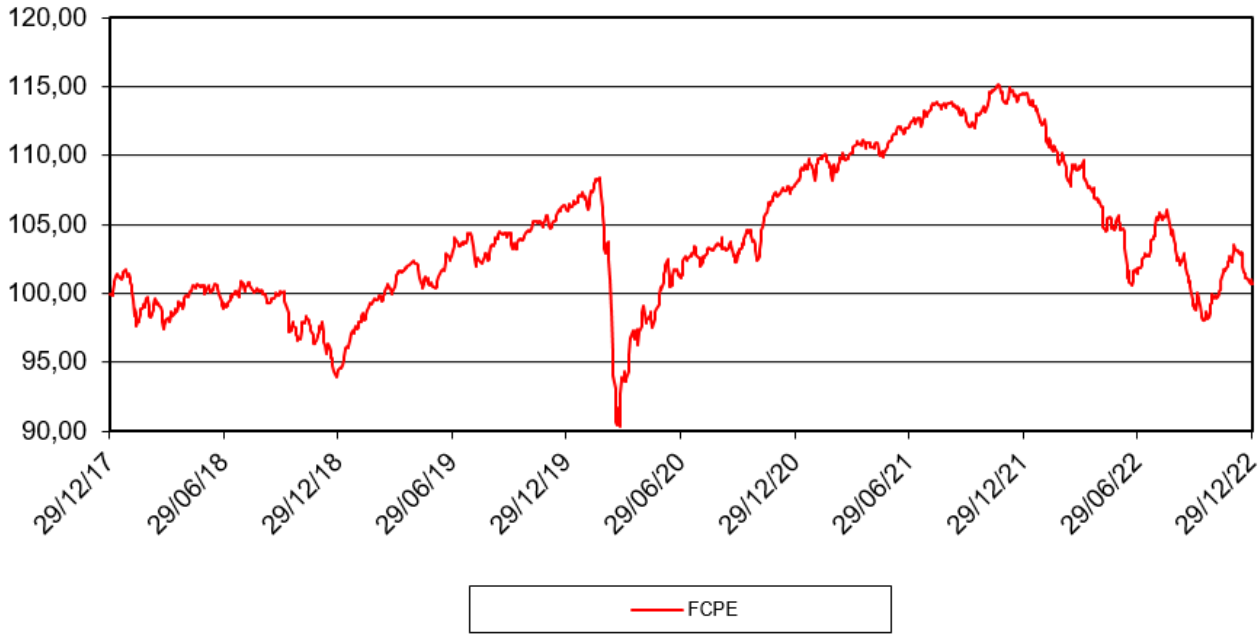
HSBC EE HORIZON 2025-2027 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

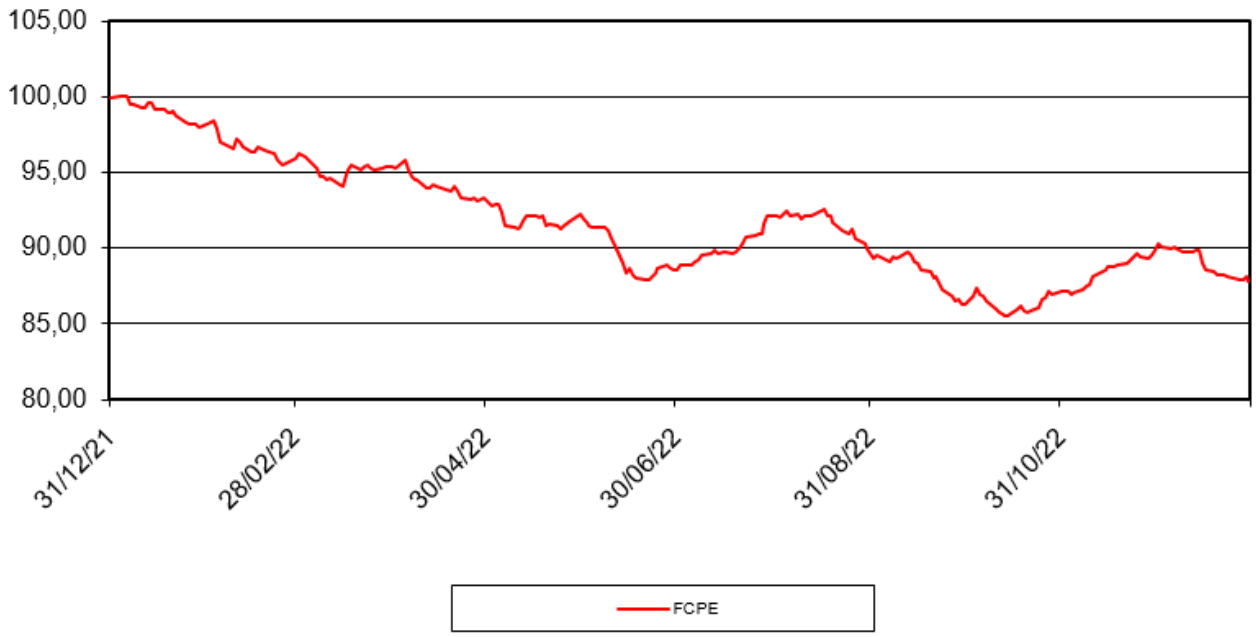
FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

HSBC EE HORIZON 2025-2027 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

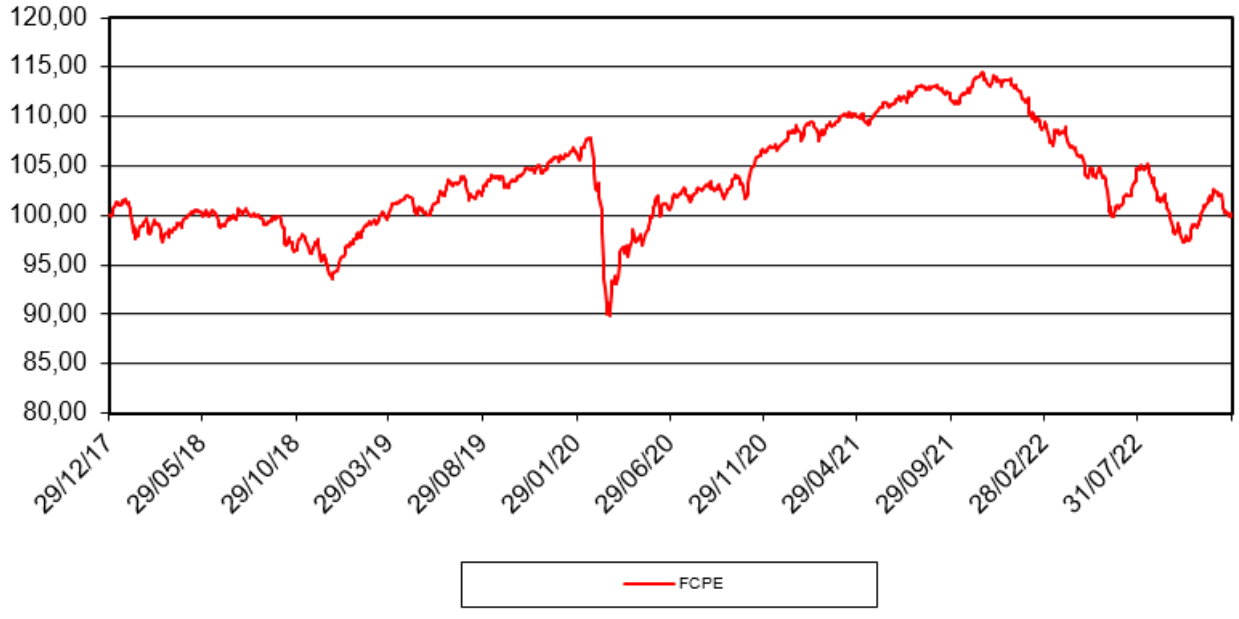
Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 29/12/2017 au 30/12/2022



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif



FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**5 872 266,16**	**7 799 317,82**
OPC MAÎTRE	**5 872 266,16**	**7 799 317,82**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités		
TOTAL DE L'ACTIF	**5 872 266,16**	**7 799 317,82**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 569 765,41	7 751 330,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	336 497,17	90 438,20
Résultat de l'exercice (a,b)	-38 973,17	-48 053,27
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**5 867 289,41**	**7 793 715,92**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**4 484,54**	**5 517,38**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 484,54	5 517,38
COMPTES FINANCIERS	**492,21**	**84,52**
Concours bancaires courants	492,21	84,52
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**5 872 266,16**	**7 799 317,82**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3,01	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**3,01**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	182,01	106,25
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**182,01**	**106,25**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-179,00**	**-106,25**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	39 962,37	45 463,76
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-40 141,37**	**-45 570,01**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	1 168,20	-2 483,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-38 973,17**	**-48 053,27**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l’exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2025-2027, Part Z », appelé Maître.

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

<table>
<tr><th></th><th>Frais facturés</th><th>Assiette</th><th>Taux/Barème</th><th>Prise en charge FCPE/Entreprise</th></tr>
<tr><td></td><td colspan="4">Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</td></tr>
<tr><td rowspan="2">1 et 2</td><td>Catégorie de parts F
N° Code AMF : 990000088759</td><td>Actif net</td><td><table><tr><td>Du 07/01/2019 au 31/12/2019</td><td>1% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2020 au 31/12/2022</td><td>0,70% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2023 au 31/12/2025</td><td>0,50% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>A partir du 01/01/2026</td><td>0,30% TTC l’an maximum*</td></tr></table>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l’an maximum plafonnés à
1500 € TTC l’an)</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>Catégorie de parts RE
N° Code AMF : 990000107789</td><td>Actif net</td><td><table><tr><td>Du 07/01/2019 au 31/12/2019</td><td>1.20% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2020 au 31/12/2022</td><td>0,80% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>Du 01/01/2023 au 31/12/2025</td><td>0,60% TTC l’an maximum*</td></tr><tr><td>A partir du 01/01/2026</td><td>0,40% TTC l’an maximum*</td></tr></table>* incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l’an maximum plafonnés à
1500 € TTC l’an)</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</td><td>Actif net</td><td>0,20% TTC l’an maximum de l’actif net du FCP maître</td><td>à la charge du Compartiment</td></tr>
<tr><td>4</td><td>Commissions de mouvement</td><td>Prélèvement sur chaque transaction</td><td>Néant</td><td>---</td></tr>
<tr><td>5</td><td>Commission de surperformance</td><td>Actif net</td><td>Néant</td><td>---</td></tr>
</table>

Les frais de gestion n’incluent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Parts	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**7 793 715,92**	**6 357 998,07**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 819 025,10	1 571 703,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-2 928 607,22	-550 040,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	300 355,29	84 454,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-38,53	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 077 019,78	375 169,93
Différence d'estimation exercice N	*119 590,43*	*1 196 610,21*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 196 610,21*	*-821 440,28*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-40 141,37	-45 570,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**5 867 289,41**	**7 793 715,92**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12207 HSBC EE HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 819 025,10**	**1 571 703,29**
Versements de la réserve spéciale de participation	574 925,02	466 063,26
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		1,30
Versement de l'intéressement	148 813,67	167 049,61
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	224 469,35	205 999,60
Abondements de l'entreprise	233 625,57	217 554,02
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	365 514,99	241 909,86
Transferts provenant d'un CET	243 977,88	257 688,02
Transferts provenant de jours de congés non pris	27 698,62	15 437,62
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*1 134,85*	*666,95*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**2 928 607,22**	**550 040,13**
Rachats	44 863,61	92 978,68
Transferts à destination d'un autre OPC	2 883 743,61	457 061,45

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	4 484,54
TOTAL DES DETTES		**4 484,54**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-4 484,54**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F		
Parts souscrites durant l'exercice	126 564,88290	1 705 146,75
Parts rachetées durant l'exercice	-210 804,60820	-2 919 386,29
Solde net des souscriptions/rachats	-84 239,72530	-1 214 239,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	403 686,87130	
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	8 608,35750	113 878,35
Parts rachetées durant l'exercice	-677,90490	-9 220,93
Solde net des souscriptions/rachats	7 930,45260	104 657,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	53 772,71310	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	35 309,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,62
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 652,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 872 266,16
	FR0010213991	HSBC HORIZON 2025-2027 Z FCP 3DEC	5 872 266,16
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**5 872 266,16**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-38 973,17	-48 053,27
Résultat avant acompte(s)		
Total	**-38 973,17**	**-48 053,27**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-33 866,85	-43 426,04
Total	**-33 866,85**	**-43 426,04**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 106,32	-4 627,23
Total	**-5 106,32**	**-4 627,23**

FCPE HSBC EE HORIZON 2025-2027

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	336 497,17	90 438,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**336 497,17**	**90 438,20**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	297 768,03	82 833,17
Total	**297 768,03**	**82 833,17**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	38 729,14	7 605,03
Total	**38 729,14**	**7 605,03**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**3 579 763,19**	**5 021 722,70**	**6 357 998,07**	**7 793 715,92**	**5 867 289,41**
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F en EUR					
Actif net	3 230 906,66	4 534 095,19	5 796 957,53	7 138 631,84	5 192 413,49
Nombre de titres	267 347,52640	334 713,30930	420 008,56280	487 926,59660	403 686,87130
Valeur liquidative unitaire	12,085	13,546	13,801	14,630	12,862
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,19	0,08	0,06	0,16	0,73
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,12	-0,08	-0,08	-0,08
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE en EUR					
Actif net	348 856,53	487 627,51	561 040,54	655 084,08	674 875,92
Nombre de titres	29 436,35730	36 781,78780	41 576,46620	45 842,26050	53 772,71310
Valeur liquidative unitaire	11,851	13,257	13,494	14,289	12,550
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,19	0,08	0,05	0,16	0,72
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	-0,14	-0,09	-0,10	-0,09

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC HORIZON 2025-2027 Z FCP 3DEC	EUR	5 564,494	5 872 266,16	100,08
TOTAL FRANCE			**5 872 266,16**	**100,08**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**5 872 266,16**	**100,08**
TOTAL Organismes de placement collectif			**5 872 266,16**	**100,08**
Dettes			**-4 484,54**	**-0,07**
Comptes financiers			**-492,21**	**-0,01**
Actif net			**5 867 289,41**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 RE	**EUR**	**53 772,71310**	**12,550**
Part HSBC EE HORIZON 2025-2027 F	**EUR**	**403 686,87130**	**12,862**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON 2022-2024

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON 2022-2024 est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000095659

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2022-2024 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  - *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
  - *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
  - *A compter de 2020, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.

  A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  - *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
  - *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2024. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 3.

Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

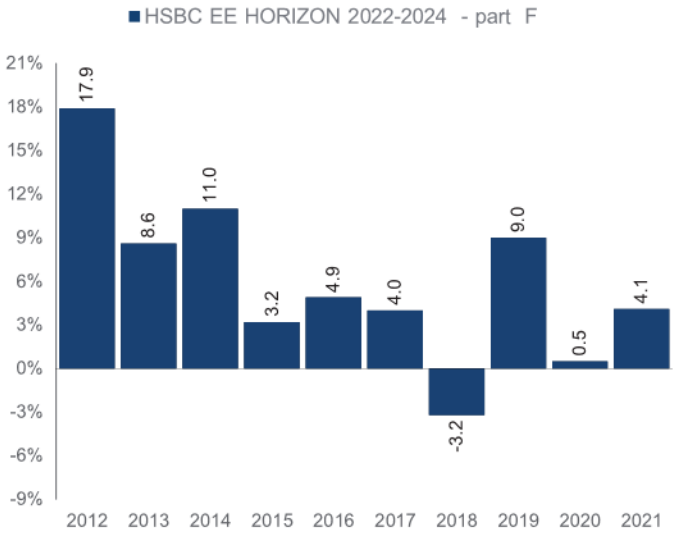
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,62%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 23 juillet 2007.
- La part F est réputée créée le 23 juillet 2007.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON 2022-2024 – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107779

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC HORIZON 2022-2024 – catégorie de parts Z, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.

  Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.

  L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L.224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.

  La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein du FCP évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.

  - *A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.*
  - *A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actifs à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.*
  - *A compter de 2020, la part des actifs à faible risque est de 70% minimum, le FCP étant majoritairement composé d'investissements en monétaire, soit 50% minimum de l'actif.*

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.

  A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF.

  Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

  - *Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.*
  - *Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.*

  A compter du 4 janvier 2016, le FCP est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

  Le FCP est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les trois classes d'actifs actions, obligations, monétaire.

  Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.

  Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022. L'échéance du compartiment est le 31 décembre 2024. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 3.

Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.

- Le profil de risque évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du Compartiment.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

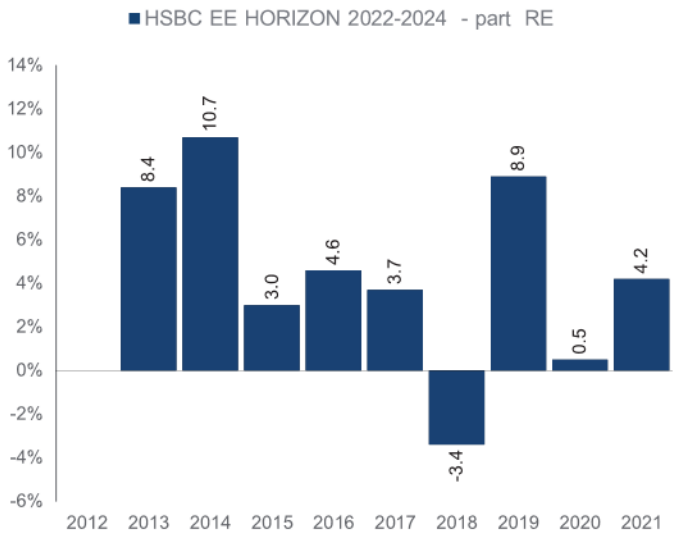
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,72%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le Compartiment est réputé créé le 23 juillet 2007.
- La part RE a été créée le 18 juin 2012.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON 2022-2024 est nourricier de l'OPC maître HSBC EE HORIZON 2022-2024.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Par construction, le fonds HSBC Horizon 2022-2024 a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 9.9%.

En contrepartie, la part du fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 90.1% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 2.3% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 5.1% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 1.0% de cet actif.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 1.5% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HSBC SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 16.7% du fonds HSBC SRI Euro Bond,
- 5.7% du fonds HSBC GIF Euro High Yield,
- 2.8% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond,
- 2.8% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt.

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 61.2%, répartie comme suit :

- 30.7% sur le fonds HSBC Monétaire,
- 30.5% sur le fonds HSBC Money Maitre.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -7,09% pour la part F et de -7,18% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Compartiment ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

En application du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,22%,
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,22%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC HORIZON 2022-2024 Z FCP 3DEC	2 878 305,02	3 350 983,37

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,42%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,62%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,52%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,20%** *0,20%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,72%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

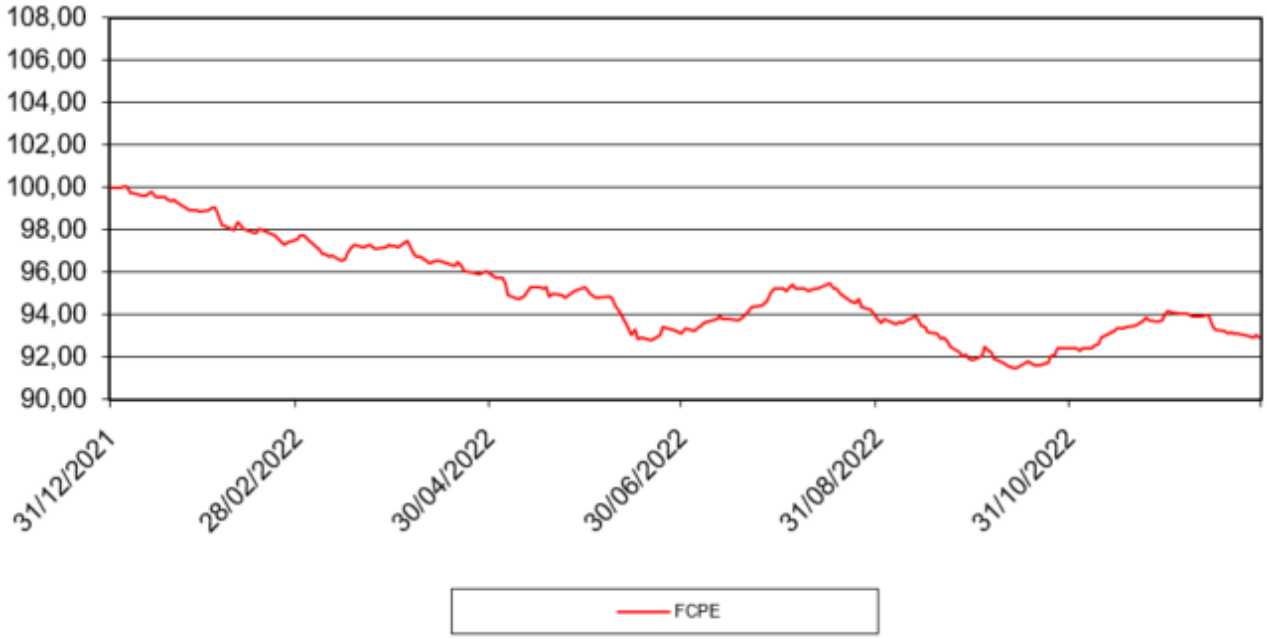
FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Performances

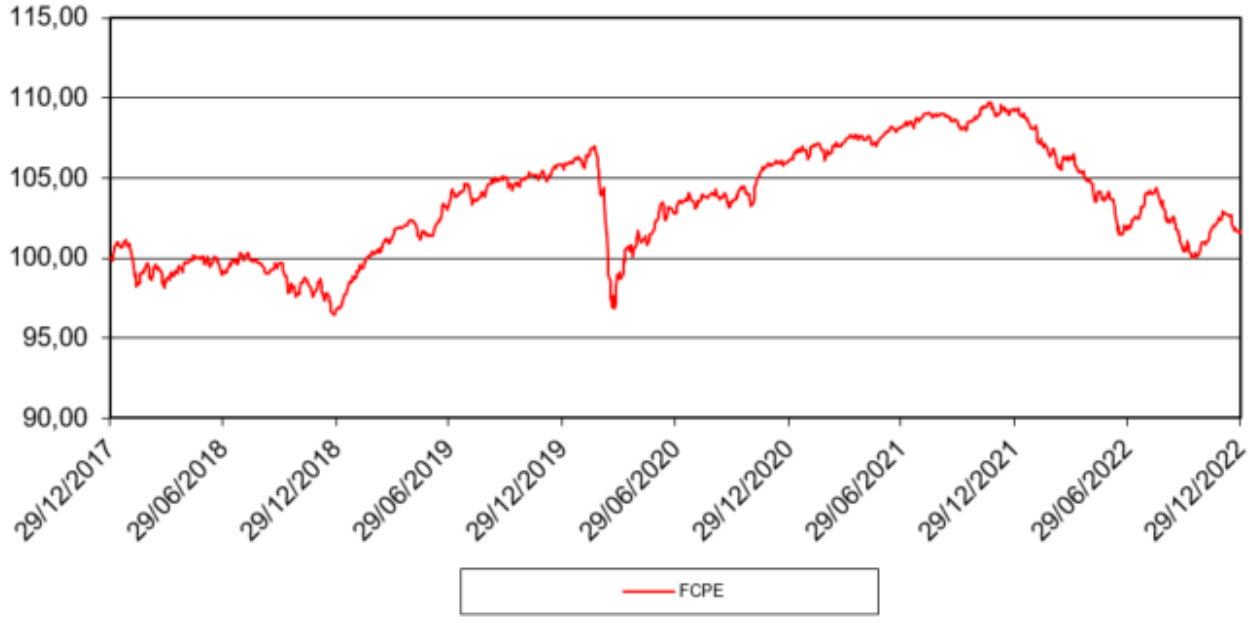
HSBC EE HORIZON 2022-2024 (F) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022



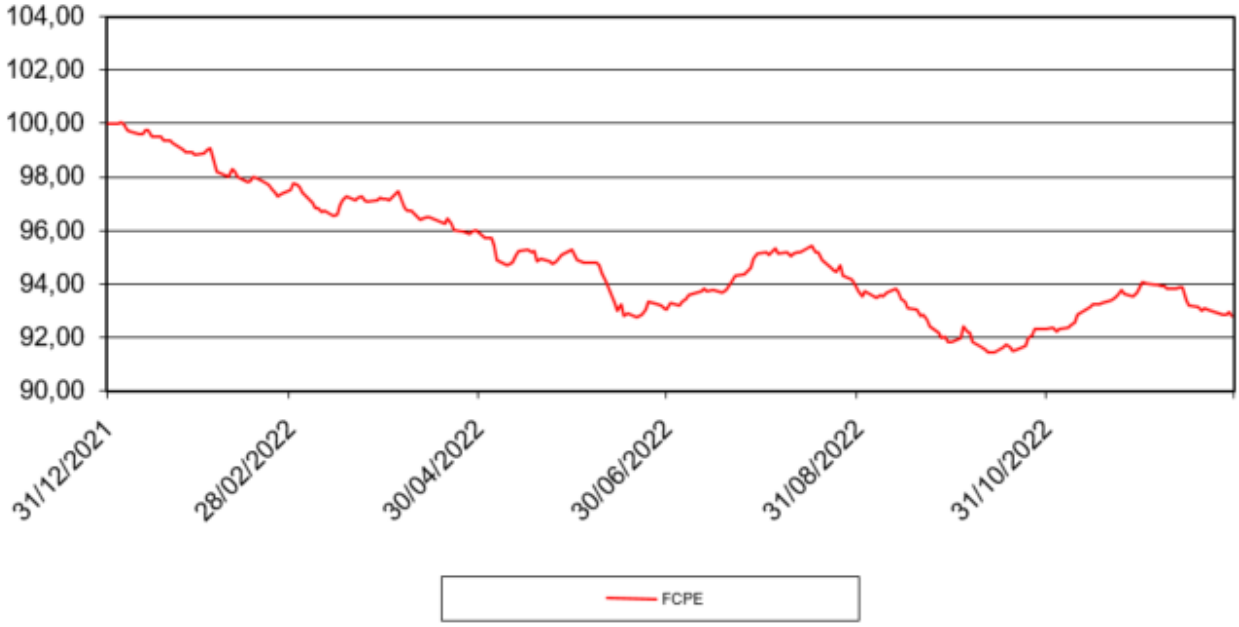
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

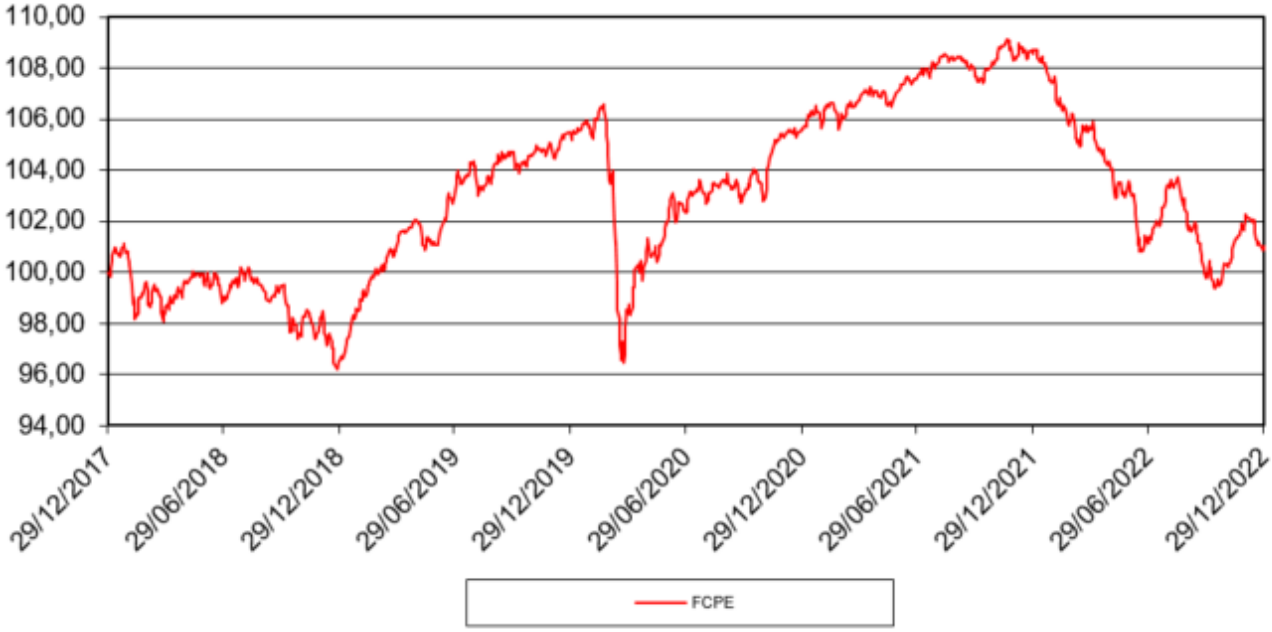
HSBC EE HORIZON 2022-2024 (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022



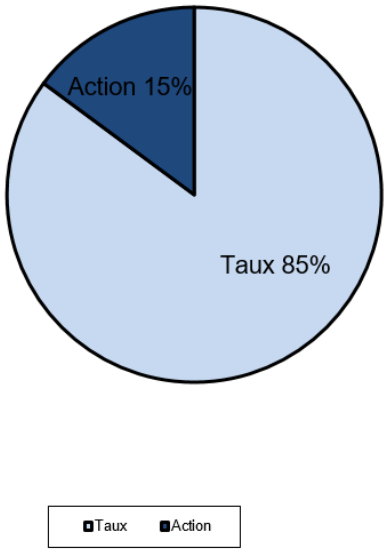
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

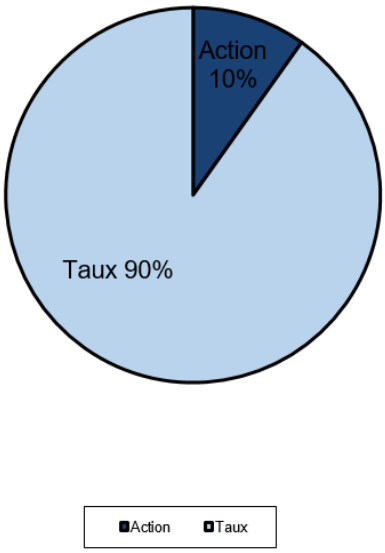
Indice de référence: sans

Evolution de la structure de l'actif

31/12/2021



30/12/2022



FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**5 965 888,11**	**6 849 282,19**
OPC MAÎTRE	**5 965 888,11**	**6 849 282,19**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	**2 264,59**	**12,87**
Liquidités	2 264,59	12,87
TOTAL DE L'ACTIF	**5 968 152,70**	**6 849 295,06**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 810 423,38	6 758 217,34
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	180 863,11	116 463,76
Résultat de l'exercice (a,b)	-26 656,98	-29 248,62
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**5 964 629,51**	**6 845 432,48**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**3 523,19**	**3 862,58**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 523,19	3 862,58
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**5 968 152,70**	**6 849 295,06**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)		
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	233,36	132,29
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**233,36**	**132,29**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-233,36**	**-132,29**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	26 839,04	28 010,60
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-27 072,40**	**-28 142,89**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	415,42	-1 105,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-26 656,98**	**-29 248,62**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l’exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC HORIZON 2022-2024, Part Z », appelé Maître.

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion			
1 et 2	Catégorie de parts F *N° Code AMF : 990000095659*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2019 : 0,70% TTC l'an maximum* Du 01/01/2020 au 31/12/2022 : 0,50% TTC l'an maximum* A partir du 01/01/2023 : 0,30% TTC l'an maximum* * incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF : 990000107779*	Actif net	Du 07/01/2019 au 31/12/2019 : 0,80% TTC l'an maximum* Du 01/01/2020 au 31/12/2022 : 0,60% TTC l'an maximum* A partir du 01/01/2023 : 0,40% TTC l'an maximum* * incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,10% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,20% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment
4	**Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Parts	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**6 845 432,48**	**6 003 470,50**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	2 331 918,08	1 771 540,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-2 774 932,92	-1 121 026,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	159 507,97	110 735,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-406,81	
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-569 816,89	108 855,62
Différence d'estimation exercice N	*58 141,95*	*627 958,84*
Différence d'estimation exercice N-1	*-627 958,84*	*-519 103,22*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-27 072,40	-28 142,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**5 964 629,51**	**6 845 432,48**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022
Portefeuille : 12235 HSBC EE HORIZON 2022-2024

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**2 331 918,08**	**1 771 540,66**
Versements de la réserve spéciale de participation	698 666,49	435 842,87
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		1,79
Versement de l'intéressement	271 353,63	206 420,50
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	205 507,88	174 316,64
Abondements de l'entreprise	129 072,39	198 570,72
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	752 955,80	508 813,45
Transferts provenant d'un CET	255 916,73	235 184,48
Transferts provenant de jours de congés non pris	18 445,16	12 390,21
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*1 144,09*	*481,63*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**2 774 932,92**	**1 121 026,51**
Rachats	339 923,89	320 472,35
Transferts à destination d'un autre OPC	2 435 009,03	800 554,16

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 523,19
TOTAL DES DETTES		**3 523,19**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-3 523,19**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F		
Parts souscrites durant l'exercice	196 840,52870	2 170 164,25
Parts rachetées durant l'exercice	-246 671,70720	-2 762 343,57
Solde net des souscriptions/rachats	-49 831,17850	-592 179,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	498 421,26340	
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE		
Parts souscrites durant l'exercice	14 689,52090	161 753,83
Parts rachetées durant l'exercice	-1 177,40420	-12 589,35
Solde net des souscriptions/rachats	13 512,11670	149 164,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	55 983,81380	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 939,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 899,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 965 888,11
	FR0010213975	HSBC HORIZON 2022-2024 Z FCP 3DEC	5 965 888,11
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**5 965 888,11**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-26 656,98	-29 248,62
Résultat avant acompte(s)		
Total	**-26 656,98**	**-29 248,62**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-23 471,80	-26 739,87
Total	**-23 471,80**	**-26 739,87**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 185,18	-2 508,75
Total	**-3 185,18**	**-2 508,75**

FCPE HSBC EE HORIZON 2022-2024

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	180 863,11	116 463,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**180 863,11**	**116 463,76**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	162 935,03	108 242,43
Total	**162 935,03**	**108 242,43**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	17 928,08	8 221,33
Total	**17 928,08**	**8 221,33**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**3 462 123,65**	**4 942 246,32**	**6 003 470,50**	**6 845 432,48**	**5 964 629,51**
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F en EUR					
Actif net	3 220 211,80	4 518 237,65	5 498 512,04	6 362 450,95	5 373 752,16
Nombre de titres	313 236,58690	403 174,59120	488 019,50640	548 252,44190	498 421,26340
Valeur liquidative unitaire	10,280	11,206	11,266	11,604	10,781
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,18	0,06	0,07	0,19	0,32
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,06	-0,04	-0,04	-0,04
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE en EUR					
Actif net	241 911,85	424 008,67	504 958,46	482 981,53	590 877,35
Nombre de titres	23 944,29390	38 539,19700	45 690,51270	42 471,69710	55 983,81380
Valeur liquidative unitaire	10,103	11,002	11,051	11,371	10,554
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,17	0,06	0,06	0,19	0,32
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,07	-0,05	-0,05	-0,05

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC HORIZON 2022-2024 Z FCP 3DEC	EUR	5 428,766	5 965 888,11	100,02
TOTAL FRANCE			**5 965 888,11**	**100,02**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**5 965 888,11**	**100,02**
TOTAL Organismes de placement collectif			**5 965 888,11**	**100,02**
Dettes			**-3 523,19**	**-0,06**
Comptes financiers			**2 264,59**	**0,04**
Actif net			**5 964 629,51**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 F	**EUR**	**498 421,26340**	**10,781**
Part HSBC EE HORIZON 2022-2024 RE	**EUR**	**55 983,81380**	**10,554**

Compartiment :

HSBC EE HORIZON MONETAIRE

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE HORIZON MONETAIRE est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107499

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.
- Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, dit nourricier, est investi à 92,5% maximum en parts du FCP HSBC SRI MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  Chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.

  L'indicateur de référence €STR est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.

  La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt. Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

  Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

  Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.

  - *critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner selon une approche de type Best in universe les émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement,*

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).

  - *critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers.*

  Le FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.

  Afin de minimiser son exposition au risque crédit, au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable), le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).

  Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations. En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

  Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 70% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.

  Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :

  - *la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.*
  - *la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.*
  - *la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.*
- Le Compartiment nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.

  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible ← → A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible ← → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 1.

  Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

Frais

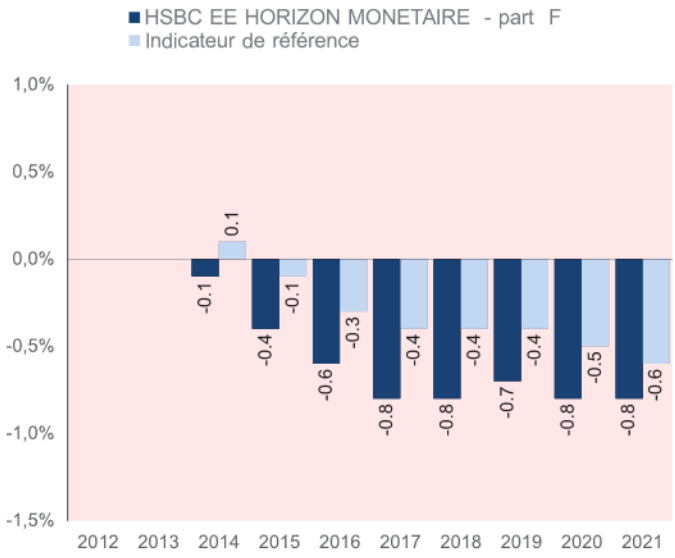
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50%*
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,21%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 2 novembre 2022, l'orientation de gestion a été modifiée.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 10 décembre 2012.
- La part F a été créée le 7 janvier 2013.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

  Les informations réglementaires et d'ordre commercial du FCP maître sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante www.assetmanagement.hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 novembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE HORIZON MONETAIRE – part RE

Compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON

Code AMF: 990000107809

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.
- Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, dit nourricier, est investi à 92,5% maximum en parts du FCP HSBC SRI MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

  Chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.

  L'indicateur de référence €STR est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.

  La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt. Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

  Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

  Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.

  - *critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner selon une approche de type Best in universe les émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement,*

  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).

  - *critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers.*

  Le FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.

  Afin de minimiser son exposition au risque crédit, au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable), le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).

  Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations. En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

  Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 70% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.

  Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :

  - *la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.*
  - *la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.*
  - *la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.*
- Le Compartiment nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
  La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le compartiment est classé dans la catégorie 1.
  Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Pratiques).

Frais

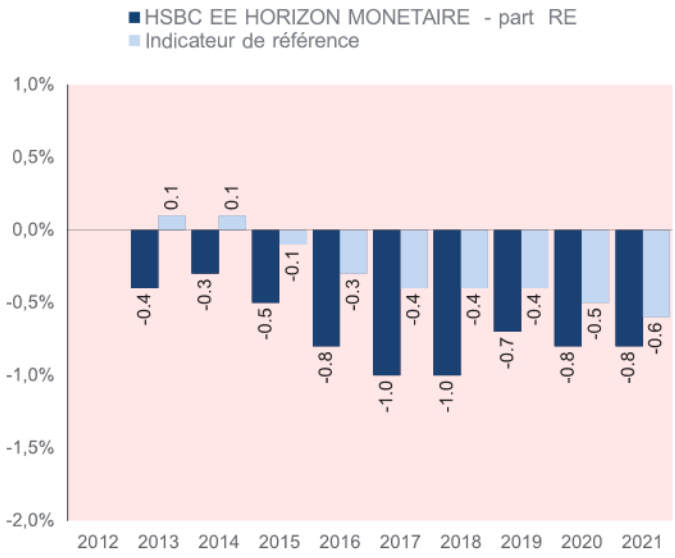
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50%*
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,21%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE HORIZON aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 2 novembre 2022, l'orientation de gestion a été modifiée.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 10 décembre 2012.
- La part RE a été créée le 10 décembre 2012.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE HORIZON. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

  Les documents d'information du FCP maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

  Les informations réglementaires et d'ordre commercial du FCP maître sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante www.assetmanagement.hsbc.fr.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE HORIZON n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 novembre 2022.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Rapport d'activité

Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE est nourricier de l'OPC maître HSBC SRI MONEY.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

L'année 2022 aura connu un tournant dans la politique monétaire de la zone euro. Le retour rapide de l'inflation a entrainé une série de hausses des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Ces derniers étaient inchangés depuis septembre 2019, avec un taux de dépôt à -0.50%, un taux de refinancement à 0% et un taux de prêt marginal à +0.25%.

Quatre hausses successives ont tenu place au second semestre 2022. A fin décembre 2022 les taux directeurs étaient les suivants : taux de dépôt à +2%, un taux de refinancement à +2.5% et un taux de prêt marginal à +2.75%.

Notre gestion avait bien anticipé ces hausses de taux en baissant la WAM du portefeuille. Le fonds avait été configuré pour profiter au mieux de ces augmentations de taux via l'achat de titres à taux variables et d'instruments de couvertures.

Cette approche nous a permis de retrouver rapidement des performances positives.

Notre stratégie reste toujours axée sur les émetteurs ayant les meilleures qualités de crédit et de maintenir une très bonne liquidité du portefeuille.

Fait notable, le fonds se nomme HSBC SRI MONEY depuis début novembre 2022. Cela traduit le fait qu'il est désormais investi dans des instruments qui satisfont des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.

La durée de vie moyenne du fonds à fin décembre est de 62.6 jours (WAL), et la maturité moyenne du fonds est de 3.3 jours (WAM).

Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -0,11% pour la part F et de -0,11% pour la part RE.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le Compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE, au travers de son FCP maître prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le Compartiment a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du Compartiment. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :
www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :
www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre.

Philosophie ISR

www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)
110, esplanade de Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie
@ : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Quels critères ESG sont pris en compte ?
L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement



Source : HSBC Asset Management, (A titre d'illustration uniquement).

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Emissions de carbone - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - Stress hydrique - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - Emissions toxiques et déchets - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - Dialogue social - Santé et sécurité - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - Déontologie et Fraude - Pratiques Anticoncurrentielles – Manipulation et malversation financière - Gouvernance d'Entreprise

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionnariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises ;
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance ;
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés ;
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte ;
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux.

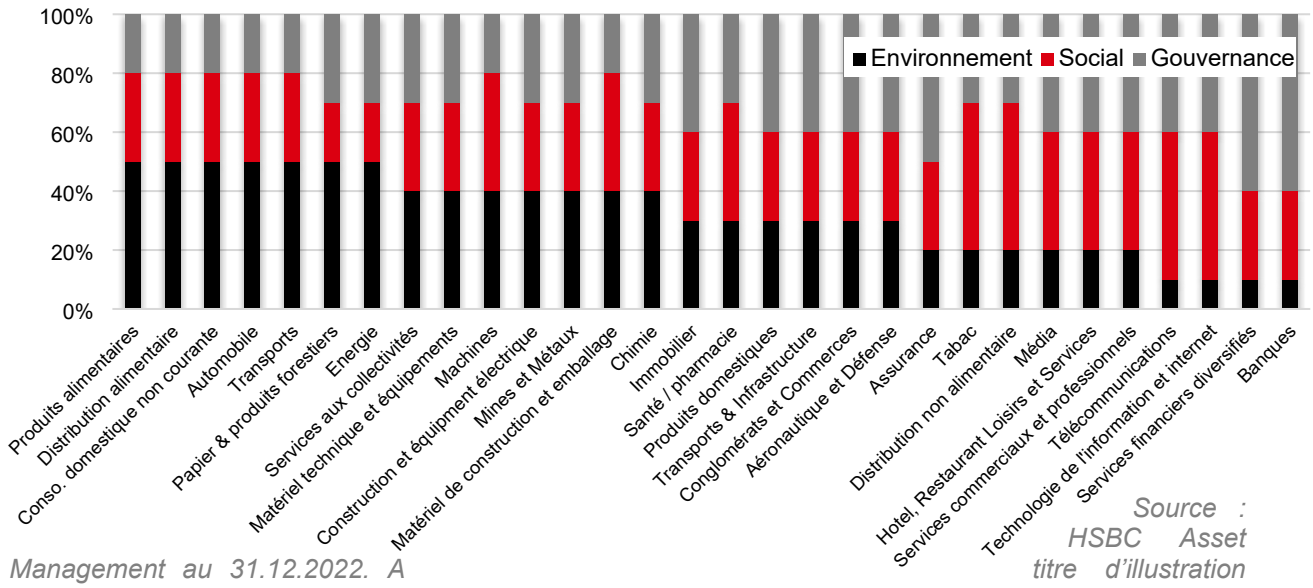
Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.

- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les OPC ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG :



Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les OPC ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

- Univers d'investissement du FCP maître HSBC SRI MONEY

Nom du fonds	Indice de référence	Univers d'investissement initial
HSBC EE HORIZON MONETAIRE au travers de son FCP Maître HSBC SRI MONEY	€STR	Emetteurs (sociétés, Etats, collectivités, agences nationales ou suprationales,…) ayant une notation minimum A-1 à court terme (note Standard & Poor's ou équivalente ou jugée équivalente par la Société de Gestion).

Source : HSBC Asset Management au 31/12/2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

L'univers ISR du FCP maître HSBC SRI MONEY résulte d'une approche best-in-universe (cette approche consiste en une sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement.) et des exclusions sectorielles et normatives.
La méthodologie consiste à évaluer chaque émetteur, puis à les classer. Tout d'abord, chaque émetteur reçoit une note E, une note S et une note G. Enfin, ces trois notes sont agrégées pour former une note ESG permettant de classer les émetteurs au sein de leur univers :

- dans l'un des déciles de chaque pilier E, S et G : les valeurs classées en 10ème décile sont exclues,
- dans l'un des 4 quartiles pour la note ESG globale : les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues.

La sélection des valeurs selon ces critères E.S.G s'appuie sur un modèle d'analyse E.S.G propriétaire, alimenté par des données provenant d'agences de notation extra-financière et de la recherche interne.

De plus, le FCP maître s'engage à exclure :

-Les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Les émetteurs impliqués dans la production du tabac.
- Les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Le secteur du charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. Sont également exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction du charbon thermique.

L'expertise, la recherche et les informations fournies par des fournisseurs de données peuvent être utilisées pour identifier les sociétés exposées aux activités exclues.

En application de cette méthodologie de sélection des valeurs, au moins 25 % des émetteurs sont conduits à être exclus.

2ème étape : processus financier

Etapes du processus financier	HSBC EE HORIZON MONETAIRE
Processus d'investissement	La performance du FCPE, au travers de l'investissement dans le FCP maître HSBC SRI MONEY, est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
Construction et optimisation du portefeuille	La Société de Gestion s'attache à analyser pour chaque titre les composantes suivantes : 1) La qualité des titres : le portefeuille est investi en titres estimés de qualité positive par la Société de Gestion et en instruments émis ou garantis par une institution européenne, un Etat membre ou une banque centrale d'un Etat membre. 2) Le gérant minimise les risques en privilégiant la diversification des titres en portefeuille. Le portefeuille est couvert du risque de change. 3) La liquidité et le rendement des titres : la liquidité quotidienne du portefeuille est assurée en investissant dans des titres offrant une grande liquidité :
Suivi des risques	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux fonds. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du FCP maître HSBC SRI MONEY.

Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le FCP maître d'HSBC EE HORIZON MONETAIRE comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le FCP maître conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Chaque mois, une mise à jour des notations E.S.G. de chaque valeur est effectuée.
La mise en conformité du portefeuille du FCP maître avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit être effectuée dans les deux semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois, et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de trois mois supplémentaires pour les émetteurs classés en 4ème quartile sur décision du comité ESG Liquidity et, accessoirement, à la discrétion du gérant.
Suite à l'analyse par la Société de Gestion d'un émetteur conduisant à la délivrance pour celui-ci d'une note différente de celle des agences de notation externes, cet émetteur inéligible à l'univers d'investissement suivant la note reçue des agences de notation externes pourra être réintégré dans l'univers d'investissement après réexamen de sa note par la Société de Gestion.

Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.
Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

Engagement direct. Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management.

www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites…), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Bilan de la mise en œuvre de la politique d'engagement

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans la section relative à l'engagement dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote.
www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine
➔ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.
Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Fusion-absorption du compartiment HSBC EE HORIZON 2019-2021
➔ date de prise d'effet : 29 avril 2022

Le compartiment HSBC EE HORIZON 2019-2021 a fusionné vers le compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE le 29 avril 2022.

L'opération a été agréée par l'AMF le 2 mars 2022.

Adaptation de la stratégie d'investissement du FCP maître à un univers ISR
➔ date de prise d'effet : 2 novembre 2022

Afin de compléter la gamme de fonds présentant une gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) avec un support de placement orienté sur les marchés monétaires, le FCP maître HSBC MONEY a été transformé en fonds ISR le 2 novembre 2022.

Cette transformation s'est traduite par la prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion du FCP conduisant à l'évolution de son objectif de gestion et de sa stratégie d'investissement.

La transformation du FCP en fonds ISR s'est accompagnée également pour celui-ci du changement de sa dénomination en HSBC SRI MONEY.

Par ailleurs, le FCP a été catégorisé en produit relevant de l'article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Enfin, à l'occasion de cette transformation, la liste des risques auxquels le FCP peut être exposé a été actualisée avec l'ajout du risque de change à titre accessoire.

En sa qualité de nourricier, le compartiment HSBC EE HORIZON MONETAIRE a adopté une orientation de gestion similaire à celle redéfinie du FCP HSBC MONEY.

Ces évolutions ont fait l'objet d'une information individuelle des porteurs de parts.

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

➔ date de prise d'effet : 30 décembre 2022 & 1er janvier 2023.

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

En application de ce même texte réglementaire, a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre.
Cette annexe est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1er janvier 2022 a été complété le 1er janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

➔ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 0%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 0%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	2 710 808,69	1 647 317,27

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE - F

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,15%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,02%** *0,02%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,17%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE - RE

Frais de fonctionnement et de gestion	**0,16%**
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : *- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement* *- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur*	**0,02%** *0,02%*
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : *- commission de surperformance* *- commissions de mouvement* *- Acquisitions et cessions temporaires de titres*	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	**0,18%**
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

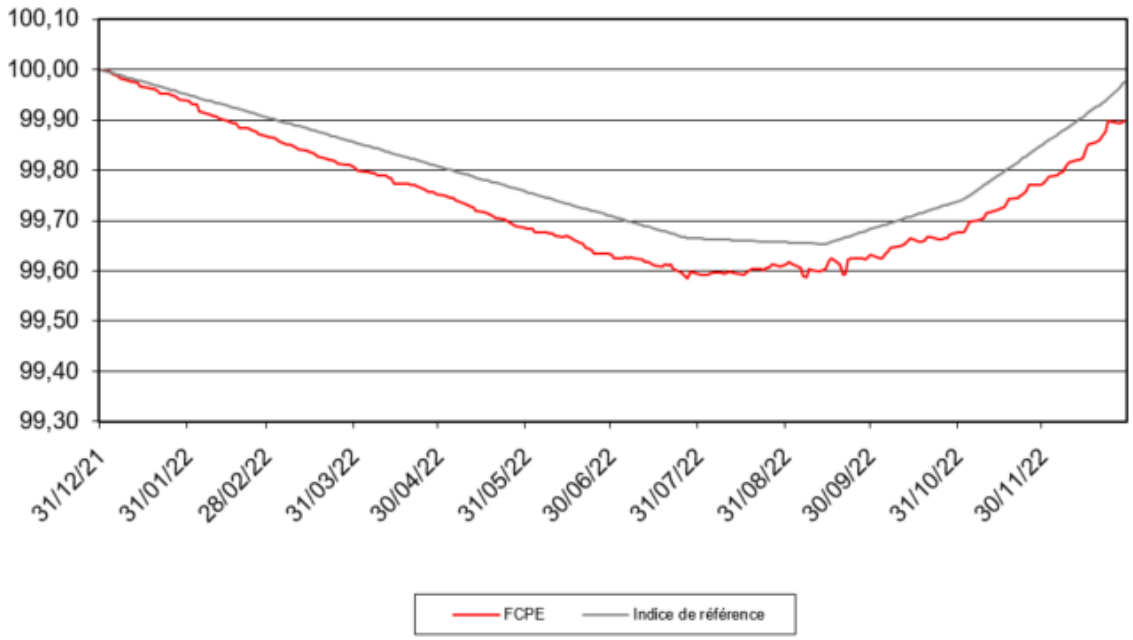
FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Performances

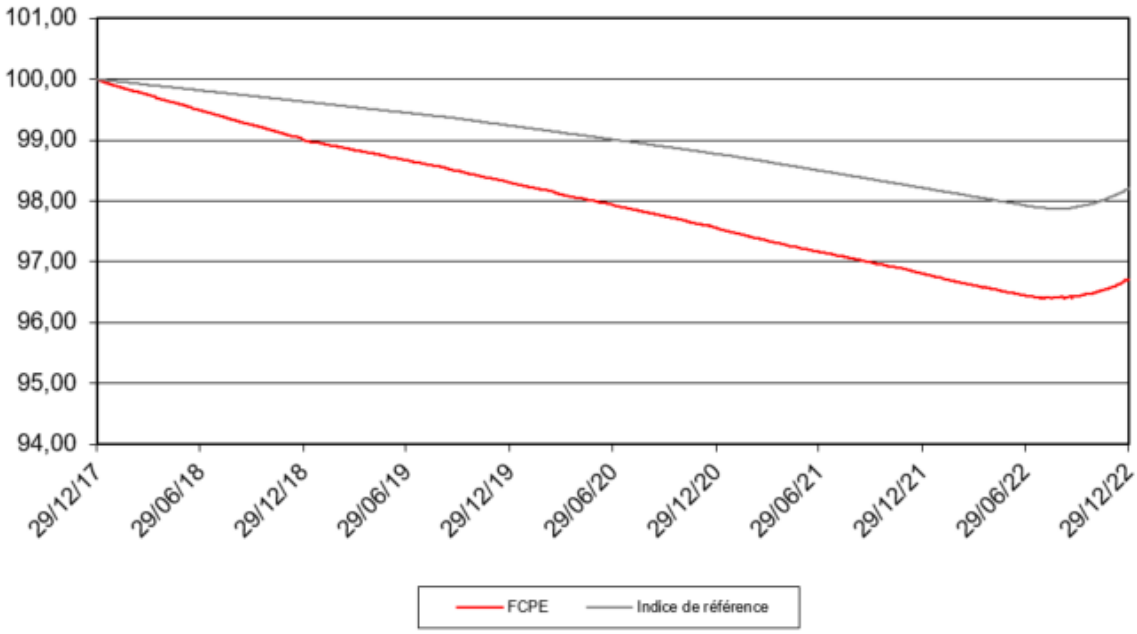
HSBC EE HORIZON MONETAIRE (F) (C) (EUR)

Indice de référence: 100% ESTR

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022



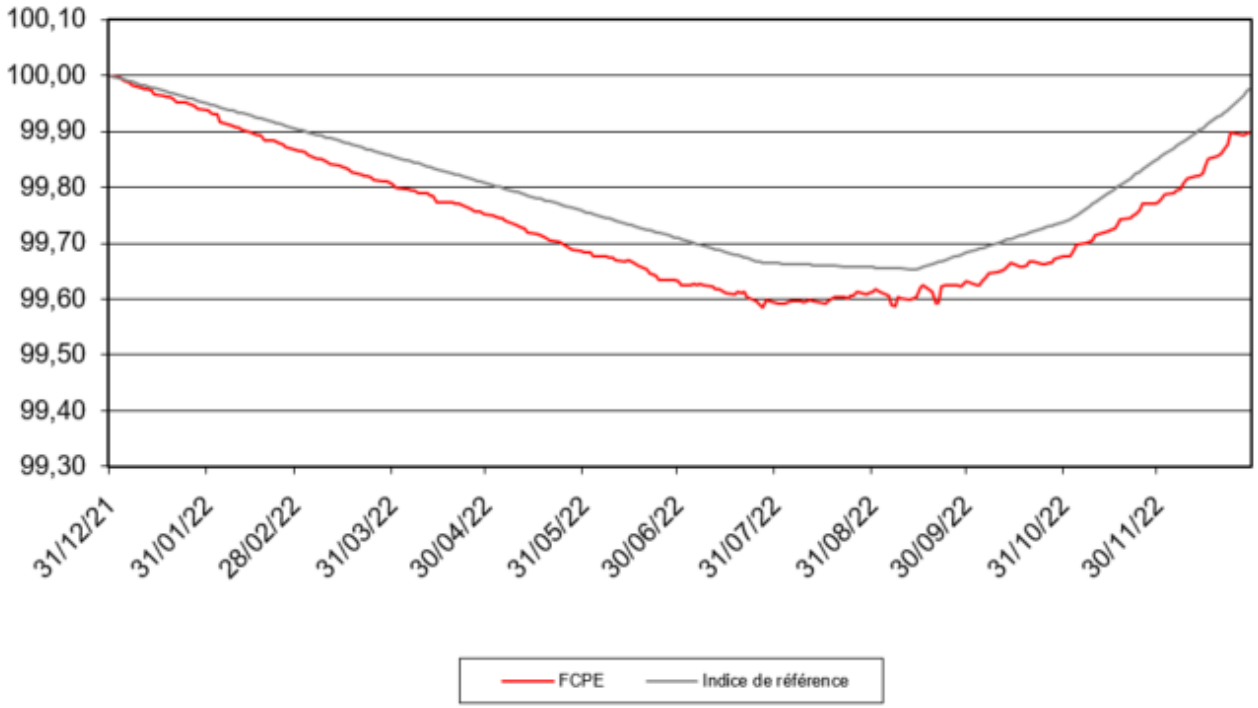
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

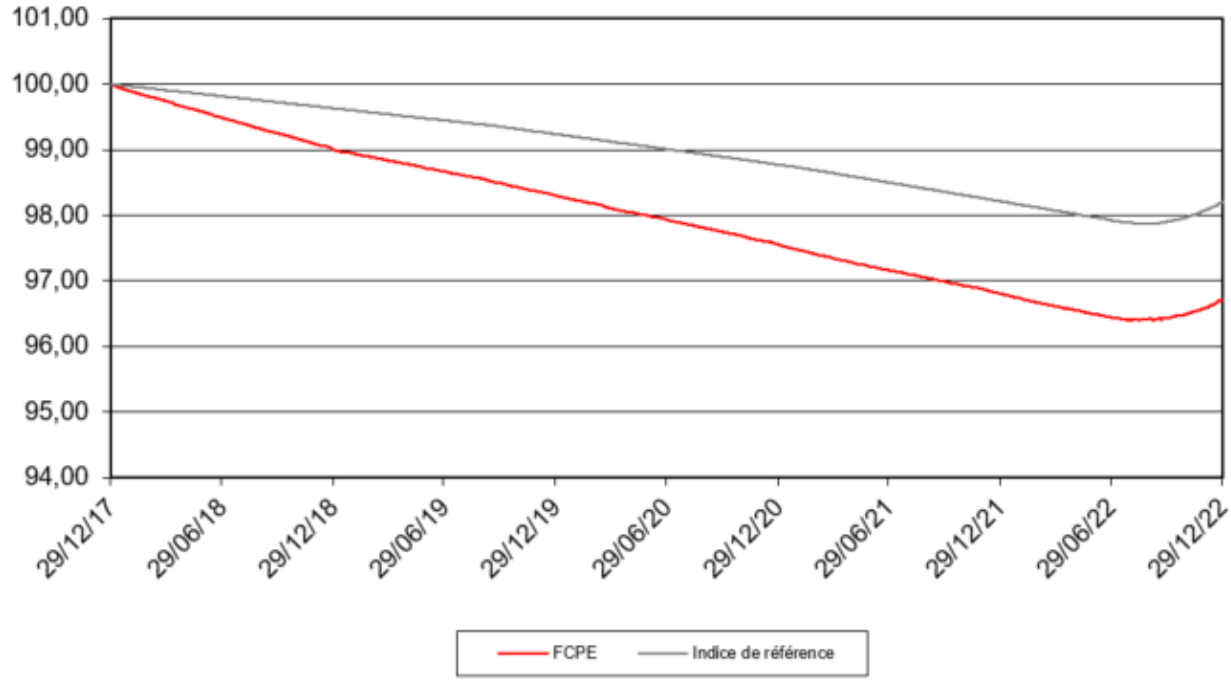
HSBC EE HORIZON MONETAIRE (RE) (C) (EUR)

Indice de référence: 100% ESTR

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Indice de référence: 100% ESTR

Evolution de la structure de l'actif



FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2022
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	29/12/2022	30/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 942 396,21**	**875 651,43**
OPC MAÎTRE	**1 942 396,21**	**875 651,43**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	**806,37**	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	806,37	
COMPTES FINANCIERS	**165 104,02**	**73 261,91**
Liquidités	165 104,02	73 261,91
TOTAL DE L'ACTIF	**2 108 306,60**	**948 913,34**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2022
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	29/12/2022	30/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 117 179,68	964 796,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 353,17	-15 192,14
Résultat de l'exercice (a,b)	-3 635,20	-2 027,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**2 106 191,31**	**947 577,10**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**2 115,29**	**1 336,24**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 115,29	1 336,24
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**2 108 306,60**	**948 913,34**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2022
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	29/12/2022	30/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2022
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	29/12/2022	30/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	324,09	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**324,09**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	439,83	425,74
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**439,83**	**425,74**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-115,74**	**-425,74**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 135,18	1 811,74
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-3 250,92**	**-2 237,48**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-384,28	210,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-3 635,20**	**-2 027,20**

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Annexes

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l’exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC MONEY, Part ZC », appelé Maître.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du FCPE, sont composés :

	Frais facturés	Assiette	Taux/Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion			
1 et 2	Catégorie de parts F *N° Code AMF : 990000107499*	Actif net	0,20% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an))	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts RE *N° Code AMF : 990000107809*	Actif net	0,20% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
3	**Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**	Actif net	0,03 % TTC maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du Compartiment
4	**Commission de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	**Commission de surperformance**	Actif net	Néant	---

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Parts	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00€.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2022
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	29/12/2022	30/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**947 577,10**	**1 250 039,99**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	2 797 552,28	222 080,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 639 159,70	-516 282,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	160,62	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 191,08	-17 578,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 504,72	11 556,22
Différence d'estimation exercice N	*3 536,17*	*-2 968,55*
Différence d'estimation exercice N-1	*2 968,55*	*14 524,77*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 250,92	-2 237,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	-1,71 (**)	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**2 106 191,31**	**947 577,10**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.
(**) 31/12/2022 : SOULTE FUSION 29/04/22 DU FCPE 12206 : 1, 71€.

Souscriptions Rachats(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2022
Portefeuille : 12285 HSBC EE HORIZON MONETAIRE

	29/12/2022	30/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**2 797 552,28**	**222 080,06**
Versements de la réserve spéciale de participation	78 165,45	1 693,42
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		
Versement de l'intéressement	54 429,14	6 085,77
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	15 111,61	9 170,64
Abondements de l'entreprise	38 273,80	13 223,75
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	2 583 029,99	166 013,19
Transferts provenant d'un CET	14 653,97	17 266,37
Transferts provenant de jours de congés non pris	13 888,32	8 626,92
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*169,47*	*58,57*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**1 639 159,70**	**516 282,89**
Rachats	505 911,73	159 911,48
Transferts à destination d'un autre OPC	1 133 247,97	356 371,41

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	806,37
TOTAL DES CRÉANCES		**806,37**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	2 115,29
TOTAL DES DETTES		**2 115,29**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 308,92**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F		
Parts souscrites durant l'exercice	279 142,28630	2 644 561,97
Parts rachetées durant l'exercice	-170 699,19240	-1 616 718,89
Solde net des souscriptions/rachats	108 443,09390	1 027 843,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	193 127,65290	
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE		
Parts souscrites durant l'exercice	16 352,05300	152 990,31
Parts rachetées durant l'exercice	-2 397,61650	-22 440,81
Solde net des souscriptions/rachats	13 954,43650	130 549,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 224,17450	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2022
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 785,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	349,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 942 396,21
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	1 942 396,21
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**1 942 396,21**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-3 635,20	-2 027,20
Résultat avant acompte(s)		
Total	**-3 635,20**	**-2 027,20**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 162,46	-1 720,64
Total	**-3 162,46**	**-1 720,64**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-472,74	-306,56
Total	**-472,74**	**-306,56**

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 353,17	-15 192,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-7 353,17**	**-15 192,14**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 397,34	-12 895,72
Total	**-6 397,34**	**-12 895,72**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-955,83	-2 296,42
Total	**-955,83**	**-2 296,42**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Actif net Global en EUR	**1 561 667,69**	**1 504 768,29**	**1 250 039,99**	**947 577,10**	**2 106 191,31**
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F en EUR					
Actif net	1 482 108,76	1 286 960,51	1 030 408,37	804 341,81	1 832 355,97
Nombre de titres	152 572,64470	133 428,53160	107 650,62890	84 684,55900	193 127,65290
Valeur liquidative unitaire	9,7140	9,6453	9,5718	9,4981	9,4878
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,01	-0,02	-0,03	-0,15	-0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01		-0,01	-0,02	-0,01
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE en EUR					
Actif net	79 558,93	217 807,78	219 631,62	143 235,29	273 835,34
Nombre de titres	8 292,51440	22 865,16300	23 233,76170	15 269,73800	29 224,17450
Valeur liquidative unitaire	9,5940	9,5257	9,4531	9,3803	9,3702
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,01	-0,02	-0,03	-0,15	-0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03		-0,01	-0,02	-0,01

FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	1 424,507	1 942 396,21	92,22
TOTAL FRANCE			**1 942 396,21**	**92,22**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**1 942 396,21**	**92,22**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 942 396,21**	**92,22**
Créances			**806,37**	**0,04**
Dettes			**-2 115,29**	**-0,10**
Comptes financiers			**165 104,02**	**7,84**
Actif net			**2 106 191,31**	**100,00**

Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE F	**EUR**	**193 127,65290**	**9,4878**	
Part HSBC EE HORIZON MONETAIRE RE	**EUR**	**29 224,17450**	**9,3702**	

Denomination du produit	HSBC EE HORIZON MONETAIRE
Identifiant d'entité juridique	969500QEUED7DXB1QV20
Date du Reporting	31/12/2022

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce réglement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ Ou ●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:__%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 13.5%

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables.**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCPE HSBC EE HORIZON MONETAIRE, dit nourricier, a un objectif de gestion identique à celui de son maître HSBS SRI MONEY, qui est de promouvoir des caractéristiques E, S et G en investissant principalement dans une sélection de dette privée, publique ou souveraine, sous la forme d'instruments du marché monétaire et titres négociables à court/moyen terme. L'investissement se réalise via une sélection de titres choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-universe.
Cette approche consiste en une sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement.
Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.
De plus, le fonds maître s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial

des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Exclure des émetteurs dont tout ou partie de l'activité est jugée néfaste pour l'environnement et les investissements sur des émetteurs qui participent à la fabrication d'armes controversées (ou de leurs composants clés). Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les émetteurs exerçant dans le secteur du charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les sociétés dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. Sont également exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction du charbon thermique.
- Exclure émetteurs impliqués dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers de l'activité d'engagement
Le fonds maître est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds maître pour évaluer la performance est le €STR. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caracteristiques environnemental et sociales s'élève à 73.7% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le fonds maître promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG. Les impacts sur la durabilité identifiés par la sélection sont un élément clé dans notre processus de prise de décision d'investissement.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.12	8.17	6.31	4.89	93.62%

*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La note ESG du fonds est conforme aux attentes et reste au-dessus de son univers de référence

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le fonds : • Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion • Exposition à des armes controversées. De plus, le fonds maître n'investira pas dans des instruments financiers d'émetteurs exposés à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous dans la section concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

...et par rapport aux periodes precedentes?

Non Applicable

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le fonds mâitre ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des decisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de prejudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Non applicable, le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable

La taxonomie de l'UE etablit un principe consistant à « ne pas causer de prejudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de criteres propres a l'UE.
Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Nous faisons appel à des fournisseurs de données externes pour identifier une non-conformité à ces principes et, lorsque des risques non financiers sont décelés le gérant de portefeuille/analyste concerné procède à une analyse approfondie. La décision en termes d'investissement qui en découle (maintien en portefeuille, gel des investissements, réduction des positions existantes ou liquidation) est obligatoirement validée par le comité de surveillance ESG. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer du respect des décisions prises .
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituants la plus grande proportion d'investissements du produit financer au: 31 décembre 2022

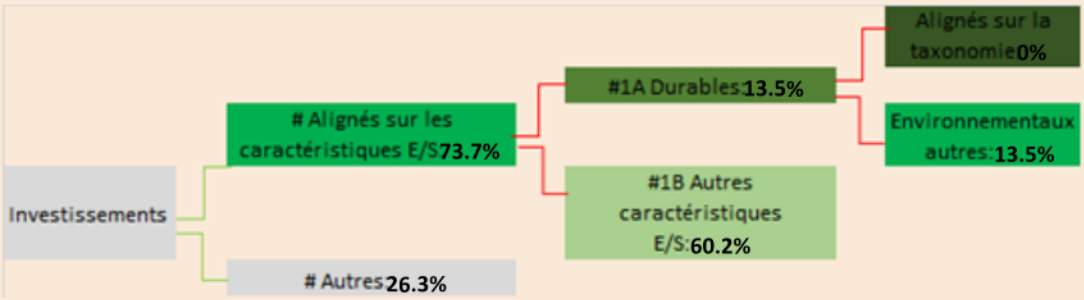
Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
HSBCFR EUCP 0 09/29/23	Finance	1.32%	France
BNS F 12/20/23	Finance	0.30%	Canada
ALLZBQ EUCP 0 01/20/23	Finance	0.24%	France
ALLZBQ EUCP 0 03/31/23	Finance	0.16%	France
KFW 4.625 01/04/23	Finance	0.12%	Allemagne
IRISH 3.9 03/20/23	Gouvernement	0.01%	Irlande
BTF 0 01/25/23	Gouvernement	0.01%	France
BTF 0 04/19/23	Gouvernement	0.01%	France
BTF 0 07/12/23	Gouvernement	0.01%	France
BTF 0 08/09/23	Gouvernement	0.01%	France
BTF 0 09/06/23	Gouvernement	0.01%	France
BTF 0 10/04/23	Gouvernement	0.01%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de % de son actif en investissements durables . A la date du 31/12/2022 , la proportion d'investissements durables était de 13.5%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilises pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres inclut** les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie**#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objecifs environnementaux ou sociaux ;

- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Finance	58.45%
Autres	36.79%
Services aux Collectivités	1.55%
Consommation Discrétionnaire	1.2%
Immobilier	1.08%
n/a	0.9%
Gouvernement	0.04%
Total	100%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Au travers de son fonds maître, il est prévu que 100 % des investissements durables du FCPE ayant un objectif environnemental ne seront pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds maître applique la politique sectorielle charbon.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui: ☐

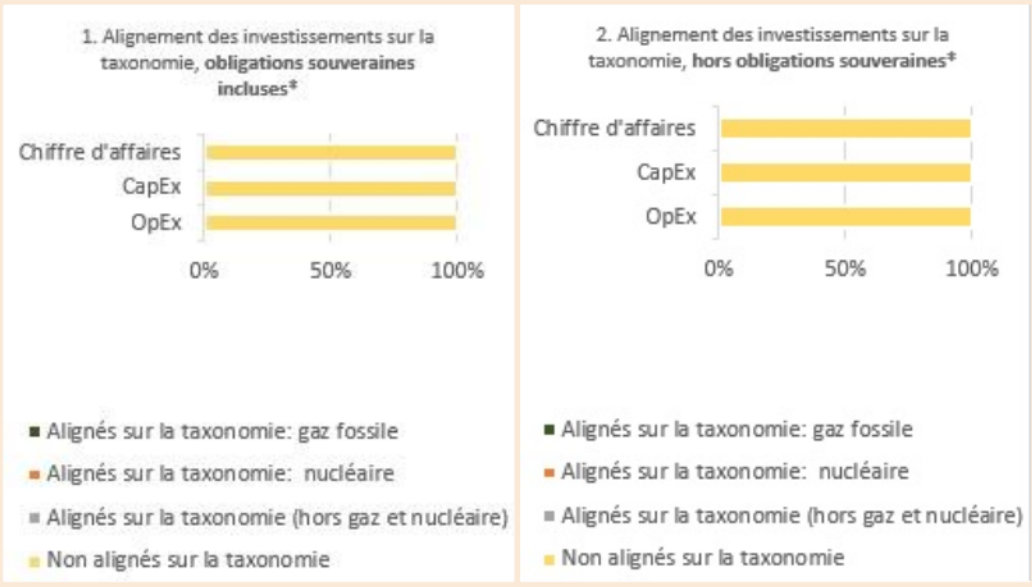
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

Non: ☒

1 Les activites liees au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des criteres applicables aux activites economiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le reglement delegue (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donne qu'il n'existe pas de methodologie appropriee pour determiner l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport a tous les investissements du produit financier, y corn pris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique represente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 13.5%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le FCPE, au travers de son fonds maître, ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds maître examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

il promeut des caractéristiques environnementales et extra financières en ne sélectionnant que des émetteurs ayant les meilleures notes ESG et en appliquant des filtres sectoriels.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le FCPE est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable.

FCPE HSBC EE HORIZON

Rapport annuel de l'OPC Maître

Asset Management

FCP de droit français
HSBC HORIZON 2034-2036

Rapport annuel au 30 décembre 2022

HSBC

FCP HSBC HORIZON 2034-2036

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**6**
Informations réglementaires	**18**
Certification du Commissaire aux Comptes	**20**
Comptes Annuels	**24**
Bilan Actif	25
Bilan Passif	26
Hors-Bilan	27
Comptes de Résultat	28
Annexes	**29**
Règles et méthodes comptables	30
Evolution de l'Actif Net	33
Compléments d'information	34
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	41
Inventaire	42
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	43

FCP HSBC HORIZON 2034-2036

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC HORIZON 2034-2036

Part A Code ISIN : FR0010298554

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2034-2036 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2034-2036 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2032 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2028	De 2029 à 2031	A compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.
  - A compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7 % à 10 %, de 5.95 % à 8,5 %, de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2034-2036 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2034. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2036. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

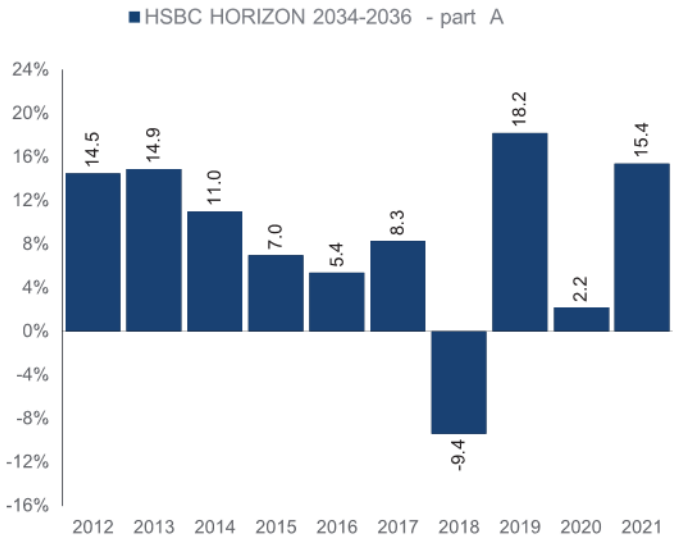
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,40%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 3 avril 2006.
- La part A a été créée le 3 avril 2006.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaines d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022[1], avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4)

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021

Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus[2] ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années.

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2022

Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes[3] table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis.

[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2022

Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023[4] s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records[5] (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, déblocages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2022
[5] Estimations du FMI décembre 2022

Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents (-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY[7] +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).
Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY[6]+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce.

[6] L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise

Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY [6] +7% t /t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1er juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre-0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales
Source : données Bloomberg au 31//12/2022

Politique de gestion

Par construction, le Fonds a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 60.6%.
En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 39.4% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 11.0% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 25.1% sur le fonds HSBC SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 4.8% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 30 décembre 2022, la part du Fonds investie dans ce thème était de 12.1%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 7.5% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HRIF SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 18.3% du fonds HRIF SRI Euro Bond
- 6.3% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 3.1% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 3.1% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 7.9%, répartie comme suit :

- 4.1% sur le fonds HSBC Monétaire
- 3.8% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de -15.68% pour la part A et de -14.66% pour la part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

- **Le 11 février 2022**

  Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans les DICI.

- **Le 6 mai 2022**

  Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription de parts du Fonds aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

  A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration, a été mentionnée à compter du 1er juin 2022 dans le prospectus.

- **Le 30 décembre 2022**

  Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable avec l'ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du Fonds sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

- **Le 1er janvier 2023**

  Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du Fonds ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DICI qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 91.28%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 91.28%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :
- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	271 138,98	498 911,80
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	283 240,79	176 589,55
HSBC EURO PME Z C	209 083,34	151 001,59
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	109 780,34	243 655,00
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	167 613,43	148 489,47
HSBC SRI MONEY ZC	112 161,86	109 140,49
EUROLAND GROWTH ZC	71 561,19	90 311,92
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	68 388,27	60 781,99
HSBC MONETAIRE	60 601,80	57 571,75
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	42 119,61	53 628,88

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Horizon 2034-2036

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2034-2036,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2034-2036 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

YOUSSEF BOUJANOUI

Digitally signed by YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI, c=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002 817723687, email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2023.04.28 20:27:07 +02'00'

Youssef Boujanoui

FCP HSBC HORIZON 2034-2036

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**5 336 948,41**	**6 429 025,52**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**5 336 948,41**	**6 429 025,52**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 170 031,13	6 248 056,19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	166 917,28	180 969,33
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**367,19**	**394,91**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	367,19	394,91
COMPTES FINANCIERS	**45 339,64**	**64 654,76**
Liquidités	45 339,64	64 654,76
TOTAL DE L'ACTIF	**5 382 655,24**	**6 494 075,19**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 146 222,34	6 332 676,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	252 745,41	178 141,73
Résultat de l'exercice (a,b)	-17 856,84	-18 489,95
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**5 381 110,91**	**6 492 328,70**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**1 544,33**	**1 746,49**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 544,33	1 746,49
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**5 382 655,24**	**6 494 075,19**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	26,29	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**26,29**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	200,61	215,63
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**200,61**	**215,63**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-174,32**	**-215,63**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	17 620,88	18 257,57
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-17 795,20**	**-18 473,20**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-61,64	-16,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-17 856,84**	**-18 489,95**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010299560 - Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z : Taux de frais maximum de 0.20% TTC.
FR0010298554 - Part HSBC HORIZON 2034-2036 A : Taux de frais maximum de 1.40% TTC.

Le cumul des frais indirects (commissions et frais de gestion) respecte le taux de frais maximum de 1.40% pour la part A et 0.20% pour la part Z.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 1524 HSBC HORIZON 2034-2036

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**6 492 328,70**	**4 961 446,02**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 440 966,70	1 102 097,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 627 655,37	-448 577,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	268 496,19	173 571,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-37 503,16	-1 002,76
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	27 037,38	31 074,08
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 164 764,33	692 192,40
Différence d'estimation exercice N	*300 942,59*	*1 465 706,92*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 465 706,92*	*-773 514,52*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-17 795,20	-18 473,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**5 381 110,91**	**6 492 328,70**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							45 339,64	0,84
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	45 339,64	0,84								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	367,19
TOTAL DES CRÉANCES		**367,19**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 544,33
TOTAL DES DETTES		**1 544,33**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 177,14**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A		
Parts souscrites durant l'exercice	228,63600	62 758,51
Parts rachetées durant l'exercice	-102,00200	-27 387,94
Solde net des souscriptions/rachats	126,63400	35 370,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 715,19200	
Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z		
Parts souscrites durant l'exercice	930,414	1 378 208,19
Parts rachetées durant l'exercice	-1 057,538	-1 600 267,43
Solde net des souscriptions/rachats	-127,124	-222 059,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 102,891	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 163,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,33
Rétrocessions des frais de gestion	258,14
Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 949,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	1 233,82

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 336 948,41
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	257 238,14
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	166 917,28
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	592 028,80
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	651 284,15
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	405 059,81
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	165 880,70
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	337 429,53
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	218 627,12
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	982 991,07
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 352 531,16
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	206 960,65
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**5 336 948,41**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-17 856,84	-18 489,95
Total	**-17 856,84**	**-18 489,95**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-13 143,40	-13 526,26
Total	**-13 143,40**	**-13 526,26**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 713,44	-4 963,69
Total	**-4 713,44**	**-4 963,69**

FCP HSBC HORIZON 2034-2036

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	252 745,41	178 141,73
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**252 745,41**	**178 141,73**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	45 510,81	30 400,63
Total	**45 510,81**	**30 400,63**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	207 234,60	147 741,10
Total	**207 234,60**	**147 741,10**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**2 614 084,61**	**4 068 440,54**	**4 961 446,02**	**6 492 328,70**	**5 381 110,91**
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A en EUR					
Actif net	863 457,21	896 917,14	984 349,93	1 103 265,05	963 143,37
Nombre de titres	3 913,53800	3 438,17700	3 693,17700	3 588,55800	3 715,19200
Valeur liquidative unitaire	220,63	260,86	266,53	307,43	259,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,64	3,53	2,20	8,47	12,24
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,95	-3,07	-3,10	-3,76	-3,53
Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z en EUR					
Actif net	1 750 627,40	3 171 523,40	3 977 096,09	5 389 063,65	4 417 967,54
Nombre de titres	1 515,601	2 294,660	2 782,784	3 230,015	3 102,891
Valeur liquidative unitaire	1 155,07	1 382,13	1 429,17	1 668,43	1 423,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,57	18,63	11,70	45,74	66,78
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,78	-0,73	-0,87	-1,53	-1,51

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	452,027	592 028,80	11,01
HSBC EURO PME Z C	EUR	483,213	651 284,15	12,10
HSBC MONETAIRE	EUR	72	218 627,12	4,06
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	EUR	1 098,13	982 991,07	18,27
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	735,459	1 352 531,16	25,13
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	151,78	206 960,65	3,85
TOTAL FRANCE			**4 004 422,95**	**74,42**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	15 662,332	257 238,14	4,78
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	6 222,786	405 059,81	7,53
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	16 942,161	165 880,70	3,08
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	6 594,542	337 429,53	6,27
TOTAL LUXEMBOURG			**1 165 608,18**	**21,66**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**5 170 031,13**	**96,08**
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	15 443,864	166 917,28	3,10
TOTAL LUXEMBOURG			**166 917,28**	**3,10**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**166 917,28**	**3,10**
TOTAL Organismes de placement collectif			**5 336 948,41**	**99,18**
Créances			**367,19**	**0,01**
Dettes			**-1 544,33**	**-0,03**
Comptes financiers			**45 339,64**	**0,84**
Actif net			**5 381 110,91**	**100,00**

Part HSBC HORIZON 2034-2036 Z	**EUR**	**3 102,891**	**1 423,82**
Part HSBC HORIZON 2034-2036 A	**EUR**	**3 715,19200**	**259,24**

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC HORIZON 2034-2036

Part Z Code ISIN : FR0010299560

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2034-2036 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2034, 2035 ou 2036, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2034-2036 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2026), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2032 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2024 à 2028	De 2029 à 2031	A compter de 2032
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2034, 2035 et 2036.
  - A compter du 31 décembre 2036, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2021 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2022 à 2024 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2025 à 2026 inclus et enfin, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2027 à 2029 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7 % à 10 %, de 5.95 % à 8,5 %, de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2034-2036 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2034. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2036. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

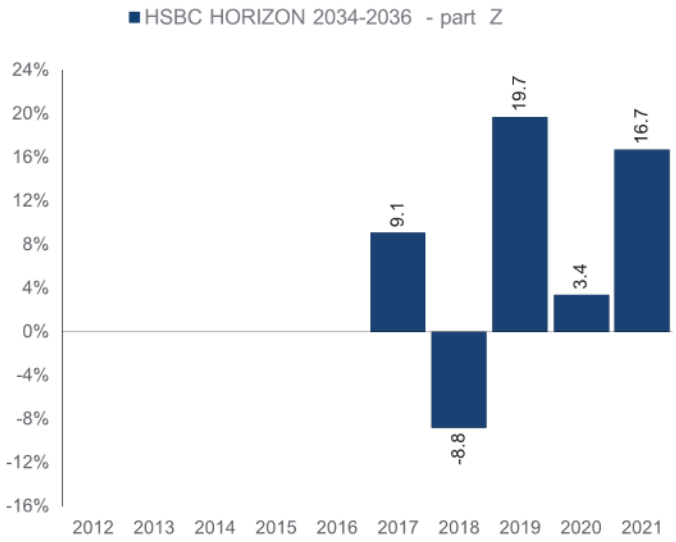
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,20%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 3 avril 2006.
- La part Z a été créée le 3 avril 2006.
- La part Z a été activée le 18 janvier 2016.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Asset Management

FCP de droit français
HSBC HORIZON 2031-2033

Rapport annuel au 30 décembre 2022

HSBC

FCP HSBC HORIZON 2031-2033

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**6**
Informations réglementaires	**18**
Certification du Commissaire aux Comptes	**20**
Comptes Annuels	**24**
Bilan Actif	25
Bilan Passif	26
Hors-Bilan	27
Comptes de Résultat	28
Annexes	**29**
Règles et méthodes comptables	30
Evolution de l'Actif Net	34
Compléments d'information	35
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	42
Inventaire	43
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	44

FCP HSBC HORIZON 2031-2033

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC HORIZON 2031-2033

Part A Code ISIN : FR0000990707

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2031-2033 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2031-2033 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%.

  Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2029 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.
  - A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7 % à 10 %, de 5,95 % à 8,5 %, de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2031-2033 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2031. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2033. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,40%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 13 janvier 2003.
- La part A a été créée le 13 janvier 2003.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaines d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022[1], avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4)

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021

Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus[2] ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années.

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2022

Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes[3] table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis.

[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2022

Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023[4] s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records[5] (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, déblocages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2022
[5] Estimations du FMI décembre 2022

Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents (-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY[7] +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).
Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY[6]+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce.

[6] L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise

Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY [6] +7% t /t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1er juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre-0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales
Source : données Bloomberg au 31//12/2022

Politique de gestion

Par construction, le Fonds a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 48.7%.
En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 51.3% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 8.8% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 20.1% sur le fonds HRIF SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 3.8% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 30 décembre 2022, la part du Fonds investie dans ce thème était de 9.9%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 6.0% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HRIF SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 24.2% du fonds HRIF SRI Euro Bond
- 8.3% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 4.1% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 4.1% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 10.0%, répartie comme suit :

- 5.1% sur le fonds HSBC Monétaire
- 4.9% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de -15.04% pour la part A et de -14.02% pour la part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

- **Le 11 février 2022**

  Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans les DICI.

- **Le 6 mai 2022**

  Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription de parts du Fonds aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

  A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration, a été mentionnée à compter du 1er juin 2022 dans le prospectus.

- **Le 30 décembre 2022**

  Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable avec l'ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du Fonds sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

- **Le 1er janvier 2023**

  Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du Fonds ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DICI qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 89.38%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 89.38%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :
- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	385 104,56	1 200 723,10
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	928 307,62	367 448,69
HSBC SRI MONEY ZC	481 913,65	514 324,32
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	180 829,32	648 044,68
HSBC EURO PME Z C	428 848,97	349 565,29
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	368 755,14	350 412,13
HSBC Monetaire	169 704,68	206 029,91
EUROLAND GROWTH ZC	139 499,50	219 293,31
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	137 308,84	186 342,02
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	154 828,78	101 370,28

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Horizon 2031-2033

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2031-2033,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2031-2033 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

YOUSSEF BOUJANOUI

Digitally signed by YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI, c=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002 817723687, email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2023.04.28 20:27:50 +02'00'

Youssef Boujanoui

FCP HSBC HORIZON 2031-2033

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**19 770 173,93**	**23 756 096,20**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**19 770 173,93**	**23 756 096,20**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	18 952 508,89	22 876 351,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	817 665,04	879 744,32
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**1 746,70**	**1 906,66**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 746,70	1 906,66
COMPTES FINANCIERS	**145 518,86**	**251 949,35**
Liquidités	145 518,86	251 949,35
TOTAL DE L'ACTIF	**19 917 439,49**	**24 009 952,21**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 341 412,09	23 256 248,94
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	764 252,49	959 021,82
Résultat de l'exercice (a,b)	-205 152,29	-225 791,84
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**19 900 512,29**	**23 989 478,92**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**16 927,20**	**20 473,29**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	16 927,20	20 473,29
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**19 917 439,49**	**24 009 952,21**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	101,45	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**101,45**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	551,20	403,98
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**551,20**	**403,98**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-449,75**	**-403,98**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	207 399,94	225 841,07
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-207 849,69**	**-226 245,05**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 697,40	453,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-205 152,29**	**-225 791,84**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les actifs des fonds monétaires de la société de gestion Amundi sont valorisés quotidiennement. Ils sont valorisés chaque fois que possible selon la valorisation au prix de marché et quand cela ne l'est pas, à partir d'un spread de marché. Afin de valider la pertinence des prix retenus pour valoriser les actifs, une mesure régulière de l'écart entre les prix comptabilisés et les prix de cession traités est effectuée par le Département des Risques.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Catégorie de Parts A :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale :	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1.40% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.40% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

*** Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 1.40% maximum.**

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 1.40% maximum de l'actif net.

Catégorie de Parts Z :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale :	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.20% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.20% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

*** Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0.20% maximum.**

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0.20% maximum de l'actif net.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 1185 HSBC HORIZON 2031-2033

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**23 989 478,92**	**20 693 702,22**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 414 069,10	2 155 367,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 025 971,10	-1 546 598,54
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	815 390,25	955 263,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-88 411,63	-1 987,43
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	83 028,34	95 613,79
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 079 221,90	1 864 362,89
Différence d'estimation exercice N	*1 377 729,51*	*5 456 951,41*
Différence d'estimation exercice N-1	*-5 456 951,41*	*-3 592 588,52*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-207 849,69	-226 245,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**19 900 512,29**	**23 989 478,92**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							145 518,86	0,73
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	145 518,86	0,73								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 746,70
TOTAL DES CRÉANCES		**1 746,70**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	16 927,20
TOTAL DES DETTES		**16 927,20**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-15 180,50**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A		
Parts souscrites durant l'exercice	1 750,99000	769 102,42
Parts rachetées durant l'exercice	-2 833,83600	-1 241 942,90
Solde net des souscriptions/rachats	-1 082,84600	-472 840,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 288,17000	
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z		
Parts souscrites durant l'exercice	853,979	1 644 966,68
Parts rachetées durant l'exercice	-902,469	-1 784 028,20
Solde net des souscriptions/rachats	-48,490	-139 061,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 762,401	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	207 941,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,33
Rétrocessions des frais de gestion	5 369,69
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 644,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	1 816,60

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			19 770 173,93
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	761 703,81
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	817 665,04
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	1 753 047,12
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	1 971 973,88
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	1 199 416,25
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	812 587,19
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	1 652 940,44
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	1 011 150,44
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	4 815 305,46
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	4 004 956,78
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	969 427,52
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**19 770 173,93**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-205 152,29	-225 791,84
Total	**-205 152,29**	**-225 791,84**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-200 191,91	-220 642,12
Total	**-200 191,91**	**-220 642,12**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 960,38	-5 149,72
Total	**-4 960,38**	**-5 149,72**

FCP HSBC HORIZON 2031-2033

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	764 252,49	959 021,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**764 252,49**	**959 021,82**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	568 575,39	717 793,87
Total	**568 575,39**	**717 793,87**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	195 677,10	241 227,95
Total	**195 677,10**	**241 227,95**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**15 147 619,05**	**19 285 176,48**	**20 693 702,22**	**23 989 478,92**	**19 900 512,29**
Part HSBC HORIZON 2031-2033 A en EUR					
Actif net	13 224 552,51	15 701 016,40	16 147 547,26	17 929 113,64	14 779 409,13
Nombre de titres	35 910,80900	36 632,59900	36 834,10300	36 371,01600	35 288,17000
Valeur liquidative unitaire	368,26	428,60	438,38	492,95	418,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,25	8,56	9,82	19,73	16,11
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,11	-5,07	-5,13	-6,06	-5,67
Part HSBC HORIZON 2031-2033 Z en EUR					
Actif net	1 923 066,54	3 584 160,08	4 546 154,96	6 060 365,28	5 121 103,16
Nombre de titres	1 237,638	1 958,391	2 399,651	2 810,891	2 762,401
Valeur liquidative unitaire	1 553,81	1 830,15	1 894,50	2 156,02	1 853,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	30,51	36,39	42,27	85,81	70,83
Capitalisation unitaire sur résultat	-15,63	-0,93	-1,13	-1,83	-1,79

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	1 338,49	1 753 047,12	8,81
HSBC EURO PME Z C	EUR	1 463,084	1 971 973,88	9,91
HSBC MONETAIRE	EUR	333	1 011 150,44	5,08
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	EUR	5 379,328	4 815 305,46	24,20
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	2 177,755	4 004 956,78	20,12
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	710,955	969 427,52	4,88
TOTAL FRANCE			**14 525 861,20**	**73,00**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	46 377,485	761 703,81	3,82
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	18 426,194	1 199 416,25	6,03
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	82 993,279	812 587,19	4,08
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	32 304,183	1 652 940,44	8,31
TOTAL LUXEMBOURG			**4 426 647,69**	**22,24**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**18 952 508,89**	**95,24**
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	75 653,686	817 665,04	4,11
TOTAL LUXEMBOURG			**817 665,04**	**4,11**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**817 665,04**	**4,11**
TOTAL Organismes de placement collectif			**19 770 173,93**	**99,35**
Créances			**1 746,70**	
Dettes			**-16 927,20**	**-0,08**
Comptes financiers			**145 518,86**	**0,73**
Actif net			**19 900 512,29**	**100,00**

Part HSBC Horizon 2031-2033 A	**EUR**	**35 288,17000**	**418,82**
Part HSBC Horizon 2031-2033 Z	**EUR**	**2 762,401**	**1 853,85**

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC HORIZON 2031-2033

Part Z Code ISIN : FR0010214031

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2031-2033 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2031, 2032 ou 2033, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2031-2033 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2023), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%.

  Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2029 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

De 2021 à 2025	De 2026 à 2028	A compter de 2029
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2031, 2032 et 2033.
  - A compter du 31 décembre 2033, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 7 % minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net de 2019 à 2021 inclus, puis à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net de 2022 à 2023 inclus et enfin, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net de 2024 à 2026 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 7 % à 10 %, de 5,95 % à 8,5 %, de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2031-2033 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2031. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2033. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

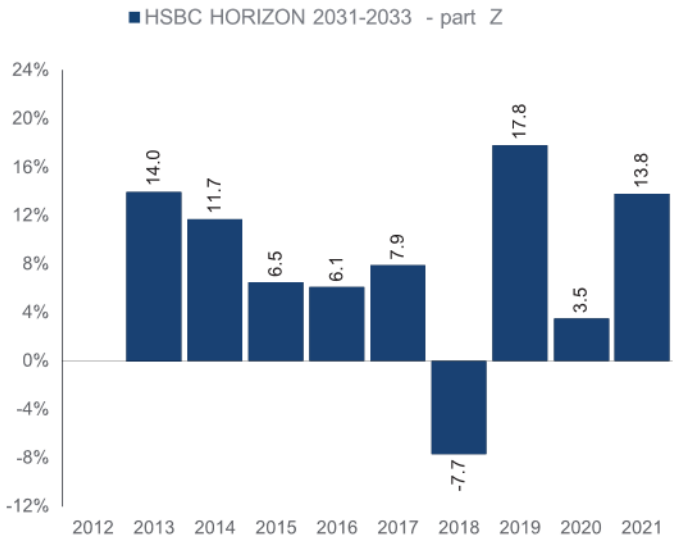
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,20%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 13 janvier 2003.
- La part Z a été créée le 13 janvier 2003.
- La part Z (antérieurement dénommée I) a été activée le 19 avril 2012.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Asset Management

FCP de droit français
HSBC HORIZON 2028-2030

Rapport annuel au 30 décembre 2022

HSBC

FCP HSBC HORIZON 2028-2030

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion **3**

Rapport d'activité **6**

Informations réglementaires **18**

Certification du Commissaire aux Comptes **20**

Comptes Annuels **24**

Bilan Actif 25

Bilan Passif 26

Hors-Bilan 27

Comptes de Résultat 28

Annexes **29**

Règles et méthodes comptables 30

Evolution de l'Actif Net 34

Compléments d'information 35

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 42

Inventaire 43

Informations concernant les placements et la gestion (suite) 44

FCP HSBC HORIZON 2028-2030

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC HORIZON 2028-2030

Part A Code ISIN : FR0000978934

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2028-2030 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2028-2030 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2026, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.
  - A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin, à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 5,95% à 8,5%, de 4,9% à 7% et de 2,1% à 3%.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2028-2030 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut avoir une exposition aux marchés émergents dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2030. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,40%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part A a été créée le 25 octobre 2001.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaines d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022[1], avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4)

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021

Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus[2] ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années.

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2022

Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes[3] table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis.

[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2022

Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023[4] s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records[5] (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, déblocages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2022
[5] Estimations du FMI décembre 2022

Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents (-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY[7] +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).
Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY[6]+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce.

[6] L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise

Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY [6] +7% t /t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1er juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre-0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales
Source : données Bloomberg au 31//12/2022

Politique de gestion

Par construction, le Fonds a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 35.7%.
En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 64.3% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « coeur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « coeur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 6.8% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 15.6% sur le fonds HRIF SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 3.0% de cet actif.

Nous avons également investi une partie de la poche action du Fonds dans le segment diversifiant des petites capitalisations (HSBC Euro PME). Au 30 décembre 2022, la part du Fonds investie dans ce thème était de 5.6%.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 5.0% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HRIF SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022 l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 30.1% du fonds HRIF SRI Euro Bond
- 9.8% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 5.1% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 5.1% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 13.0%, répartie comme suit :

- 6.6% sur le fonds HSBC Monétaire
- 6.4% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de -14.31% pour la part A et de -13.27% pour la part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

- **Le 11 février 2022**

  Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans les DICI.

- **Le 6 mai 2022**

  Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription de parts du Fonds aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

  A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration, a été mentionnée à compter du 1er juin 2022 dans le prospectus.

- **Le 30 décembre 2022**

  Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable avec l'ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du Fonds sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

- **Le 1er janvier 2023**

  Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du Fonds ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DICI qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 85.74%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 85.74%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :
- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	690 735,48	631 677,72
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	251 889,05	794 713,30
HSBC SRI MONEY ZC	402 614,49	495 489,06
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	85 379,51	361 175,75
HSBC EURO PME Z C	114 596,18	274 289,53
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	140 669,31	247 181,37
HSBC MONETAIRE	127 255,58	224 244,69
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	145 124,48	199 959,54
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	102 230,88	178 511,90
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	100 841,28	117 838,06

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Horizon 2028-2030

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2028-2030,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2028-2030 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

YOUSSEF BOUJANOUI

Digitally signed by YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI, c=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002 817723687, email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2023.04.28 20:28:39 +02'00'

Youssef Boujanoui

FCP HSBC HORIZON 2028-2030

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**9 328 779,74**	**12 256 896,68**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**9 328 779,74**	**12 256 896,68**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 846 480,33	11 690 414,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	482 299,41	566 482,11
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**1 037,54**	**1 236,27**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 037,54	1 236,27
COMPTES FINANCIERS	**127 541,94**	**40 764,35**
Liquidités	127 541,94	40 764,35
TOTAL DE L'ACTIF	**9 457 359,22**	**12 298 897,30**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 008 400,13	11 915 483,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	504 818,51	447 429,48
Résultat de l'exercice (a,b)	-61 061,61	-70 561,62
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**9 452 157,03**	**12 292 351,77**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**5 202,19**	**6 545,53**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 202,19	6 545,53
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**9 457 359,22**	**12 298 897,30**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35,68	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**35,68**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	362,85	326,04
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**362,85**	**326,04**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-327,17**	**-326,04**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	62 474,90	72 102,07
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-62 802,07**	**-72 428,11**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 740,46	1 866,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-61 061,61**	**-70 561,62**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Catégorie de Parts A :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale:	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1.40% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.40% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

*** Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 1.40% maximum.**

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 1.40% maximum de l'actif net.

Catégorie de Parts Z :

	Frais facturés au Fonds d'Investissement à Vocation Générale:	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.20% maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.20% maximum *
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Directs : Néant Indirects : en fonction des OPC qui composent l'actif du FCP.

*** Le total ligne 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0.20% maximum.**

C'est à dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0.20% maximum de l'actif net.
La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 1094 HSBC HORIZON 2028-2030

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**12 292 351,77**	**10 908 693,85**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 081 801,39	1 533 133,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 367 303,63	-1 256 102,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	540 648,58	446 158,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-56 107,26	-1 654,16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	33 603,30	40 063,06
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 010 035,05	694 487,55
Différence d'estimation exercice N	*289 069,31*	*2 299 104,36*
Différence d'estimation exercice N-1	*-2 299 104,36*	*-1 604 616,81*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-62 802,07	-72 428,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**9 452 157,03**	**12 292 351,77**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							127 541,94	1,35
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	127 541,94	1,35								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 037,54
TOTAL DES CRÉANCES		**1 037,54**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	5 202,19
TOTAL DES DETTES		**5 202,19**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-4 164,65**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A		
Parts souscrites durant l'exercice	922,79300	283 194,48
Parts rachetées durant l'exercice	-2 022,81600	-614 650,56
Solde net des souscriptions/rachats	-1 100,02300	-331 456,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 648,28100	
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z		
Parts souscrites durant l'exercice	1 518,21200	1 798 606,91
Parts rachetées durant l'exercice	-2 258,75300	-2 752 653,07
Solde net des souscriptions/rachats	-740,54100	-954 046,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 646,56500	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	59 655,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,33
Rétrocessions des frais de gestion	1 915,64
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 151,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	2 416,16

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			9 328 779,74
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	280 426,79
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	482 299,41
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	645 397,27
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	529 371,13
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	441 573,79
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	479 304,25
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	931 255,14
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	622 480,00
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	2 840 306,47
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 474 453,34
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	601 912,15
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**9 328 779,74**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-61 061,61	-70 561,62
Total	**-61 061,61**	**-70 561,62**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-56 296,49	-64 922,78
Total	**-56 296,49**	**-64 922,78**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 765,12	-5 638,84
Total	**-4 765,12**	**-5 638,84**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	504 818,51	447 429,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**504 818,51**	**447 429,48**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	223 994,60	191 367,07
Total	**223 994,60**	**191 367,07**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	280 823,91	256 062,41
Total	**280 823,91**	**256 062,41**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**9 381 940,65**	**9 597 604,83**	**10 908 693,85**	**12 292 351,77**	**9 452 157,03**
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A en EUR					
Actif net	4 237 978,62	4 922 158,43	5 148 317,94	5 239 220,50	4 176 112,11
Nombre de titres	16 246,50000	16 518,96500	16 907,05900	15 748,30400	14 648,28100
Valeur liquidative unitaire	260,85	297,97	304,50	332,68	285,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,90	12,12	5,07	12,15	15,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,00	-3,55	-3,60	-4,12	-3,84
Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z en EUR					
Actif net	5 143 962,03	4 675 446,40	5 760 375,91	7 053 131,27	5 276 044,92
Nombre de titres	5 194,12500	4 083,94800	4 864,87500	5 387,10600	4 646,56500
Valeur liquidative unitaire	990,34	1 144,83	1 184,07	1 309,26	1 135,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	22,33	46,24	19,66	47,53	60,43
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,82	-0,58	-0,69	-1,04	-1,02

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	492,775	645 397,27	6,82
HSBC EURO PME Z C	EUR	392,761	529 371,13	5,60
HSBC MONETAIRE	EUR	205	622 480,00	6,59
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	EUR	3 172,995	2 840 306,47	30,05
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	801,756	1 474 453,34	15,60
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	441,428	601 912,15	6,37
TOTAL FRANCE			**6 713 920,36**	**71,03**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	17 074,208	280 426,79	2,97
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	6 783,737	441 573,79	4,67
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	48 953,554	479 304,25	5,07
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	18 199,952	931 255,14	9,85
TOTAL LUXEMBOURG			**2 132 559,97**	**22,56**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**8 846 480,33**	**93,59**
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	44 624,298	482 299,41	5,10
TOTAL LUXEMBOURG			**482 299,41**	**5,10**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**482 299,41**	**5,10**
TOTAL Organismes de placement collectif			**9 328 779,74**	**98,69**
Créances			**1 037,54**	**0,02**
Dettes			**-5 202,19**	**-0,06**
Comptes financiers			**127 541,94**	**1,35**
Actif net			**9 452 157,03**	**100,00**

Part HSBC HORIZON 2028-2030 Z	**EUR**	**4 646,56500**	**1 135,47**
Part HSBC HORIZON 2028-2030 A	**EUR**	**14 648,28100**	**285,09**

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC HORIZON 2028-2030

Part Z Code ISIN : FR0010214023

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2028-2030 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2028, 2029 ou 2030, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2028-2030 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2020), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2026, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

Du 01/10/19 à 2022	De 2023 à 2025	A compter de 2026
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2028, 2029 et 2030.
  - A compter du 31 décembre 2030, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 5,95% minimum de l'actif net jusqu'en 2018 inclus, puis à hauteur de 4,9% minimum de l'actif net de 2019 à 2020 inclus et enfin, à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2021 à 2023 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 5,95% à 8,5%, de 4,9% à 7% et de 2,1% à 3%.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2028-2030 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut avoir une exposition aux marchés émergents dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2028. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2030. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 5.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,20%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part Z a été créée le 22 juin 2007.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Asset Management

FCP de droit français
HSBC HORIZON 2025-2027

Rapport annuel au 30 décembre 2022

HSBC

FCP HSBC HORIZON 2025-2027

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion **3**

Rapport d'activité **6**

Informations réglementaires **18**

Certification du Commissaire aux Comptes **20**

Comptes Annuels **24**

Bilan Actif 25

Bilan Passif 26

Hors-Bilan 27

Comptes de Résultat 28

Annexes **29**

Règles et méthodes comptables 30

Evolution de l'Actif Net 34

Compléments d'information 35

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 42

Inventaire 43

Informations concernant les placements et la gestion (suite) 44

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC HORIZON 2025-2027

Part A Code ISIN : FR0000978900

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2025-2027 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2025-2027 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2023 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.
- A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPCVM et FIA correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus, puis à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.
- A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2025-2027 est investi essentiellement en OPCVM et FIA du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2027. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 4.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,00%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
  Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élèvent à 1,40%.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part A a été créée le 25 octobre 2001.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaines d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022[1], avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4)

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021

Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus[2] ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années.

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2022

Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes[3] table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis.

[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2022

Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023[4] s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records[5] (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, déblocages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2022
[5] Estimations du FMI décembre 2022

Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents (-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY[7] +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).
Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY[6]+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce.

[6] L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise

Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY [6] +7% t /t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1er juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre-0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales
Source : données Bloomberg au 31//12/2022

Politique de gestion

Par construction, le Fonds a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 19.9%.
En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 80.1% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 4.5% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 10.3% sur le fonds HRIF SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 2.0% de cet actif.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 3.1% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « coeur » de la partie obligataire (HRIF SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 32.4% du fonds HSBC Oblig Euro
- 9.9% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 5.5% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 5.5% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 26.4%, répartie comme suit :

- 13.3% sur le fonds HSBC Monétaire
- 13.1% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de -12.29% pour la part A et de -11.58% pour la part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

- **Le 11 février 2022**

  Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans les DICI.

- **Le 6 mai 2022**

  Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription de parts du Fonds aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

  A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration, a été mentionnée à compter du 1er juin 2022 dans le prospectus.

- **Le 30 décembre 2022**

  Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable avec l'ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du Fonds sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

- **Le 1er janvier 2023**

  Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du Fonds ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DICI qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 73.11%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 73.11%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :
- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	464 750,75	1 308 736,05
HSBC SRI MONEY ZC	779 743,75	296 813,56
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	176 571,89	717 418,35
HSBC MONETAIRE	633 351,33	197 072,54
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	145 399,84	324 104,60
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	72 124,05	342 359,93
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	67 843,23	334 183,43
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	72 962,38	255 678,59
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	103 104,90	176 019,01
EUROLAND GROWTH ZC	54 431,62	132 240,78

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Horizon 2025-2027

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2025-2027,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2025-2027 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Youssef Boujanoui

FCP HSBC HORIZON 2025-2027

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 1091 HSBC HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**11 177 325,80**	**14 236 005,97**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**11 177 325,80**	**14 236 005,97**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 559 837,75	13 337 006,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	617 488,05	898 999,18
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**1 484,91**	**1 933,66**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 484,91	1 933,66
COMPTES FINANCIERS	**59 140,75**	**18 400,21**
Liquidités	59 140,75	18 400,21
TOTAL DE L'ACTIF	**11 237 951,46**	**14 256 339,84**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 1091 HSBC HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 847 389,82	13 777 001,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	439 749,58	533 937,39
Résultat de l'exercice (a,b)	-54 039,28	-60 490,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**11 233 100,12**	**14 250 448,69**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**4 851,34**	**5 891,15**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 851,34	5 891,15
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**11 237 951,46**	**14 256 339,84**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 1091 HSBC HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 1091 HSBC HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13,03	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**13,03**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	470,72	345,97
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**470,72**	**345,97**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-457,69**	**-345,97**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	55 286,45	60 893,55
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-55 744,14**	**-61 239,52**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 704,86	749,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-54 039,28**	**-60 490,28**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010213991 - Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z : Taux de frais maximum de 0.20% TTC
FR0000978900 - Part HSBC HORIZON 2025-2027 A : Taux de frais maximum de 1% TTC

Les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 1% maximum de l'actif net pour la part A et 0.20% maximum de l'actif net pour la part Z.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 1091 HSBC HORIZON 2025-2027

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**14 250 448,69**	**12 817 107,32**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 258 216,22	1 906 964,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 721 015,99	-1 295 594,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	507 762,56	527 177,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-82 658,94	-1 673,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	27 326,31	33 624,88
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 951 234,59	324 082,40
Différence d'estimation exercice N	*46 645,75*	*1 997 880,34*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 997 880,34*	*-1 673 797,94*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-55 744,14	-61 239,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**11 233 100,12**	**14 250 448,69**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							59 140,75	0,53
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	59 140,75	0,53								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 484,91
TOTAL DES CRÉANCES		**1 484,91**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	4 851,34
TOTAL DES DETTES		**4 851,34**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-3 366,43**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A		
Parts souscrites durant l'exercice	937,03100	272 151,50
Parts rachetées durant l'exercice	-2 035,45000	-584 602,63
Solde net des souscriptions/rachats	-1 098,41900	-312 451,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 775,95800	
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z		
Parts souscrites durant l'exercice	1 810,28500	1 986 064,72
Parts rachetées durant l'exercice	-2 780,29100	-3 136 413,36
Solde net des souscriptions/rachats	-970,00600	-1 150 348,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 564,49400	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	53 572,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	3 086,55
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 180,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	3 379,66

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			11 177 325,80
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	220 108,32
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	617 488,05
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	506 574,81
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	346 593,41
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	613 653,34
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	1 115 058,38
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	1 493 952,00
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	3 636 444,83
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	1 157 305,26
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	1 470 147,40
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**11 177 325,80**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-54 039,28	-60 490,28
Total	**-54 039,28**	**-60 490,28**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-49 149,45	-55 030,05
Total	**-49 149,45**	**-55 030,05**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 889,83	-5 460,23
Total	**-4 889,83**	**-5 460,23**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	439 749,58	533 937,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**439 749,58**	**533 937,39**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	210 477,72	242 244,12
Total	**210 477,72**	**242 244,12**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	229 271,86	291 693,27
Total	**229 271,86**	**291 693,27**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**9 553 672,16**	**11 487 672,45**	**12 817 107,32**	**14 250 448,69**	**11 233 100,12**
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A en EUR					
Actif net	5 972 520,26	6 481 384,16	6 454 371,41	6 451 095,80	5 360 795,46
Nombre de titres	23 252,68600	22 573,99200	22 098,24900	20 874,37700	19 775,95800
Valeur liquidative unitaire	256,85	287,11	292,07	309,04	271,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,70	5,59	5,32	11,60	10,64
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,75	-3,44	-2,38	-2,63	-2,48
Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z en EUR					
Actif net	3 581 151,90	5 006 288,29	6 362 735,91	7 799 352,89	5 872 304,66
Nombre de titres	3 712,29000	4 587,53200	5 685,85800	6 534,50000	5 564,49400
Valeur liquidative unitaire	964,67	1 091,28	1 119,04	1 193,56	1 055,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,88	21,13	20,35	44,63	41,20
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,46	-0,51	-0,63	-0,83	-0,87

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	386,781	506 574,81	4,51
HSBC MONETAIRE	EUR	492	1 493 952,00	13,30
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	EUR	4 062,386	3 636 444,83	32,38
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	629,302	1 157 305,26	10,30
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	1 078,171	1 470 147,40	13,09
TOTAL FRANCE			**8 264 424,30**	**73,58**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	13 401,627	220 108,32	1,96
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	5 324,588	346 593,41	3,08
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	62 675,247	613 653,34	5,46
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	21 792,104	1 115 058,38	9,93
TOTAL LUXEMBOURG			**2 295 413,45**	**20,43**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**10 559 837,75**	**94,01**
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	57 132,499	617 488,05	5,49
TOTAL LUXEMBOURG			**617 488,05**	**5,49**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**617 488,05**	**5,49**
TOTAL Organismes de placement collectif			**11 177 325,80**	**99,50**
Créances			**1 484,91**	**0,02**
Dettes			**-4 851,34**	**-0,05**
Comptes financiers			**59 140,75**	**0,53**
Actif net			**11 233 100,12**	**100,00**

Part HSBC HORIZON 2025-2027 Z	**EUR**	**5 564,49400**	**1 055,31**
Part HSBC HORIZON 2025-2027 A	**EUR**	**19 775,95800**	**271,07**

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC HORIZON 2025-2027

Part Z Code ISIN : FR0010213991

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2025-2027 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2025-2027 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2023 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.
- A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPCVM et FIA correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus, puis à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.
- A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2025-2027 est investi essentiellement en OPCVM et FIA du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2027. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 4.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

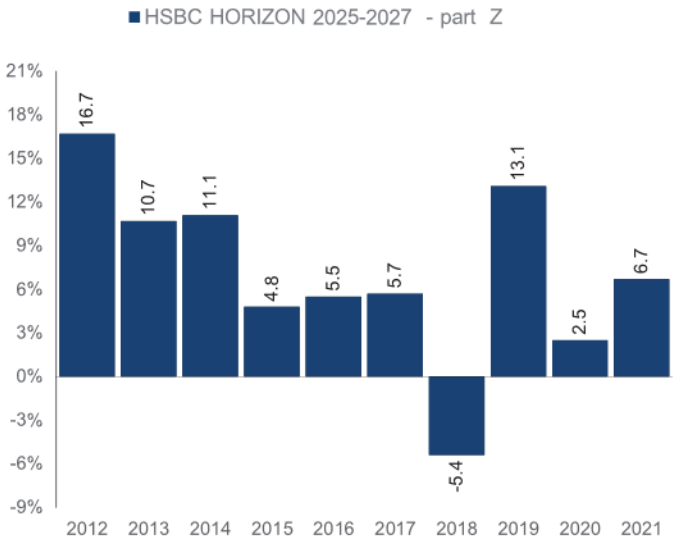
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,20%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part Z a été créée le 8 juillet 2005.
- La part Z (antérieurement dénommée I) a été activée le 20 juin 2007.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Asset Management

FCP de droit français
HSBC HORIZON 2022-2024

Rapport annuel au 30 décembre 2022

HSBC

FCP HSBC HORIZON 2022-2024

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**6**
Informations réglementaires	**18**
Certification du Commissaire aux Comptes	**20**
Comptes Annuels	**24**
Bilan Actif	25
Bilan Passif	26
Hors-Bilan	27
Comptes de Résultat	28
Annexes	**29**
Règles et méthodes comptables	30
Evolution de l'Actif Net	34
Compléments d'information	35
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	42
Inventaire	43
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	44

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC HORIZON 2022-2024

Part A Code ISIN : FR0000978801

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2022-2024 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle.

  Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2022-2024 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2020, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.
  - A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2022-2024 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2024. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 3.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,80%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
  Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élèvent à 1,00%.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part A a été créée le 25 octobre 2001.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaines d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022[1], avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4)

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021

Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus[2] ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années.

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2022

Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes[3] table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis.

[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2022

Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023[4] s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records[5] (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, déblocages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne.

[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2022
[5] Estimations du FMI décembre 2022

Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents (-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY[7] +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).
Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY[6]+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce.

[6] L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise

Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY [6] +7% t /t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1er juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre-0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales
Source : données Bloomberg au 31//12/2022

Politique de gestion

Par construction, le Fonds a vu son exposition au risque actions progressivement diminuer au fil de l'année. Au 30 décembre 2022 la part en actions est proche de 9.9%.
En contrepartie, la part du Fonds investie en actifs obligataires et monétaires a augmenté au cours de l'année pour atteindre environ 90.1% au 30 décembre 2022.

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversification thématique et géographique.

La partie « cœur » est exposée aux actions européennes et internationales.

Au 30 décembre 2022, nous détenons approximativement :

- 2.3% sur le fonds HSBC Actions Europe.
- 5.1% sur le fonds HRIF SRI Global Equity. Ce fond permet également de bénéficier d'une sélection de titres intégrant les pratiques environnementales et sociales des entreprises, ainsi que leur qualité financière.

Une partie de l'allocation en actions est également allouée aux valeurs de croissance de la zone euro (HSBC GIF Euroland Growth), ce qui permet de diversifier la sélection de titre axée sur la profitabilité et la valorisation de la partie cœur du portefeuille. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 1.0% de cet actif.

Une diversification géographique sur la zone émergente fait aussi partie de l'allocation et permet de profiter notamment de la dynamique de croissance de ces pays. Elle est mise en place à travers le fonds HSBC GIF Asia Ex Japan Equity. Au 30 décembre 2022, nous détenons environ 1.5% de cet actif.

Investissements sur les marchés obligataires

Le fonds « cœur » de la partie obligataire (HRIF SRI Euro Bond) mêle les stratégies crédit et emprunts d'Etat. Les obligations privées permettent de bénéficier de rendements obligataires supérieurs aux obligations souveraines. Elles permettent également de diversifier le risque de signature. Le fonds est enfin labélisé « investissement socialement responsable ». Les critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font donc partie des critères de sélection de titres du fonds.
L'allocation obligataire est complétée par des diversifications sur les obligations High Yield, sur les obligations indexées sur l'inflation et sur les dettes émergentes en devises locales.

Au 30 décembre 2022, l'allocation sur les marchés obligataires est répartie de la façon suivante :

- 16.7% du fonds HRIF SRI Euro Bond
- 5.7% du fonds HSBC GIF Euro High Yield
- 2.8% du fonds HSBC GIF Global Inflation Linked Bond
- 2.8% du fonds HSBC GIF Global EM Market Local Debt

Investissements sur les marchés monétaires

Au 30 décembre 2022, la part du Fonds investie sur les actifs monétaires était d'environ 61.2%, répartie comme suit :

- 30.7% sur le fonds HSBC Monétaire
- 30.5% sur le fonds HSBC Money Maitre

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de -7.28% pour la part A et de -6.72% pour la part Z.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

- **Le 11 février 2022**

  Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans les DICI.

- **Le 6 mai 2022**

  Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription de parts du Fonds aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

  A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration, a été mentionnée à compter du 1er juin 2022 dans le prospectus.

- **Le 30 décembre 2022**

  Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable avec l'ajout d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du Fonds sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

- **Le 1er janvier 2023**

  Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du Fonds ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FIA

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FIA afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FIA au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des fonds.

Une analyse du risque de liquidité des FIA visant à s'assurer que les investissements et les fonds présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FIA, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des fonds.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FIA gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FIA est indiqué dans les DICI qui sont rattachés au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FIA

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 38.05%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 38.05%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :
- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	744 968,80	855 148,64
HSBC MONETAIRE	666 339,76	779 039,42
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	348 941,48	845 781,31
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	110 358,33	484 539,81
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	104 825,57	331 793,13
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	36 710,81	214 505,44
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	37 962,63	184 643,93
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	56 542,57	160 649,21
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	46 114,60	111 063,97
EUROLAND GROWTH ZC	26 529,60	84 583,97

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC Horizon 2022-2024

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Horizon 2022-2024,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Horizon 2022-2024 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Youssef Boujanoui

FCP HSBC HORIZON 2022-2024

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022
Portefeuille : 1089 HSBC Horizon 2022 2024

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**10 081 662,91**	**12 720 014,18**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**10 081 662,91**	**12 720 014,18**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 793 360,40	12 279 101,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	288 302,51	440 913,18
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**1 080,47**	**1 371,90**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 080,47	1 371,90
COMPTES FINANCIERS	**77 269,76**	**40 873,73**
Liquidités	77 269,76	40 873,73
TOTAL DE L'ACTIF	**10 160 013,14**	**12 762 259,81**

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022
Portefeuille : 1089 HSBC Horizon 2022 2024

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 931 546,16	12 536 218,38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	262 318,53	269 696,92
Résultat de l'exercice (a,b)	-37 229,30	-48 232,42
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**10 156 635,39**	**12 757 682,88**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**3 377,75**	**4 576,93**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 377,75	4 576,93
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**10 160 013,14**	**12 762 259,81**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 1089 HSBC Horizon 2022 2024

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022
Portefeuille : 1089 HSBC Horizon 2022 2024

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,62	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**1,62**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	455,78	313,47
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**455,78**	**313,47**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-454,16**	**-313,47**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	41 039,59	49 285,47
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-41 493,75**	**-49 598,94**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 264,45	1 366,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-37 229,30**	**-48 232,42**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010213975 - Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z : Taux de frais maximum de 0.20% TTC
FR0000978801 - Part HSBC HORIZON 2022-2024 A : Taux de frais maximum de 0.80% TTC

Les frais cumulés directs (frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvements ne dépasseront pas 0.80% maximum de l'actif net pour la part A et 0.20% maximum de l'actif net pour la part Z.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022
Portefeuille : 1089 HSBC Horizon 2022 2024

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**12 757 682,88**	**12 184 358,13**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 050 403,52	2 218 073,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 844 060,67	-2 033 803,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	332 022,45	273 827,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-66 972,37	-3 605,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	14 883,14	18 661,59
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 045 829,81	149 770,68
Différence d'estimation exercice N	*11 425,40*	*1 057 255,21*
Différence d'estimation exercice N-1	*-1 057 255,21*	*-907 484,53*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-41 493,75	-49 598,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**10 156 635,39**	**12 757 682,88**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							77 269,76	0,76
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	77 269,76	0,76								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 080,47
TOTAL DES CRÉANCES		**1 080,47**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	3 377,75
TOTAL DES DETTES		**3 377,75**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-2 297,28**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A		
Parts souscrites durant l'exercice	557,09200	152 310,46
Parts rachetées durant l'exercice	-5 375,00000	-1 473 289,26
Solde net des souscriptions/rachats	-4 817,90800	-1 320 978,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 679,19500	
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z		
Parts souscrites durant l'exercice	2 589,05400	2 898 093,06
Parts rachetées durant l'exercice	-2 974,02700	-3 370 771,41
Solde net des souscriptions/rachats	-384,97300	-472 678,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 428,76600	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36 431,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	2 058,09
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 285,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	2 619,09

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			10 081 662,91
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	99 471,74
	LU0551371700	HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	288 302,51
	FR0013075991	HSBC ACTIONS EUROPE Z C	228 932,51
	LU0164880972	HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	156 633,09
	LU1260751117	HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	286 512,10
	LU0165093617	HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	582 814,32
	FR0007486634	HSBC MONETAIRE	3 118 472,97
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	1 697 839,96
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	523 010,94
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	3 099 672,77
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**10 081 662,91**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-37 229,30	-48 232,42
Total	**-37 229,30**	**-48 232,42**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-30 450,01	-41 178,65
Total	**-30 450,01**	**-41 178,65**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-6 779,29	-7 053,77
Total	**-6 779,29**	**-7 053,77**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	262 318,53	269 696,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**262 318,53**	**269 696,92**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	108 476,41	125 104,50
Total	**108 476,41**	**125 104,50**

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	153 842,12	144 592,42
Total	**153 842,12**	**144 592,42**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**9 404 904,12**	**11 291 021,25**	**12 184 358,13**	**12 757 682,88**	**10 156 635,39**
Part HSBC HORIZON 2022-2024 A en EUR					
Actif net	5 941 328,07	6 346 890,17	6 177 370,32	5 908 370,48	4 190 697,35
Nombre de titres	23 145,23100	22 721,23100	22 035,22500	20 497,10300	15 679,19500
Valeur liquidative unitaire	256,69	279,33	280,34	288,25	267,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,35	4,71	10,81	6,10	6,91
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,40	-2,31	-1,91	-2,00	-1,94
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z en EUR					
Actif net	3 463 576,05	4 944 131,08	6 006 987,81	6 849 312,40	5 965 938,04
Nombre de titres	3 367,87500	4 382,84700	5 274,24400	5 813,73900	5 428,76600
Valeur liquidative unitaire	1 028,41	1 128,06	1 138,92	1 178,12	1 098,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	21,37	18,96	43,73	24,87	28,33
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,83	-0,59	-1,08	-1,21	-1,24

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC ACTIONS EUROPE Z C	EUR	174,795	228 932,51	2,26
HSBC MONETAIRE	EUR	1 027	3 118 472,97	30,70
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	EUR	1 896,71	1 697 839,96	16,71
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	284,395	523 010,94	5,15
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	2 273,226	3 099 672,77	30,52
TOTAL FRANCE			**8 667 929,15**	**85,34**
LUXEMBOURG				
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	6 056,487	99 471,74	0,98
HSBC GIF-ASIA EX JAPN SML-ZC	EUR	2 406,297	156 633,09	1,54
HSBC GIF-GLOBAL INFLATION LINKED PCH EUR	EUR	29 262,803	286 512,10	2,82
HSBC GL.INV.EUR.CURR.H.Y.Z C.	EUR	11 390,211	582 814,32	5,74
TOTAL LUXEMBOURG			**1 125 431,25**	**11,08**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**9 793 360,40**	**96,42**
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
HGIF GL EMG MKT LOC DBT IEUR	EUR	26 674,918	288 302,51	2,84
TOTAL LUXEMBOURG			**288 302,51**	**2,84**
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			**288 302,51**	**2,84**
TOTAL Organismes de placement collectif			**10 081 662,91**	**99,26**
Créances			**1 080,47**	**0,01**
Dettes			**-3 377,75**	**-0,03**
Comptes financiers			**77 269,76**	**0,76**
Actif net			**10 156 635,39**	**100,00**

Part HSBC HORIZON 2022-2024 A	**EUR**	**15 679,19500**	**267,27**
Part HSBC HORIZON 2022-2024 Z	**EUR**	**5 428,76600**	**1 098,94**

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC HORIZON 2022-2024

Part Z Code ISIN : FR0010213975

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2022-2024 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2022, 2023 ou 2024, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle.

  Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2022-2024 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
  - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
  - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2014), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la règlementation applicable à compter du 1er octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
  - A compter de 2020, la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

  Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	A compter de 2020
50% minimum	70% minimum

  Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2022, 2023 et 2024.
  - A compter du 31 décembre 2024, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros, à hauteur de 2,1 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus.

  A compter du 1er octobre 2019, en application des dispositions règlementaires relatives à l'épargne retraite, ce taux a été porté à 3%.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2022-2024 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part Z sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2022. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2024. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 3.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6,00%*
Frais de sortie	Aucun

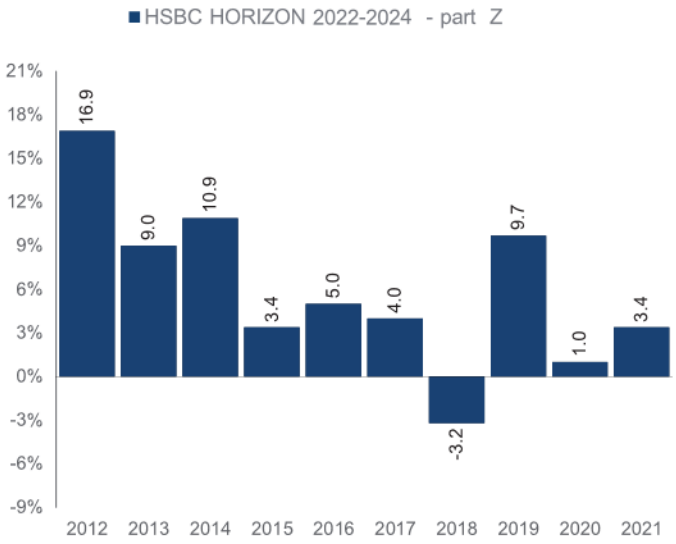
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,20%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part Z a été créée le 8 juillet 2005.
- La part Z (antérieurement dénommée I) a été activée le 6 septembre 2007.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part Z est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Asset Management

FCP de droit français
HSBC SRI MONEY

Rapport annuel au 29 décembre 2022

HSBC

FCP HSBC SRI MONEY

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Rapport d'activité	**4**
Informations réglementaires	**28**
Certification du Commissaire aux Comptes	**30**
Comptes Annuels	**34**
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Comptes de Résultat	39
Annexes	**40**
Règles et méthodes comptables	41
Evolution de l'Actif Net	45
Compléments d'information	46
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	57
Inventaire	60
Annexe SFDR	65

FCP HSBC SRI MONEY

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young Audit

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaines d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022[1], avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4).
Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence

[1] Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021.

pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus[2] ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années. Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

[2] Consensus Bloomberg au 30/06/2022.

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes[3] table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis. Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023[4] s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité

[3] Consensus Bloomberg au 30/09/2022.
[4] Consensus Bloomberg au 31/12/2022.

économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records[5] (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, déblocages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne. Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents

[5] Estimations du FMI décembre 2022.

(-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY[7] +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).
Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY[6]+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce. Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin

[6] L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY [6] +7% t /t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1er juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond

au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre-0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.
Source : données Bloomberg au 31//12/2022.

Politique de gestion

L'année 2022 aura connu un tournant dans la politique monétaire de la zone euro. Le retour rapide de l'inflation a entrainé une série de hausses des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Ces derniers étaient inchangés depuis septembre 2019, avec un taux de dépôt à -0.50%, un taux de refinancement à 0% et un taux de prêt marginal à +0.25%.
Quatre hausses successives ont tenu place au second semestre 2022. A fin décembre 2022 les taux directeurs étaient les suivants : taux de dépôt à +2%, un taux de refinancement à +2.5% et un taux de prêt marginal à +2.75%.

Notre gestion avait bien anticipé ces hausses de taux en baissant la WAM du portefeuille. Le Fonds avait été configuré pour profiter au mieux de ces augmentations de taux via l'achat de titres à taux variables et d'instruments de couvertures.

Cette approche nous a permis de retrouver rapidement des performances positives.
Notre stratégie reste toujours axée sur les émetteurs ayant les meilleures qualités de crédit et de maintenir une très bonne liquidité du portefeuille.

Fait notable, le Fonds se nomme HSBC SRI MONEY depuis début novembre 2022. Cela traduit le fait qu'il est désormais investi dans des instruments qui satisfont des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.

La durée de vie moyenne du Fonds à fin décembre est de 62.6 jours (WAL), et la maturité moyenne du Fonds est de 3.3 jours (WAM).

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de -0.04% pour la part BC, de -0.14% pour les parts de HSBC Money Escale, HSBC Money Trésorerie, HSBC Money Patrimoine C et D (coupons réinvestis), de 0.06% pour la part ZC et de 0.01% pour la part HSBC Money Select. La part BD (coupons réinvestis) est inactive.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du Fonds a baissé de -0.03%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H Annexe III du Code général des impôts, les revenus sur la part de distribution sont soumis à abattement de 40%.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Informations sur les critères ISR

Le fonds HSBC SRI MONEY prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le fonds HSBC SRI MONEY a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du fonds HSBC SRI MONEY. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :
https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :
https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre.

FCP HSBC SRI MONEY

Philosophie ISR

www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-**investor**/investment-expertise/sustainable-investments

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)
110, esplanade de Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie
@ : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Quels critères ESG sont pris en compte ?
L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement



Source : HSBC Asset Management, (A titre d'illustration uniquement).

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Emissions de carbone - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - Stress hydrique - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - Emissions toxiques et déchets - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - Dialogue social - Santé et sécurité - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - Déontologie et Fraude - Pratiques Anticoncurrentielles – Manipulation et malversation financière - Gouvernance d'Entreprise

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionnariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises ;
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés ;
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités

vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte ;

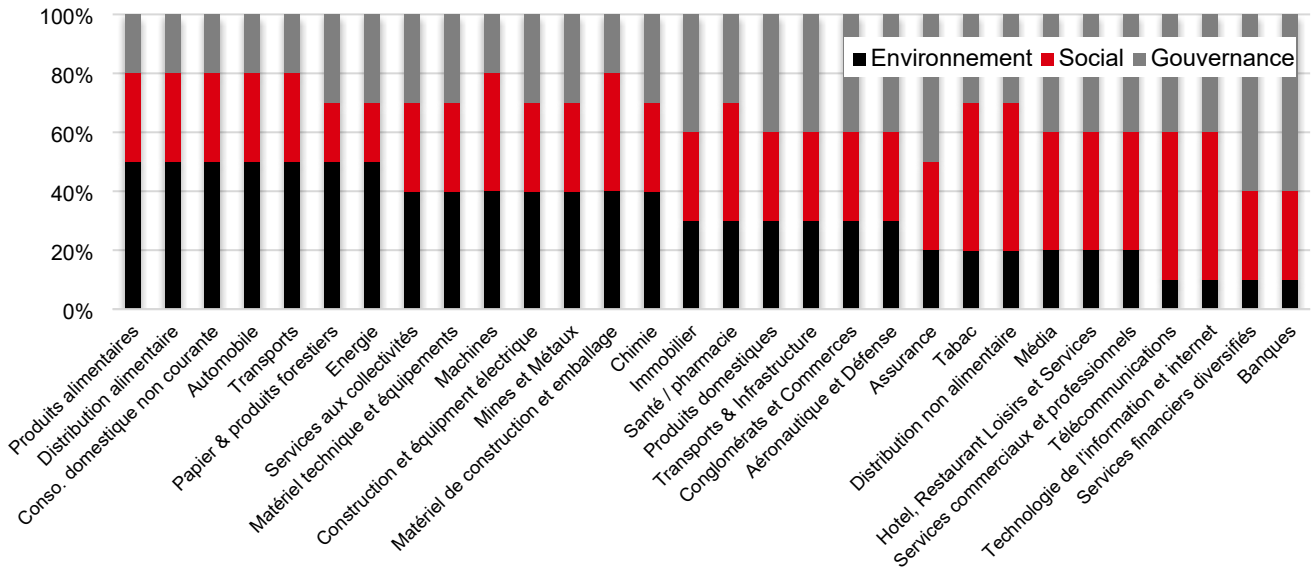
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux.

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG.



Source : HSBC Asset Management au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

- Univers d'investissement

Nom du fonds	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC SRI Money	Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM	Emetteurs (sociétés, Etats, collectivités, agences nationales ou suprationales,...) ayant une notation minimum A-1 à court terme (note Standard & Poor's ou équivalente ou jugée équivalente par la Société de Gestion).

Source : HSBC Asset Management au 31/12/2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

L'univers ISR du fonds résulte d'une approche best-in-universe (cette approche consiste en une sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement.) et des exclusions sectorielles et normatives.
La méthodologie consiste à évaluer chaque émetteur, puis à les classer. Tout d'abord, chaque émetteur reçoit une note E, une note S et une note G. Enfin, ces trois notes sont agrégées pour former une note ESG permettant de classer les émetteurs au sein de leur univers :

- dans l'un des déciles de chaque pilier E, S et G : les valeurs classées en 10ème décile sont exclues.
- dans l'un des 4 quartiles pour la note ESG globale : les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues.

La sélection des valeurs selon ces critères E.S.G s'appuie sur un modèle d'analyse E.S.G propriétaire, alimenté par des données provenant d'agences de notation extra-financière et de la recherche interne.

De plus, le fonds s'engage à exclure :

-Les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Les émetteurs impliqués dans la production du tabac.
- Les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Le secteur du charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. Sont également exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction du charbon thermique.

L'expertise, la recherche et les informations fournies par des fournisseurs de données peuvent être utilisées pour identifier les sociétés exposées aux activités exclues.

En application de cette méthodologie de sélection des valeurs, au moins 25 % des émetteurs sont conduits à être exclus.

2ème étape : processus financier

Etapes du processus financier	HSBC SRI Money
Processus d'investissement	La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.
Construction et optimisation du portefeuille	La Société de Gestion s'attache à analyser pour chaque titre les composantes suivantes : 1) La qualité des titres : le portefeuille est investi en titres estimés de qualité positive par la Société de Gestion et en instruments émis ou garantis par une institution européenne, un Etat membre ou une banque centrale d'un Etat membre. 2) Le gérant minimise les risques en privilégiant la diversification des titres en portefeuille. Le portefeuille est couvert du risque de change. 3) La liquidité et le rendement des titres : la liquidité quotidienne du portefeuille est assurée en investissant dans des titres offrant une grande liquidité :
Suivi des risques	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux fonds. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du fonds.

Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le fonds HSBC SRI MONEY comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le fonds HSBC SRI MONEY conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Chaque mois, une mise à jour des notations E.S.G. de chaque valeur est effectuée.
La mise en conformité du portefeuille du FCP avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit être effectuée dans les deux semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois, et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de trois mois supplémentaires pour les émetteurs classés en 4ème quartile sur décision du comité ESG Liquidity et, accessoirement, à la discrétion du gérant.
Suite à l'analyse par la Société de Gestion d'un émetteur conduisant à la délivrance pour celui-ci d'une note différente de celle des agences de notation externes, cet émetteur inéligible à l'univers

d'investissement suivant la note reçue des agences de notation externes pourra être réintégré dans l'univers d'investissement après réexamen de sa note par la Société de Gestion.

Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.
Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

Engagement direct. Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,

- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites…), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le fonds HSBC SRI MONEY a fait le choix de ne pas prêter ses titres.

Bilan de la mise en œuvre de cette politique de vote et d'engagement

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote.
https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

Rapport « article 29 » de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat

Le Fonds ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr. Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du Fonds.

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

- **Le 11 février 2022**

  Actualisation annuelle des performances de l'année 2021 dans les DICI.

- **Le 6 mai 2022**

  Actualisation du prospectus avec un avertissement relatif à l'interdiction de souscription de parts du Fonds aux ressortissants russes ou biélorusses comme suit, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne (UE) et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne (UE).

  A cette occasion, la nouvelle adresse de CACEIS Bank et CACEIS Fund Administration, a été mentionnée à compter du 1er juin 2022 dans le prospectus.

FCP HSBC SRI MONEY

➢ **Le 2 novembre 2022**

✓ Transformation du Fonds en OPC ISR,

✓ Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion (approche best in universe),

✓ Changement de dénomination :

HSBC MONEY	HSBC **SRI** MONEY
Catégories de parts	
HSBC MONEY ESCALE	HSBC **SRI** MONEY ESCALE
HSBC MONEY PATRIMOINE	HSBC **SRI** MONEY PATRIMOINE
HSBC MONEY TRÉSORERIE	HSBC **SRI** MONEY TRÉSORERIE
HSBC MONEY SELECT	HSBC **SRI** MONEY SELECT

✓ Catégorisation en article 8 au sens du règlement SFDR,

✓ Mise à jour de la liste des risques complété du risque accessoire de change.

➢ **Le 30 décembre 2022**

Mise en conformité du prospectus avec la réglementation européenne en matière de finance durable :

- Intégration d'un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements de l'OPC sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

- Une annexe détaillant la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre a été intégrée au prospectus.

- Dans la poursuite de la prise en compte dans le prospectus des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1er janvier 2022 a été complété des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

➢ **Le 1er janvier 2023**

Les DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du Fonds ont été remplacés par les DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (ou « Règlement PRIIPS »).

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

FCP HSBC SRI MONEY

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.
(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds avait recours aux instruments financiers dérivés à hauteur de 0.06% de son actif net.

L'exposition ainsi générée par les contrats financiers était de :
- 0.06% pour les contrats de swap de taux

Le Fonds n'a pas reçu ou versé de dépôt de garantie en lien avec ces opérations.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CA ZCP 09-06-22	60 006 417,35	60 000 000,00
VLAA GEME ZCP 19-04-22	58 071 234,05	58 000 000,00
MIZUHO BANK LTD GB ZCP 23-09-22	57 992 444,87	58 000 000,00
FLEMISH COM ZCP 19-01-23	56 772 506,26	56 906 729,95
FLEMISH COM ZCP 19-07-22	56 059 516,52	56 000 000,00
FLEMISH COM ZCP 19-10-22	55 984 262,20	56 000 000,00
CA ZCP 16-06-22	50 005 445,04	50 000 000,00
METROPOLE DE LYON ZCP 25-07-22	50 004 667,10	50 000 000,00
METROPOLE DE LYON ZCP 18-07-22	50 004 618,48	50 000 000,00
METROPOLE DE LYON ZCP 01-08-22	50 002 430,67	50 000 000,00

FCP HSBC SRI MONEY

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'Actif Net*					

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				674 820,00	
% de l'Actif Net				0,04%	

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE FRANCE				527 171,27	
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE				155 185,77	

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

LA BANQUE POSTALE FRANCE				674 820,00	

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations				378 285,54	
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro				682 357,04	

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an				102 098,92	
Plus d'1 an				138 749,73	
Ouvertes				441 508,39	

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				674 820,00	
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres				682 357,04	
Cash					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				1 555,24	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC				447 959,28	
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

La nature des titres pris en garantis est définie par les politiques internes du groupe HSBC. Pour l'OPC considéré, il s'agit de titre gouvernementaux ou assimilés présentant une bonne qualité du point de vue du risque de crédit.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Non concerné.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Pour chaque contrepartie, la gestion du collatéral est définie au contrat cadre (CSA) en accord avec les politiques HSBC de risque et juridique.
Ce contrat cadre défini la forme du collatéral (espèces, titres et haircut associés), montant minimum de transfert pour les appels de marge ainsi que la franchise applicable.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

L'intégralité des revenus concernés bénéficient à l'OPC.
L'intégralité des coûts concernés sont supportés par l'OPC.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

HSBC SRI Money
(Anciennement HSBC Money)

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC SRI Money,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC SRI Money constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 411-37 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

YOUSSEF BOUJANOUI

Digitally signed by YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI, c=FR, o=EY et ASSOCIES, ou=0002 817723687, email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2023.04.28 20:31:35 +02'00'

Youssef Boujanoui

FCP HSBC SRI MONEY

Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2022
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	29/12/2022	30/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS	**523 527 373,15**	**157 997 587,94**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 008 296 625,92**	**933 954 828,38**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**5 132 130,44**	**11 576 379,06**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 132 130,44	11 576 379,06
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	**1 001 607 986,56**	**809 722 077,77**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	782 618 833,42	691 089 408,58
Titres de créances négociables	748 108 173,28	577 129 865,73
Autres titres de créances	34 510 660,14	113 959 542,85
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	218 989 153,14	118 632 669,19
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	**676 253,81**	**112 655 420,63**
Créances représentatives de titres reçus en pension	676 253,81	112 655 420,63
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**880 255,11**	**950,92**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	880 255,11	950,92
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**22 753,59**	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	22 753,59	
COMPTES FINANCIERS	**2 889 888,94**	**119 084 691,42**
Liquidités	2 889 888,94	119 084 691,42
TOTAL DE L'ACTIF	**1 534 736 641,60**	**1 211 037 107,74**

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2022
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	29/12/2022	30/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 535 487 504,20	1 216 710 157,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 819 712,39	-4 574 478,98
Résultat de l'exercice (a,b)	2 302 483,14	-2 649 592,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 533 970 274,95**	**1 209 486 085,20**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**8 291,42**	**2 627,60**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	8 291,42	2 627,60
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	8 291,42	2 627,60
DETTES	**758 075,23**	**1 548 394,94**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	758 075,23	1 548 394,94
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**1 534 736 641,60**	**1 211 037 107,74**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2022
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	29/12/2022	30/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/-0.55		20 080 000,00
OIS -3605 130223	15 038 000,00	
OISEST/0.0/FIX/-0.40	20 025 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.208	19 940 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.23	5 988 860,00	
OISEST/0.0/FIX/0.476	14 949 570,00	
OISEST/0.0/FIX/0.504	12 953 403,00	
OISEST/0.0/FIX/0.749	19 851 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.783	22 827 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.585	19 423 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0,907	14 950 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.354	14 927 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.325	12 174 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.419	25 857 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.267	9 965 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.313	24 921 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.407	19 472 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.567	14 913 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.449	19 944 951,00	
OISEST/0.0/FIX/1.492	22 941 918,00	
OISEST/0.0/FIX/1.712	4 977 231,00	
OISEST/0.0/FIX/1.536	24 935 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.48	13 603 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.472	19 590 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.580	8 736 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.29	13 828 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.649	17 968 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.301	29 636 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.989	10 943 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.783	13 993 314,00	
OISEST/0.0/FIX/1.902	7 979 000,00	
ESTROIS/0.0/FIX0.57%		20 074 000,00
ESTROIS/FIXE-0.5725		17 069 000,00

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2022
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	29/12/2022	30/12/2021
ETROIS/FIXE-0571		28 075 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2022
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	29/12/2022	30/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 315 534,19	2 071,00
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	28 453,56	353 135,27
Produits sur titres de créances	2 594 608,62	-571 211,10
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 555,24	
Produits sur instruments financiers à terme	556 426,69	4 379,42
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**4 496 578,30**	**-211 625,41**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	448 004,69	487 687,45
Charges sur instruments financiers à terme	226 376,02	157,53
Charges sur dettes financières	434 309,97	974 656,99
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**1 108 690,68**	**1 462 501,97**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**3 387 887,62**	**-1 674 127,38**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	955 580,03	883 242,02
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**2 432 307,59**	**-2 557 369,40**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-129 824,45	-92 223,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**2 302 483,14**	**-2 649 592,91**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013275567 - Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0010702530 - Part HSBC SRI MONEY BD : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.
FR0013275542 - Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE : Taux de frais maximum de 0,20% TTC.
FR0013275559 - Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0010696534 - Part HSBC SRI MONEY ESCALE : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.
FR0010696559 - Part HSBC SRI MONEY BC : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.
FR0010619874 - Part HSBC SRI MONEY SELECT : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.
Les frais de gestion externes sont de 0,03% TTC maximum, pour toutes les parts.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part HSBC SRI MONEY BC	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY ESCALE	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part HSBC SRI MONEY SELECT	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY ZC	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2022
Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	29/12/2022	30/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**1 209 486 085,20**	**1 060 235 796,28**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 437 517 372,97	1 093 471 278,42
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 113 525 512,65	-937 159 128,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	37 488,85	3 837,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 054 533,73	-4 366 471,66
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	46 000,00	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 000,00	
Frais de transactions	0,26	
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	194 487,54	-136 414,89
Différence d'estimation exercice N	*-630 623,78*	*-825 111,32*
Différence d'estimation exercice N-1	*825 111,32*	*688 696,43*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	841 578,92	-5 441,89
Différence d'estimation exercice N	*838 836,38*	*-2 742,54*
Différence d'estimation exercice N-1	*2 742,54*	*-2 699,35*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 432 307,59	-2 557 369,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 533 970 274,95**	**1 209 486 085,20**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	103 453,26	
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 028 677,18	0,33
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**5 132 130,44**	**0,33**
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	69 587 024,33	4,53
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	20 068 879,33	1,31
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	658 452 269,62	42,93
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	34 510 660,14	2,25
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	218 989 153,14	14,28
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**1 001 607 986,56**	**65,30**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	497 250 247,00	32,42
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**497 250 247,00**	**32,42**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	523 527 373,15	34,13						
Obligations et valeurs assimilées	103 453,26	0,01	5 028 677,18	0,33				
Titres de créances	653 998 097,70	42,63	347 609 888,86	22,66				
Opérations temporaires sur titres			676 253,81	0,04				
Comptes financiers							2 889 888,94	0,19
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	497 250 247,00	32,42						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	523 527 373,15	34,13								
Obligations et valeurs assimilées	103 453,26	0,01	5 028 677,18	0,33						
Titres de créances	604 320 105,02	39,40	397 287 881,54	25,90						
Opérations temporaires sur titres	676 253,81	0,04								
Comptes financiers	2 889 888,94	0,19								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	337 533 247,00	22,00	159 717 000,00	10,41						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2022
CRÉANCES		
	Collatéraux	22 753,59
TOTAL DES CRÉANCES		**22 753,59**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	168 075,23
	Collatéraux	590 000,00
TOTAL DES DETTES		**758 075,23**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-735 321,64**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC SRI MONEY BC		
Parts souscrites durant l'exercice	33 621,679	329 274 962,74
Parts rachetées durant l'exercice	-13 227,372	-129 553 087,95
Solde net des souscriptions/rachats	20 394,307	199 721 874,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 984,083	
Part HSBC SRI MONEY ESCALE		
Parts souscrites durant l'exercice	2 619 288,897	254 588 733,76
Parts rachetées durant l'exercice	-2 536 597,846	-246 601 090,97
Solde net des souscriptions/rachats	82 691,051	7 987 642,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 711 271,751	
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C		
Parts souscrites durant l'exercice	236 685,989	22 998 130,17
Parts rachetées durant l'exercice	-170 052,227	-16 512 815,56
Solde net des souscriptions/rachats	66 633,762	6 485 314,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	995 387,255	
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D		
Parts souscrites durant l'exercice	17 405,000	1 688 639,78
Parts rachetées durant l'exercice	-4 352,130	-422 370,24
Solde net des souscriptions/rachats	13 052,870	1 266 269,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 176,009	

	En parts	En montant
Part HSBC SRI MONEY SELECT		
Parts souscrites durant l'exercice	937,672	92 786 702,75
Parts rachetées durant l'exercice	-29,724	-2 943 592,10
Solde net des souscriptions/rachats	907,948	89 843 110,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	908,948	
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE		
Parts souscrites durant l'exercice	230 402,628	223 808 308,51
Parts rachetées durant l'exercice	-198 948,834	-193 196 271,08
Solde net des souscriptions/rachats	31 453,794	30 612 037,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	124 189,749	
Part HSBC SRI MONEY ZC		
Parts souscrites durant l'exercice	376 617,066	512 371 895,26
Parts rachetées durant l'exercice	-385 386,994	-524 296 284,75
Solde net des souscriptions/rachats	-8 769,928	-11 924 389,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	565 734,406	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC SRI MONEY BC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC SRI MONEY ESCALE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC SRI MONEY SELECT	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC SRI MONEY ZC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	135 562,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC SRI MONEY ESCALE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	278 971,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	186 346,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 275,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC SRI MONEY SELECT	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 662,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	222 896,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC SRI MONEY ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	120 863,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2022
Titres pris en pension livrée	682 357,04
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			22 096 781,91
	XFCS00X3UFV3	HSBC C OISEST+0.3% 29-09-23	22 096 781,91
OPC			
Instruments financiers à terme			136 268 518,00
	2493132HG03	OISEST/0.0/FIX/0.208	19 940 000,00
	2467472HG02	OISEST/0.0/FIX/-0.40	20 025 000,00
	2511787HG01	OISEST/0.0/FIX/0.476	14 949 570,00
	2512586HG01	OISEST/0.0/FIX/0.504	12 953 403,00
	2528060HG01	OISEST/0.0/FIX/1.354	14 927 000,00
	2535562HG02	OISEST/0.0/FIX/1.567	14 913 000,00
	2541232HG01	OISEST/0.0/FIX/1.712	4 977 231,00
	2555424HG01	OISEST/0.0/FIX/1.783	13 993 314,00
	2544078HG01	OISEST/0.0/FIX/2.472	19 590 000,00
Total des titres du groupe			**158 365 299,91**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 302 483,14	-2 649 592,91
Total	**2 302 483,14**	**-2 649 592,91**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY BC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	348 102,48	-215 568,34
Total	**348 102,48**	**-215 568,34**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY ESCALE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	37 791,00	-565 389,22
Total	**37 791,00**	**-565 389,22**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	21 957,85	-322 060,82
Total	**21 957,85**	**-322 060,82**

FCP HSBC SRI MONEY

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D		
Affectation		
Distribution	803,52	
Report à nouveau de l'exercice	81,03	
Capitalisation		-9 406,48
Total	**884,55**	**-9 406,48**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	40 176,009	27 123,139
Distribution unitaire	0,02	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY SELECT		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	153 971,97	-204,48
Total	**153 971,97**	**-204,48**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	27 397,04	-321 574,49
Total	**27 397,04**	**-321 574,49**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY ZC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 712 378,25	-1 215 389,08
Total	**1 712 378,25**	**-1 215 389,08**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 819 712,39	-4 574 478,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-3 819 712,39**	**-4 574 478,98**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY BC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-708 412,44	-319 020,55
Total	**-708 412,44**	**-319 020,55**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY ESCALE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-415 198,26	-600 956,16
Total	**-415 198,26**	**-600 956,16**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-241 232,14	-342 325,33
Total	**-241 232,14**	**-342 325,33**

FCP HSBC SRI MONEY

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 736,72	-9 997,37
Total	**-9 736,72**	**-9 997,37**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY SELECT		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-224 201,92	-374,70
Total	**-224 201,92**	**-374,70**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-300 973,42	-341 811,15
Total	**-300 973,42**	**-341 811,15**

	29/12/2022	30/12/2021
Part HSBC SRI MONEY ZC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 919 957,49	-2 959 993,72
Total	**-1 919 957,49**	**-2 959 993,72**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Actif net Global en EUR	**969 408 857,92**	**1 125 567 299,15**	**1 060 235 796,28**	**1 209 486 085,20**	**1 533 970 274,95**
Part HSBC SRI MONEY BC en EUR					
Actif net	114 534 036,89	127 028 158,98	89 970 578,51	84 330 679,50	284 439 973,77
Nombre de titres	11 477,465	12 788,542	9 105,452	8 589,776	28 984,083
Valeur liquidative unitaire	9 979,0360	9 932,9665	9 880,9569	9 817,5645	9 813,6613
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-23,48	-23,98	-22,92	-37,13	-24,44
Capitalisation unitaire sur résultat	-24,45	-23,43	-25,74	-25,09	12,01
Part HSBC SRI MONEY ESCALE en EUR					
Actif net	36 786 555,95	174 014 751,42	44 150 732,71	158 769 313,71	166 598 259,82
Nombre de titres	370 121,336	1 760 698,431	449 522,144	1 628 580,700	1 711 271,751
Valeur liquidative unitaire	99,3905	98,8328	98,2170	97,4894	97,3535
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,23	-0,22	-0,36	-0,24
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,34	-0,33	-0,35	-0,34	0,02
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C en EUR					
Actif net	106 860 795,63	97 880 923,22	99 139 429,79	90 440 894,35	96 794 495,14
Nombre de titres	1 076 381,663	991 493,484	1 010 537,623	928 753,493	995 387,255
Valeur liquidative unitaire	99,2777	98,7207	98,1056	97,3788	97,2431
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,23	-0,22	-0,36	-0,24
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,34	-0,33	-0,35	-0,34	0,02

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D en EUR					
Actif net	3 846 942,42	3 294 049,35	3 380 276,82	2 641 223,44	3 906 844,13
Nombre de titres	38 749,191	33 367,291	34 455,414	27 123,139	40 176,009
Valeur liquidative unitaire	99,2780	98,7209	98,1058	97,3789	97,2432
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,23	-0,22	-0,36	-0,24
Distribution unitaire sur résultat					0,02
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,34	-0,33	-0,35	-0,34	
Part HSBC SRI MONEY SELECT en EUR					
Actif net			99 656,06	99 065,91	90 053 751,39
Nombre de titres			1,000	1,000	908,948
Valeur liquidative unitaire			99 656,0600	99 065,9100	99 074,7011
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-169,07	-374,70	-246,66
Capitalisation unitaire sur résultat			-155,14	-204,48	169,39
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE en EUR					
Actif net	83 772 988,51	100 678 907,90	87 563 205,66	90 305 177,23	120 765 934,34
Nombre de titres	84 382,382	101 983,565	89 253,984	92 735,955	124 189,749
Valeur liquidative unitaire	992,7781	987,2072	981,0566	973,7882	972,4308
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,33	-2,38	-2,27	-3,68	-2,42
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,43	-3,32	-3,54	-3,46	0,22

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Part HSBC SRI MONEY ZC en EUR					
Actif net	623 607 538,52	622 670 508,28	735 931 916,73	782 899 731,06	771 411 016,36
Nombre de titres	451 561,149	452 521,101	537 110,748	574 504,334	565 734,406
Valeur liquidative unitaire	1 381,0035	1 376,0033	1 370,1679	1 362,7395	1 363,5568
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,24	-3,32	-3,17	-5,15	-3,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,99	-1,86	-2,19	-2,11	3,02

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
DEPOT BBVA	EUR	150 000 000	150 007 808,22	9,78
DEPOT BCO SANT SA	EUR	110 000 000	110 005 786,30	7,17
DEPOT ERSTE GP BK AG	EUR	150 000 000	150 007 808,22	9,78
DEPOT KBC BK NV	EUR	113 500 000	113 505 970,41	7,40
TOTAL Dépôts			**523 527 373,15**	**34,13**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
Bank of Nova Scotia OISEST+1.0% 20-12-23	EUR	5 000 000	5 028 677,18	0,33
TOTAL CANADA			**5 028 677,18**	**0,33**
IRLANDE				
IRLANDE 3.9% 20/03/2023	EUR	100 000	103 453,26	0,01
TOTAL IRLANDE			**103 453,26**	**0,01**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**5 132 130,44**	**0,34**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**5 132 130,44**	**0,34**
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
SUMI MITS BANK COR ZCP 07-02-23	EUR	35 000 000	34 922 669,57	2,28
SUMI MITS BANK COR ZCP 30-01-23	EUR	15 000 000	14 973 863,54	0,97
TOTAL BELGIQUE			**49 896 533,11**	**3,25**
FRANCE				
AGEN F OISEST+0.0% 21-08-23	EUR	20 000 000	20 068 879,33	1,31
ALLI B OISEST+0.035% 20-01-23	EUR	4 000 000	4 010 934,64	0,26
ALLI B OISEST+0.12% 31-03-23	EUR	2 700 000	2 706 124,24	0,17
ALLI B OISEST+0.14% 05-01-23	EUR	5 000 000	5 017 729,05	0,33
BFCM B OISEST+0.14% 10-01-23	EUR	20 000 000	20 057 038,00	1,31
BFCM B OISEST+0.16% 01-02-23	EUR	3 000 000	3 011 840,41	0,20
BFCM B OISEST+0.17% 25-05-23	EUR	12 000 000	12 019 614,45	0,79
BFCM B OISEST+0.21% 01-08-23	EUR	19 000 000	19 007 201,00	1,24
BNP PA OISEST+0.0% 10-02-23	EUR	25 000 000	25 050 495,83	1,63
BNP PA OISEST+0.11% 21-04-23	EUR	10 000 000	10 024 781,83	0,66
BNP PAR SECU SERV ZCP 02-03-23	EUR	30 500 000	30 499 725,50	1,98
BQ POS OISEST+0.145% 23-06-23	EUR	23 000 000	23 041 088,60	1,51
BQ POS OISEST+0.155% 22-05-23	EUR	23 000 000	23 086 603,31	1,51
BRED OISEST+0.09% 03-04-23	EUR	12 500 000	12 491 598,30	0,81
BRED OISEST+0.11% 30-01-23	EUR	8 500 000	8 528 499,59	0,56
CA OISEST 02-01-23	EUR	10 000 000	10 035 729,79	0,65
CA OISEST 21-07-23	EUR	35 000 000	35 141 723,75	2,29
CRED M OISEST+0.02% 16-01-23	EUR	9 000 000	9 005 978,16	0,58

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE TREASURY BILL ZCP 041023	EUR	100 000	98 071,83	0,01
FREN REP PRES ZCP 04-01-23	EUR	69 000 000	68 993 963,03	4,50
FREN REP PRES ZCP 06-09-23	EUR	100 000	98 314,32	
FREN REP PRES ZCP 09-08-23	EUR	100 000	98 478,15	0,01
FREN REP PRES ZCP 12-07-23	EUR	100 000	98 843,60	
FREN REP PRES ZCP 19-04-23	EUR	100 000	99 433,07	0,01
FREN REP PRES ZCP 25-01-23	EUR	100 000	99 920,33	
HSBC C OISEST+0.3% 29-09-23	EUR	22 000 000	22 096 781,91	1,44
IDF ZCP 13-02-23	EUR	15 000 000	14 965 261,89	0,98
NATI OISEST+0.07% 07-03-23	EUR	5 000 000	5 005 206,81	0,33
NATI OISEST+0.16% 21-03-23	EUR	21 000 000	21 079 690,80	1,37
NATIXIS ZCP 13-02-23	EUR	19 500 000	19 453 360,57	1,27
RTE EDF TRANSPORT ZCP 03-02-23	EUR	5 000 000	4 990 408,02	0,33
RTE EDF TRANSPORT ZCP 06-01-23	EUR	10 000 000	9 996 205,88	0,65
RTE EDF TRANSPORT ZCP 06-03-23	EUR	11 000 000	10 957 372,17	0,71
SG OISEST+0.17% 01-06-23	EUR	7 000 000	7 010 204,83	0,46
SG OISEST+0.17% 03-07-23	EUR	25 000 000	25 033 713,81	1,63
SG ZCP 05-01-23	EUR	15 000 000	14 995 234,01	0,97
TOTAL FRANCE			**497 976 050,81**	**32,46**
PAYS-BAS				
BMW FIN ZCP 17-01-23	EUR	20 000 000	19 980 239,54	1,31
ING BA OISEST+0.105% 26-04-23	EUR	25 000 000	25 078 430,42	1,63
TOTAL PAYS-BAS			**45 058 669,96**	**2,94**
ROYAUME-UNI				
BANK OF MONT LOND ZCP 10-08-23	EUR	20 000 000	19 665 011,98	1,28
CITIBANK NA GTS ZCP 14-02-23	EUR	15 000 000	14 959 972,10	0,98
KEB HANA BANK LOND ZCP 07-02-23	EUR	26 000 000	25 943 339,75	1,69
MITS UFJ TRUS AND ZCP 26-01-23	EUR	15 000 000	14 978 240,36	0,98
MIZUHO BANK LTD GB ZCP 04-01-23	EUR	20 000 000	19 994 718,06	1,30
MUFG BANK ZCP 02-01-23	EUR	23 000 000	22 996 234,37	1,50
MUFG BANK ZCP 08-02-23	EUR	8 000 000	7 982 385,54	0,52
NATL BANK OF CANA ZCP 25-05-23	EUR	14 000 000	13 853 195,38	0,91
ROYA BANK OF CANA ZCP 01-06-23	EUR	30 000 000	29 691 093,86	1,94
THE TORO BANK LOND ZCP 06-11-23	EUR	14 000 000	13 628 659,17	0,88
TOTAL ROYAUME-UNI			**183 692 850,57**	**11,98**
SUEDE				
SVEN HAND AB ZCP 16-01-23	EUR	6 000 000	5 994 728,97	0,38
TOTAL SUEDE			**5 994 728,97**	**0,38**
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**782 618 833,42**	**51,01**
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CANADA				
TORO DOMI BANK THE ZCP 09-03-23	EUR	20 000 000	19 929 143,59	1,30
TORO DOMI BANK THE ZCP 16-11-23	EUR	9 000 000	8 751 765,65	0,57
TOTAL CANADA			**28 680 909,24**	**1,87**
ESPAGNE				
BANCO NTANDER ZCP 02-01-23	EUR	25 000 000	24 996 252,65	1,63
BANCO NTANDER ZCP 06-02-23	EUR	13 000 000	12 974 567,68	0,85
TOTAL ESPAGNE			**37 970 820,33**	**2,48**
NORVEGE				
DNB BANK A ZCP 25-01-23	EUR	20 000 000	19 977 088,50	1,30
TOTAL NORVEGE			**19 977 088,50**	**1,30**
PAYS-BAS				
ING BANK NV ZCP 16-10-23	EUR	20 000 000	19 525 153,69	1,27
TOTAL PAYS-BAS			**19 525 153,69**	**1,27**
ROYAUME-UNI				
LAND SECURITIES ZCP 05-01-23	EUR	18 000 000	17 995 168,30	1,18
NORD BKP LOND BRAN ZCP 03-02-23	EUR	15 000 000	14 973 708,66	0,97
SUMI MITS TRUS BAN ZCP 04-01-23	EUR	25 000 000	24 993 189,36	1,63
THE TORO BANK LOND ZCP 11-05-23	EUR	23 000 000	22 812 383,36	1,48
UBS AG LONDON ZCP 10-05-23	EUR	20 000 000	19 829 349,17	1,30
UBS AG ZCP 29-09-23	EUR	12 500 000	12 231 382,53	0,80
TOTAL ROYAUME-UNI			**112 835 181,38**	**7,36**
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**218 989 153,14**	**14,28**
TOTAL Titres de créances			**1 001 607 986,56**	**65,29**
Titres reçus en pension				
FRANCE				
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.5% 25-05-40	EUR	100 000	64 080,00	
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	100 000	91 500,00	0,01
FRANCE OAT 1.8% 25/07/2040	EUR	100 000	156 330,00	0,01
OAT4,5%25AVR41	EUR	100 000	118 970,00	0,01
OAT 4.25% 25/10/23	EUR	100 000	106 380,00	
OATE 1,85%11-25072027 INDX	EUR	100 000	137 560,00	0,01
TOTAL FRANCE			**674 820,00**	**0,04**
TOTAL Titres reçus en pension			**674 820,00**	**0,04**
Indemnités sur titres reçus en pension			**1 433,81**	
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OIS -3605 130223	EUR	15 038 000	100 240,79	0,01
OISEST/0.0/FIX/0,907	EUR	14 950 000	7 556,92	
OISEST/0.0/FIX/0.208	EUR	19 940 000	97 158,57	
OISEST/0.0/FIX/0.23	EUR	5 988 860	15 939,23	
OISEST/0.0/FIX/-0.40	EUR	20 025 000	118 754,18	

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/0.476	EUR	14 949 570	39 199,90	0,01
OISEST/0.0/FIX/0.504	EUR	12 953 403	34 308,29	0,01
OISEST/0.0/FIX/0.585	EUR	19 423 000	52 001,03	
OISEST/0.0/FIX/0.749	EUR	19 851 000	125 435,09	0,01
OISEST/0.0/FIX/0.783	EUR	22 827 000	140 339,88	0,01
OISEST/0.0/FIX/1.267	EUR	9 965 000	238,42	
OISEST/0.0/FIX/1.313	EUR	24 921 000	-262,32	
OISEST/0.0/FIX/1.354	EUR	14 927 000	-1 489,17	
OISEST/0.0/FIX/1.419	EUR	25 857 000	3 220,00	
OISEST/0.0/FIX/1.449	EUR	19 944 951	-393,45	
OISEST/0.0/FIX/1.492	EUR	22 941 918	-194,53	
OISEST/0.0/FIX/1.536	EUR	24 935 000	-1 493,48	
OISEST/0.0/FIX/1.567	EUR	14 913 000	-1 124,26	
OISEST/0.0/FIX/1.649	EUR	17 968 000	-1 681,65	
OISEST/0.0/FIX/1.712	EUR	4 977 231	-759,27	
OISEST/0.0/FIX/1.783	EUR	13 993 314	-226,90	
OISEST/0.0/FIX/1.902	EUR	7 979 000	413,34	
OISEST/0.0/FIX/1.989	EUR	10 943 000	-666,39	
OISEST/0.0/FIX/2.29	EUR	13 828 000	1 626,97	
OISEST/0.0/FIX/2.301	EUR	29 636 000	11 187,77	
OISEST/0.0/FIX/2.325	EUR	12 174 000	18 650,63	
OISEST/0.0/FIX/2.407	EUR	19 472 000	40 078,22	
OISEST/0.0/FIX/2.472	EUR	19 590 000	11 211,72	
OISEST/0.0/FIX/2.48	EUR	13 603 000	41 051,02	
OISEST/0.0/FIX/2.580	EUR	8 736 000	21 643,14	0,01
TOTAL Swaps de taux			**871 963,69**	**0,06**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**871 963,69**	**0,06**
TOTAL Instrument financier à terme			**871 963,69**	**0,06**
Créances			**22 753,59**	
Dettes			**-758 075,23**	**-0,05**
Comptes financiers			**2 889 888,94**	**0,19**
Actif net			**1 533 970 274,95**	**100,00**

Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D	**EUR**	**40 176,009**	**97,2432**
Part HSBC SRI MONEY ZC	**EUR**	**565 734,406**	**1 363,5568**
Part HSBC SRI MONEY ESCALE	**EUR**	**1 711 271,751**	**97,3535**
Part HSBC SRI MONEY BC	**EUR**	**28 984,083**	**9 813,6613**
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C	**EUR**	**995 387,255**	**97,2431**
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE	**EUR**	**124 189,749**	**972,4308**
Part HSBC SRI MONEY SELECT	**EUR**	**908,948**	**99 074,7011**

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	803,52	EUR	0,02	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	803,52	EUR	0,02	EUR

Denomination du produit	HSBC SRI MONEY
Identifiant d'entité juridique	96950096CZMCUAG8AP78
Date du Reporting	31/12/2022

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce réglement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ Ou ●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:**__%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 14.6%

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables.**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant principalement dans une sélection de dette privée, publique ou souveraine, sous la forme d'instruments du marché monétaire et titres négociables à court/moyen terme. L'investissement se réalise via une sélection de titres choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-universe.
Cette approche consiste en une sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement.
Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.
De plus, le fonds s'engage à :
- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs

de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Exclure des émetteurs dont tout ou partie de l'activité est jugée néfaste pour l'environnement et les investissements sur des émetteurs qui participent à la fabrication d'armes controversées (ou de leurs composants clés). Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les émetteurs exerçant dans le secteur du charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les sociétés dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. Sont également exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction du charbon thermique.
- Exclure les émetteurs impliqués dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers de l'activité d'engagement

Le fonds est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds pour évaluer la performance est le €STR. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caracteristiques environnemental et sociales s'élève à 94.7% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le fonds promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG. Les impacts sur la durabilité identifiés par la sélection sont un élément clé dans notre processus de prise de décision d'investissement.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.12	8.17	6.31	4.89	93.62%

*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

La note ESG du fonds est conforme aux attentes et reste au-dessus de son univers de référence

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le fonds : - Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion - Exposition à des armes controversées: Exclusion De plus, le fonds n'investira pas dans des instruments financiers d'émetteurs exposés à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous dans la section concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

...et par rapport aux periodes precedentes?

Non Applicable

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Le fonds ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des decisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de prejudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Non applicable, le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non applicable

La taxonomie de l'UE etablit un principe consistant à « ne pas causer de prejudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de criteres propres a l'UE.
Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Nous faisons appel à des fournisseurs de données externes pour identifier une non-conformité à ces principes et, lorsque des risques non financiers sont décelés le gérant de portefeuille/analyste concerné procède à une analyse approfondie. La décision en termes d'investissement qui en découle (maintien en portefeuille, gel des investissements, réduction des positions existantes ou liquidation) est obligatoirement validée par le comité de surveillance ESG. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer du respect des décisions prises .
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituants la plus grande proportion d'investissements du produit financer au: 31 décembre 2022

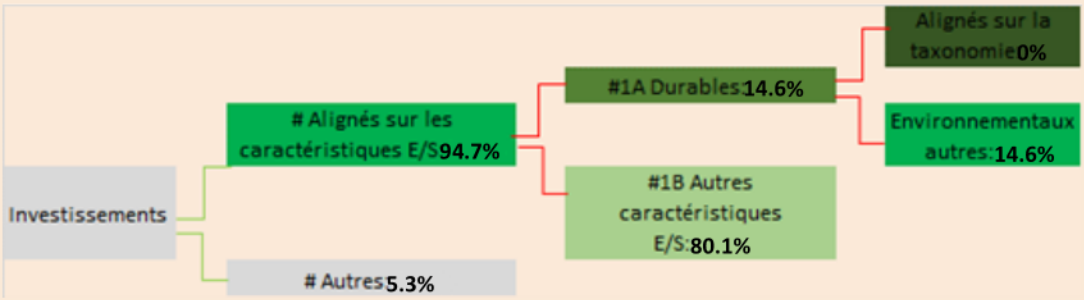
Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
HSBCFR EUCP 0 09/29/23	Finance	1.43%	France
BNS F 12/20/23	Finance	0.33%	Canada
ALLZBQ EUCP 0 01/20/23	Finance	0.26%	France
ALLZBQ EUCP 0 03/31/23	Finance	0.18%	France
KFW 4.625 01/04/23	Finance	0.13%	Allemagne
IRISH 3.9 03/20/23	Gouvernement	0.01%	Irlande
BTF 0 01/25/23	Gouvernement	0.01%	France
BTF 0 04/19/23	Gouvernement	0.01%	France
BTF 0 07/12/23	Gouvernement	0.01%	France
BTF 0 08/09/23	Gouvernement	0.01%	France
BTF 0 09/06/23	Gouvernement	0.01%	France
BTF 0 10/04/23	Gouvernement	0.01%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de % de son actif en investissements durables . A la date du 31/12/2022 , la proportion d'investissements durables était de 14.6%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilises pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres inclut** les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie**#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objecifs environnementaux ou sociaux ;

- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Finance	63.36%
Autres	31.48%
Services aux Collectivités	1.68%
Consommation Discrétionnaire	1.3%
Immobilier	1.17%
n/a	0.97%
Gouvernement	0.05%
Total	100%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Il est prévu que 100 % des investissements durables ayant un objectif environnemental ne seront pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds applique la politique sectorielle charbon.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui: ☐

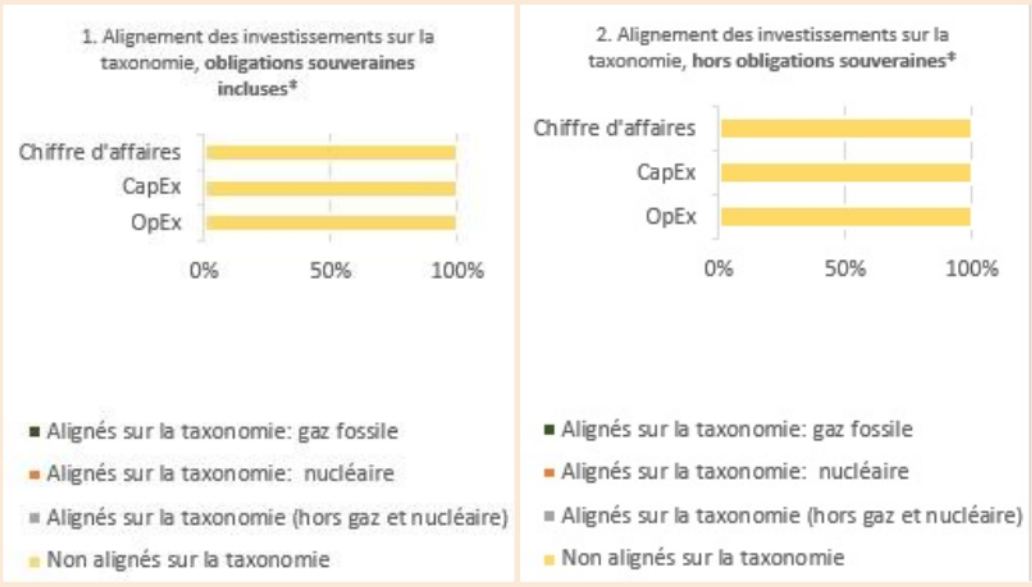
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'energie nucléaire

Non: ☒

1 Les activites liees au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des criteres applicables aux activites economiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le reglement delegue (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -**des dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -**des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donne qu'il n'existe pas de methodologie appropriee pour determiner l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport a tous les investissements du produit financier, y corn pris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique represente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 14.6%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le fonds ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

il promeut des caractéristiques environnementales et extra financières en ne sélectionnant que des émetteurs ayant les meilleures notes ESG et en appliquant des filtres sectoriels.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le Fonds est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable.